DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE DES CITOYEN·NES ET DES TERRITOIRES
Service Égalité, Intégration, Inclusion

BLEU BUDGÉTAIRE INTÉGRATION 2021

COMMUNICATION SUR L'EFFORT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES PARISIEN.NES IMMIGRÉ.ES

NOVEMBRE 2022

Lexique

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme
ARE : Aménagement des Rythmes Éducatifs
CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires
DAC : Direction des Affaires Culturelles
DAE : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DAJ : Direction des Affaires Juridiques
DASCO : Direction des Affaires Scolaires
DASES : Direction des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Santé
DDCT : Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
DFPE : Direction de la Famille et de la Petite Enfance
DGRI : Délégation Générale aux Relations Internationales
DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports
DLH : Direction du Logement et de l'Habitat
DPSP : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSP : Direction de la Santé Publique
FSE : Fonds Social Européen
ARS : Agence Régionale de Santé
SEII : Service Égalité, Intégration, Inclusion
PAD : Point d'Accès au Droit
RAD : Relais d'accès au droit
PMI : Protection Maternelle et Infantile
ACSE : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
ASV : Atelier Santé Ville
MMPCR : Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques

Table des matières

Lexique **2**

Introduction : **5**

I. Les étapes essentielles : être accueilli, comprendre et accéder à ses droits **8**

1) Obtenir un statut administratif et accéder à ses droits 8

a. Les structures d'accès au(x) droit(s) 8

b. Les actions d'accompagnement 16

2) Trouver un abri d'urgence (dont accueils de jour) 21

a. Les Mineur · es Non Accompagné · es (MNA) 21

b. Les dispositifs pour les femmes et mères 24

c. Les accueils de jours 25

d. Les centres d'hébergements 27

e. Les lieux de mise à l'abri 28

f. Opérations d'aller vers 29

3) Être en bonne santé et accéder à un parcours de soin autant que de besoin 29

a. Les actions d'accompagnement – Le Plan Crack 29

b. Les autres actions d'accompagnement des addictions 34

4) Trouver des moyens de subsistance 35

a. L'aide alimentaire et les besoins de première nécessité 35

b. Les aides financières d'urgence 37

II. Les étapes d'intégration au territoire parisien : apprendre, travailler et habiter **39**

5) Parvenir à la maîtrise de la langue 39

a. Des formations en français adaptées pour tous les publics 39

b. L'insertion des Réfugi.é.es à Paris 42

c. Des actions d'accompagnement autour du français 44

d. Les outils de coordination et référencement de l'offre de formation en français à Paris 45

6) Accéder à l'apprentissage et à l'accompagnement à l'éducation 48

a. Parentalité et petite enfance 48

b. Soutien aux familles 53

c. Scolarité, périscolaire et accompagnement des enfants 54

d. Collèges, lycées et accompagnement des adolescent · es 56
e. Les étudiant.e.s étrangèr.e.s 60
7) S'insérer dans le tissu social parisien par l'accès à l'emploi et la formation .. 63
a. Les formations à visée professionnelle pour les étranger·es..... 63
b. Favoriser l'accès à l'emploi des étranger.es 66
c. Les actions spécifiques dédiées aux femmes étrangères..... 73
d. La Ville comme opportunité d'emploi et de formation pour les étranger.es 74
8) S'insérer dans le tissu social parisien par l'accès au logement..... 76
a. Se loger à Paris pour le public étranger 76
III. Les étapes d'intégration dans la société parisienne : partager et participer 81
9) S'insérer par l'accès aux loisirs et à la culture 81
a. Faciliter l'accès à la culture pour tous.tes 81
b. L'accès à la culture pour les plus précaires..... 82
10) Pouvoir valoriser et être fier·e de ses origines et attaches culturelles..... 84
a. Les festivals et événements dédiés aux cultures étrangères..... 84
b. Les centres culturels et établissements culturels..... 88
c. Connaissances et valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration..... 90
11) Participer à la vie citoyenne et devenir citoyen · ne..... 91
a. Prendre part à la vie associative..... 91
12) Sensibiliser la société pour faciliter l'intégration : les efforts de la société d'accueil pour intégrer les nouveaux arrivant·es..... 91
a. Des espaces d'accueil et d'échanges 92
b. Les actions de lutte contre les discriminations et le racisme 93
c. Des réflexions autour de « l'intégration » 94
Conclusion.....96

Introduction :

L'intégration interculturelle à Paris :

Forte de son pouvoir d'attraction tant économique que culturel, la Ville de Paris concentre une part importante de la population étrangère et immigrée. 20 % de la population parisienne a en effet connu un parcours migratoire et 14 % des Parisien·nes sont étranger·ères (données INSEE 2016). Cette part de population étrangère et immigrée est particulièrement forte au sein des quartiers prioritaires. Contrairement à certaines idées reçues, la population immigrée est majoritairement féminine et continue de se féminiser. La population immigrée parisienne est aussi diverse, faisant de Paris une Ville cosmopolite.

Dans ce cadre multiculturel, s'inscrit l'effort de l'ensemble de la collectivité parisienne pour œuvrer à l'intégration des personnes ayant connu un parcours migratoire, et faire en sorte qu'elles puissent accéder à leurs droits et se sentir pleinement parisiennes.

Le dictionnaire Le Robert, défini l'intégration comme : « *Assimilation (d'un individu, d'un groupe) à une communauté, à un groupe social.* » L'intégration se fait au niveau *politique, social, culturel* et s'oppose à la « *ségrégation* ».[1]
D'un point de vue politique, l'intégration désigne communément le processus devant permettre à une personne immigrée de trouver sa place et de prendre part à la société d'accueil.
Ainsi, l'intégration s'inscrit dans le temps long, et revêt différents aspects : accès à un statut administratif, à un travail, à la culture, à l'éducation, à la langue française, à un logement.

Si la politique d'intégration est pilotée par l'État, Paris, a un rôle clef à jouer dans le processus d'intégration. De par sa proximité directe avec les problématiques rencontrées par ces personnes sur son territoire, ses compétences au niveau de l'action sociale, et son engagement politique fort en faveur de l'accueil et de l'intégration de toutes et tous quel que soit leur statut, elle s'investit de façon privilégiée dans ce domaine.

L'engagement de la Ville de Paris dans les actions d'intégration, visent à faciliter l'accès aux droits communs des étrangèr.es arrivant à Paris, mais également à favoriser l'interculturalité.

L'interculturalité permet de donner une dimension supplémentaire à l'intégration, en prenant en compte la réalité de la diversité et du contexte migratoire, en particulier dans les milieux urbains. Il s'agit d'une approche positive, qui valorise la « *co-création* », et les mouvements à double sens entre les personnes et les cultures.
L'interculturalité traduit l'effort réalisé par la personne ayant connu un parcours migratoire, pour s'intégrer à la société d'accueil, mais aussi l'effort de la société d'accueil pour créer un contexte favorable à l'intégration de la personne, et saisir l'opportunité que peut représenter les migrations.

L'intégration interculturelle est le modèle politique retenu par le ***Comité Directeur de l'Anti-Discrimination, la Diversité et l'Inclusion*** (CDADI) du Conseil de l'Europe. Dans son rapport présenté à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés, l'interculturalité est définie comme un « *processus bidirectionnel (…) consistant à gérer la diversité de manière*

[1] « Le Robert » - définition « intégration »: https://dictionnaire.lerobert.com/definition/integration

efficace, positive et durable, sur la base d'une reconnaissance réciproque et symétrique dans le cadre général des droits humains »[2].

Ainsi, l'intégration pleine et entière de l'ensemble des Parisien·nes est une volonté forte de la Ville de Paris, avec pour objectifs :

- L'égal accès aux droits communs et la participation citoyenne pour tou·tes, quel que soit le parcours, l'origine et le statut ;
- L'inclusion et l'accompagnement des personnes les plus précaires, en prenant en compte les besoins et particularité de chacun·e ;
- La valorisation des cultures, des initiatives et des mémoires de tou·tes les Parisien.nes qui participent à l'identité, la création et l'innovation sur le territoire parisien.

Le bleu budgétaire intégration, un document pour comprendre les politiques d'intégration parisienne :

Depuis 2005, le bleu budgétaire intégration retrace chaque année l'effort financier engagé par la collectivité parisienne sur cette thématique.
Il permet de valoriser l'implication des différents services dans cette politique transversale, ainsi que le travail de coordination du Service Égalité Intégration Inclusion (SEII), de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires.

Il est aussi un outil pour comprendre les politiques d'intégration parisienne, et permettre une certaine représentation de la population immigrée, migrante et étrangère à Paris, en l'absence de données concrètes sur cette part de la population.

En France, le débat sur les « *statistiques ethniques* », très contrôlées par la loi « *Informatique et Liberté* » de 1978[3], en accord avec le principe constitutionnel de la République laïque[4], rend difficile l'établissement de données quantitatives précises sur l'origine, la race ou la religion des personnes.

S'il est certain que la statistique n'est pas la solution unique à une meilleure compréhension des enjeux liés à l'immigration, et notamment en matière de discriminations et des répercussions que cela peut avoir sur le processus de discrimination, produire des données chiffrées permet néanmoins de faciliter la mesure des actions et surtout de pouvoir déployer des stratégies cohérentes avec la réalité des territoires et des populations.[5]

Dès lors, évaluer les politiques d'intégration est un exercice complexe, tant d'un point de vue quantitatif (manque de données chiffrées), que qualitatif. En effet, le processus

---

[2] Comité Directeur sur l'Anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), « Stratégie d'intégration interculturelle : gérer la diversité comme une opportunité – modèle cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national », juin 2021 : https://rm.coe.int/modele-de-cadre-pour-une-strategie-d-integration-interculturelle-au-ni/1680a2ecf8

[3] La loi stipule qu'« *il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.* »

[4] Article 1 de la Constitution : La France est « *une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ».

[5] A ce sujet, voir la *Contribution à la consultation citoyenne sur les discriminations de la Défenseure des Droits* – juin 2021 : https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2021/06/la-defenseure-des-droits-remet-sa-contribution-a-la-consultation

d'intégration est avant tout une démarche subjective, lié au ressenti des personnes, à leur histoire et à leur parcours de vie.

Cependant, le bleu budgétaire permet de donner une indication sur la part qu'occupent les politiques d'intégration à l'échelle parisienne, et l'implication des différentes directions sur ce sujet qui recoupe des problématiques diverses : accueil, prise en charge d'urgence, accès aux droits, au logement, au travail, à la scolarité, apprentissage de la langue, participation citoyenne, engagement, vivre-ensemble, culture, environnement, sport, etc.

C'est pourquoi, cette année, le bleu budgétaire a évolué pour permettre d'être plus représentatif du parcours d'intégration des personnes réfugiées, migrantes et étrangères arrivant à Paris, quels que soient leur statut et le temps de présence sur le territoire parisien. Ainsi, le parcours est envisagé sur le temps long, allant de l'arrivée sur le territoire et la première prise en charge, à l'insertion pleine et entière au sein de la société, à l'échange et au partage mutuels entre les personnes et les cultures.

À noter cependant, que le bleu budgétaire, s'il se veut le plus exhaustif possible, est tributaire des contributions de chaque direction. De ce fait, les résultats doivent être nuancés et utilisés avec précaution.

Quelques chiffres :

- D'après les derniers chiffres disponibles de l'INSEE, la population parisienne est de 2 164 423 habitant.es (Chiffres Insee 2019).
- En 2018, 440 464 immigré·es dont 310 145 étranger·ères résidaient à Paris sur une population de 2 175 601 habitant·es.
- Un·e étranger·ère sur dix habite Paris et quatre étrangèr.es sur dix habitent en Île-de-France.
- À Paris, un·e habitant·e sur cinq est immigré·e.
- Plus de la moitié des immigré·es parisien·nes sont des femmes.
- 30 % des habitants des quartiers prioritaires sont issu·es de l'immigration contre 20 % sur Paris.

I. Les étapes essentielles : être accueilli, comprendre et accéder à ses droits

1) Obtenir un statut administratif et accéder à ses droits

L'accès aux droits est la première étape du parcours d'intégration, en ce qu'elle constitue une forme de reconnaissance du statut de citoyen de la personne. Pour les personnes ayant connu un parcours migratoire, cela signifie trouver une forme de stabilité dans un nouvel environnement, avec la possibilité d'accéder au droit commun. Cela passe par un accompagnement vers la régularisation ou l'obtention d'un statut, le fait de pouvoir accéder à un hébergement et à un logement décent, trouver un emploi stable et rémunéré, pouvoir bénéficier de soins adaptés, être scolarisé ou pouvoir suivre une formation, pouvoir participer à la vie de la Cité, profiter des loisirs et de l'offre culturelle, etc.

Dans « *accès au(x) droit(s)* », il faut distinguer :

- L'accès au droit – qui renvoie aux dispositifs d'aide juridique, c'est-à-dire aider les personnes à connaitre leurs droits et à les faire valoir ;
- Et l'accès aux droits – qui renvoie aux dispositifs d'accompagnement vers l'ensemble du droit commun, c'est-à-dire l'ensemble des politiques sociales (aides et prestations sociales, accès aux soins, mais aussi accompagnement plus large comme la régularisation, l'insertion professionnelle, le logement, la scolarisation, la constitution de dossiers, etc.).

Pour répondre aux besoins de ses habitant.es, la Ville de Paris, par le biais de ses différents services, est fortement engagée dans les actions d'accompagnement des personnes vers l'accès au(x) droit(s). Elle met en place des dispositifs qui garantissent un accueil égalitaire et adapté de toutes les personnes, sans conditions de statut.
Par ailleurs, la Ville de Paris s'appuie également sur l'expertise de ses acteurs de territoires comme les associations, et soutient leurs actions à travers des subventions.

Parmi les différents services proposés par la Ville, certains sont situés dans des quartiers cibles, comme par exemple les quartiers Politique de la Ville ou à proximité.
C'est le cas par exemple des Point d'Accès aux Droits (PAD) et des Maisons de la Justice et du Droit (MJD), mais aussi des permanences Relais d'Accès aux Droits (RAD).

Cependant, les moyens mobilisés par la Ville de Paris en matière de droit des étrangers ne sont pas exclusivement dédiés aux dispositifs situés en quartiers politique de la ville. C'est le cas par exemple des permanences en Mairies d'arrondissement et d'autres permanences, notamment associatives, financées par la Ville de Paris.

a. Les structures d'accès au(x) droit(s)

❖ *Point d'Accès aux Droits (PAD)*

Paris, par le biais de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) – Mission accès au droit –, est engagée dans le fonctionnement des dispositifs d'accès au droit. Il s'agit des Points d'Accès au Droit (PAD), des Maisons de Justice et du Droit (MJD), des Relais d'Accès au Droit (RAD) et des permanences d'avocats en mairies d'arrondissement.

Les PAD et les MJD accueillent les usagers, les renseignent et les orientent si besoin sur une permanence.

La thématique du droit des étrangers est le premier besoin de droit exprimé par les usagers dans les PAD, les MJD et les permanences RAD.

Les Points d'Accès aux droits sont situés en quartiers Politiques de la Ville. Cinq Points d'accès au droit ont été mis en place par la Ville de Paris, dans les 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements, en partenariat avec l'État, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris.

Ce sont des lieux d'accueil gratuits offrant à tous, et particulièrement aux personnes en difficulté, des permanences juridiques sur les thèmes de la vie quotidienne (droit du logement, de la famille, du travail, de la consommation et du surendettement, lutte contre les discriminations, etc.) ainsi que des permanences de conciliation de justice, de médiation institutionnelle et d'écrivains publics.

Chaque PAD propose **des permanences en droit des étrangèr·es** (titres de séjour, droit d'asile notamment) et accès à la nationalité française, tenues par des avocats du Barreau de Paris et des associations spécialisées.

Les PAD sont des dispositifs qui bénéficient de financements du Conseil départemental d'accès au droit, groupement d'intérêt public dont la ville fait partie avec les autres partenaires de l'accès au droit.

Une subvention de 47 000€ est versée par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) pour financer des permanences juridiques dans les 3 PAD 18, 19 et 20 situés dans les quartiers politique de la Ville.

Depuis la crise sanitaire, des permanences téléphoniques ont été mises en place au sein des PAD et des RAD. Elles sont toujours en place actuellement.

Dans les PAD, en 2021 :

- À l'accueil, **22 967** personnes ont été renseignées pour des questions portant sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité.
  Le droit des étrangers et l'accès à la nationalité représentent **32,4 %** des demandes.

- En permanences, **6 247** personnes ont été reçues ou jointes téléphoniquement pour des questions portant sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité.
  Cela représente **29,8 %** des demandes.
  Parmi ces personnes, 15,2 % ont consulté sur la question du droit au séjour (demande, renouvellement).

Les usagers sont reçus en fonction du nombre de permanences disponibles. Le déploiement de permanences supplémentaires en droit des étrangers nécessiterait des moyens financiers supplémentaires.

Données 2020	**PAD 13**	**PAD 15**	**PAD 18**	**PAD 19**	**PAD 20**	**TOTAL**

Personnes renseignées à l'accueil sur la thématique du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité	**6 353**	**2 613**	**4 104**	**5 478**	**4 419**	**22 967**
Personnes renseignées en permanences sur la thématique du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité	**1 891**	**631**	**1 235**	**1 138**	**1 352**	**6 247**

En 2021, les nationalités des personnes reçues en permanences dans les PAD se sont réparties comme suit :

Sur un total de 18 231 personnes reçues en permanences,

- Nationalité française : 7 454 personnes soit 40,9 % des usagers,
- Autres nationalités d'Union Européenne : 471 personnes soit 2,6 % des usagers,
- Autres nationalités hors UE : 10 306 personnes soit 56,5 % des usagers.

En 2021, Les financements dédiés aux PAD en 2021 se sont élevés à 1 256 676 €. Les usagers des PAD aidés sur les thématiques du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité (accueil + permanences) représentent **32,9 %** de l'ensemble des usagers reçus. Au prorata de ce taux de fréquentation des PAD sur ces thématiques, on peut estimer l'effort de la Ville de Paris de l'ordre de **413 928 €.**

La pandémie (Covid 19) a bouleversé les pratiques et conduit à mettre en place des permanences téléphoniques pour poursuivre l'exercice du service public d'accès au droit. Les permanences téléphoniques s'avèrent toutefois peu adaptées aux publics très fragiles et/ou maitrisant mal le français.

Le droit des étrangers est très impacté par les difficultés de prise de rendez-vous en Préfecture depuis la fin du premier confinement. La situation génère un véritable engorgement, des successions de difficultés liées aux situations des personnes et conduit à la multiplication de recours au tribunal administratif pour l'obtention de rendez-vous.

Les juristes des relais accès au droit consacrent ainsi un temps très important aux situations problématiques rencontrées par les usagers (la durée d'accompagnement des situations est multipliée par deux ou trois).

❖ *Relais d'Accès aux Droits (RAD)*

Les Relais d'Accès aux Droits (RAD) sont des permanences juridiques organisées dans plus de 50 lieux à Paris. Ces permanences se déroulent dans des structures institutionnelles et associatives de lutte contre l'exclusion telles que les :

- Centres sociaux,
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Accueils de jour (Emmaüs, Samu Social),

- Centres de soins etc…

Une partie des permanences RAD ont lieu au sein de structures de la Ville de Paris (PSA, CHRS, ESI, sections locales d'arrondissement du CASVP, SSDP, EPI, MDPH et pôle santé de la DASES). Des bureaux sont mis à disposition des juristes RAD par ces structures.
La majorité des permanences RAD sont situés en quartiers prioritaires.

Les financements de la Ville de Paris dédiés aux RAD en 2021 se sont élevés à 781 763€.

En 2021, 25 359 personnes ont été renseignées dans les permanences RAD. Les usagers des RAD aidés sur les thématiques du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité représentent **47,7 %** des usagers, **soit 14 913 demandes.**

Au *prorata* de ce taux de fréquentation des permanences RAD sur ces thématiques, l'effort de la Ville de Paris est de l'ordre de 372 641 €.

❖ *Maison de la Justice et du Droit (MJD)*

Paris compte 3 Maisons de la justice et du droit (MJD) implantées dans les 10e, 14e et 17e arrondissements. Elles proposent des consultations juridiques gratuites, sur rendez-vous sur place ou par téléphone. Elles reçoivent tou·te·s les usager·es, indépendamment de leur lieu d'habitation.
Bien que la Ville participe au financement des permanences en MJD via le CDAD, ces structures relèvent du Ministère de la Justice.

Dans les MJD, **4 137 personnes ont été renseignées en permanences pour des questions portant sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité**. Cela représente 23,2 % des 17 825 personnes renseignées en permanences en 2021.

NB : ces structures relevant du Ministère de la Justice, elles utilisent une base de données qui leur est propre et diffère de l'outil informatique utilisé par les PAD. Ainsi, la nationalité des usagers n'est pas renseignée.

Les financements de la Ville dédiés aux MJD en 2021 se sont élevés à 568 254 €.

En MJD, la part d'usagers aidés sur les thématiques du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité connue sur les permanences est de **23,2 %**.
Au prorata du taux de fréquentation des permanences sur les thématiques du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité au sein des 3 MJD de Paris, la dépense supportée par la Ville de Paris a été de l'ordre de **131 886 €.** La DAJ a supporté environ 55 % de cet effort, les autres directions (DILT principalement) 45%.

Parmi ces participations, la mise à disposition gratuite du local de la MJD Paris sud, a été valorisée ci-dessus dans les dépenses supportées par la Ville de Paris : **mise à disposition des locaux de la MJD Paris sud (estimation) : 57 328 €.**

❖ *Permanences en Mairies d'arrondissement*

Des permanences gratuites d'avocats du Barreau de Paris sont mises en place dans les Mairies d'arrondissements.

Des avocat·es reçoivent sur rendez-vous sur différentes thématiques.

Au cours de l'année 2021, **7 722 demandes** ont été présentées dans les permanences d'avocats en mairies d'arrondissement. Les permanences sont généralistes ou spécialisées mais ne proposent pas la spécialité en droit des étrangers. Toutefois, **497 personnes ont consulté sur un sujet relatif au droit des étrangers, soit 6,4 % des demandes**. Les tendances observées sont les suivantes :

Le financement de la Ville de Paris dédié aux permanences d'avocats en mairies d'arrondissement s'est élevé à 298 665 €, qui correspond à une subvention de 296 750 € versée au Barreau de Paris, et à la valorisation de la mise à disposition des bureaux en mairies d'arrondissement estimée à 1 915 €.

Les usagers des permanences en mairies d'arrondissement aidés sur les thématiques du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité représentent 6,4 % des usagers reçus.
Au *prorata* du taux de fréquentation des permanences en mairies d'arrondissement sur ces thématiques, l'effort de la Ville de Paris est de l'ordre de **19 223 €** en 2021.

La mise à disposition de bureaux dans les mairies d'arrondissement (DDCT) est estimée à 1 915 €.

❖ *Mairie Mobile*

Dispositif mis en place par la Ville en 2016 et proposant des permanences d'aide aux démarches administratives des usagers dans les quartiers politique de la Ville ou à proximité, soit dans un bus, soit dans des équipements de proximité.

Cet accompagnement aux démarches concerne les services de la Ville de Paris, la CAF, la CNAM, Pôle Emploi, la DGFIP, le Ministère de l'intérieur : ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France), mais également la solidarité transport ou le logement avec l'association *Coallia*, l'*Adoma*, etc.

Une orientation est effectuée le cas échéant vers les structures ou administrations adéquates, notamment les mairies d'arrondissement.

En plus des 2 agents DDCT, un agent DSOL et un agent de l'association PIMMS (Points Information Médiation Multi Services) de Paris participent aux permanences.

La Mairie Mobile a été labellisée France Service en octobre 2021, intégrant ainsi un réseau de partenaire de services publics de l'État.

Le dispositif Mairie Mobile a été soutenu par la DDCT-SRU à hauteur **54 668 €** en 2021 et a permis d'accompagner **3 686 usagèr.es, dont 37 % de femmes**.

Il est envisagé l'étude de nouveaux sites et de la possibilité d'avoir recours à 1 ou 2 minibus en remplacement du bus actuel.

2462 usagèr.es ont été accueillis lors du 1er semestre 2022.

❖ *Les PIMMS*

Les PIMMS (Point d'Informations et de Médiation Multiservices), sont des dispositifs visant à faciliter les démarches administratives et l'accès des Parisiennes et des Parisiens aux services publics.

L'association PIMMS de Paris explique les courriers et les factures, aide à remplir les formulaires, accompagne dans les démarches sur internet, conseille dans les démarches administratives, aide à rétablir le contact, oriente vers le bon service … à travers 5 lieux d'accueil gratuits (Est, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud, Sud-Est).

Les PIMMS sont ouverts à tous.tes. Ils sont particulièrement destinés aux publics suivants :

- Les personnes qui ont une mauvaise compréhension des démarches administratives,
- Les personnes qui ne maîtrisent pas totalement l'écrit ou la langue française,
- Les personnes qui ne maîtrisent le numérique ou qui ont des difficultés économiques.

Le PIMMS de Paris a fait l'objet de deux financements en 2021 au titre des attributions la Conférence des Financeurs de Paris.

Le premier financement a visé à soutenir les actions d'accès aux droits pour un public en perte d'autonomie (médiation sociale numérique dans 5 sites PIMMS parisiens, et programme de visites à domicile d'accès aux droits pour les publics les plus dépendants).

Le second financement a permis de soutenir un projet d'accompagnement individualisé et d'accès aux droits pour des résidents vieillissants du parc social de Paris Habitat dans le 12e arrondissement.

Ces deux actions ont bénéficié d'un financement de 26 600 € en 2021, par la DASES.

❖ *Services sociaux de proximité (SSP)*

Au sein de chaque CASVP d'arrondissement, le Service social de Proximité (SSP) s'adresse à toute personne en difficulté, quelles que soient les difficultés rencontrées. C'est un service généraliste qui s'appuie sur un réseau de partenaires locaux.
Depuis le 1er juin 2016, à la faveur du projet Nouveau Paris Solidaire, l'ensemble des services sociaux polyvalents sont sous la responsabilité du CASVP.

Les missions du service social de proximité sont principalement centrées sur l'insertion socio-professionnelle des publics accompagnés, la prévention, et la protection des personnes (mineures et majeures).

Près de 1 000 agents travaillent au sein de ces services et plus de 40 millions d'euros sont affectés à leur fonctionnement (dépenses de personnel incluses).

❖ *Permanences sociales d'accueil (PSA)*

Le CASVP a mis en place des services publics spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de grande exclusion et sans hébergement stable. Les PSA sont des services

publics d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de suivi social pour toutes les personnes sans domicile.

Elles remplissent 4 missions essentielles :

- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation.
- L'accès aux droits et les aides légales.
- L'accompagnement social (accompagnement social global et accompagnement au titre du RSA).
- La protection de l'enfance (PSA *Gautey*).

Elles interviennent auprès des Parisien·nes en grande difficulté, sans abri, jusqu'à ce que le relais puisse être pris par les services sociaux de secteur ou des services sociaux spécialisés. Des services associés tiennent des permanences (sécurité sociale, aide juridique, écrivains publics…).

Il existe 3 structures spécialisées par type de public :

- PSA *Gauthey* : familles avec enfants, couples et femmes isolées de 25 ans et plus. : **24 740 personnes accueillies en 2021.**
- PSA *Bastille* : hommes seuls de 25 ans et plus. : **40 157 personnes accueillies en 2021.**
- PSA *Belleville* : jeunes femmes et hommes de 18 à 24 ans inclus. : **6 271 personnes accueillies en 2021.**

❖ *Domiciliation – Paris Adresse*

La domiciliation est le droit pour toute personne sans domicile stable d'avoir une adresse administrative lui permettant de recevoir son courrier et de faire valoir ses droits civils, civiques et sociaux.
La loi confie aux CCAS la mission obligatoire de domiciliation administrative des personnes sans domicile stable. Ils ont l'obligation de domicilier toute personne sans domicile stable dès lors qu'un lien avec la commune est établi.

À Paris, cette compétence était exercée jusqu'à début janvier 2020, par les PSA. Depuis janvier 2020, le CASVP a créé un pôle unique dédié, exclusivement, à la domiciliation. Ce pôle, « *Paris Adresse* », prend la forme d'un partenariat CASVP-La Poste, la première institution ayant pour rôle l'instruction de la domiciliation et la seconde ayant pour mission la gestion, le tri et la distribution du courrier.

L'une des principales différences de critère de domiciliation entre les PSA et Paris Adresse concerne les personnes en situation administrative précaire, dont la domiciliation est désormais acceptée par le CASVP. L'État agrée également des associations pour remplir cette mission (46 à Paris).

Paris Adresse, apprécie l'existence de ce lien avec la commune sur la base d'un référentiel qui définit 6 critères (non cumulatifs) de « *parisienneté* » :

- Exercer une activité professionnelle à Paris.
- Exercer une activité d'insertion professionnelle à Paris.

- Détenir l'autorité parentale sur un enfant scolarisé à Paris.
- Être ou avoir été hébergé à Paris.
- Avoir un lien familial à Paris.
- Avoir des droits ouverts à Paris.

Paris représente la moitié du volume en Ile de France et, Paris Adresse, 15 % du volume parisien.
Au 31 décembre 2021, Paris Adresse gérait 13 143 domiciliations contre 11 229 au 31 décembre 2020.
Les agents de Paris Adresse ont reçu en moyenne 106 personnes par jour mais avec une augmentation de la fréquentation sur le dernier trimestre s'élevant à 150 personnes par jour soit 2800 personnes par mois. Sur 2021, la fréquentation du service instructeur a augmenté de 76 %.
467 personnes en moyenne par jour étaient accueillies par les agents de la Poste pour réceptionner leur courrier. La fréquentation annuelle pour La Poste a donc augmenté de 31 %.

Si elles ne reçoivent plus le courrier des personnes qu'elles accompagnent, les PSA ont toujours une mission d'instruction des demandes de domiciliation, qu'elles transmettent ensuite à Paris Adresse.

❖ *Domiciliation – soutien aux associations*

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a fait de l'accès aux droits, entendu comme l'aide à la connaissance du droit et l'aide à l'exercice du droit, un préalable indispensable à la lutte contre l'exclusion.

En effet, cumulant très souvent isolement et difficultés à se mobiliser, les personnes en situation de rue s'inscrivent fréquemment dans un processus d'« *éloignement administratif*» accéléré par une triple fracture : linguistique s'agissant d'un public ne maîtrisant pas toujours bien le français, administrative liée au vocabulaire spécifique utilisé par les administrations, et numérique en raison de la modernisation de l'administration requérant de plus en plus, pour toute démarche, la possession d'une adresse mail, d'un ordinateur et d'un accès à Internet.
Afin de répondre à un besoin d'aide à l'accès aux droits des personnes en situation de rue, la Ville de Paris a développé une politique volontariste dans ce domaine, notamment en soutenant des associations proposant un service de domiciliation et/ou un accompagnement administratif vers l'ouverture de droits sociaux.

La DASES (DSOL en 2022) subventionne plusieurs associations de domiciliation pour 64 000 €, dont une partie du public est constitué de migrant·es sans domicile fixe en errance sur le territoire parisien.

À noter que le pilotage du dispositif et l'agrément des structures relèvent de l'État.

❖ *Le Kiosque*

Le Kiosque est un lieu d'accueil de jour et d'orientation à destination des personnes majeures et isolées demandeuses d'asile, en situation d'errance à Paris.

Les missions d'accueil, d'information et d'orientation se font sur une base inconditionnelle **(10 332 passages en 2021),** en revanche l'accompagnement personnalisé, social, juridique et administratif **(177 personnes en 2021)** est réservé aux demandeurs d'asile enregistrés à Paris, majeurs et isolés, en situation de grande précarité.

Ayant développé au fil des années une expertise particulière sur la procédure *Dublin*, le Kiosque accompagne de plus en plus de demandeurs d'asile relevant de cette procédure longue, complexe et très insécurisante. **En 2021, 12 620 demandes ont été enregistrées par l'équipe qui a assuré 998 entretiens sociaux**.

La gestion conjointe du Kiosque assure une complémentarité des actions au vu des expertises respectives d'Emmaüs Solidarité envers les personnes sans domicile fixe et de France terre d'asile en matière de droit des étrangers et de droit d'asile.

En 2021, ce dispositif a été soutenu financièrement par le SEPLEX (DASES) à hauteur de 416 618 €.

b. Les actions d'accompagnement

❖ *Soutien aux associations d'accès aux droits*

Les actions d'aide à l'accès aux droits sont assurées le plus souvent sous la forme de permanences d'accueil, complétées parfois par de l'interprétariat et de la médiation auprès des administrations.

Les associations soutenues par la collectivité parisienne accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome. Elles les informent et leur délivrent des conseils et solutions adaptés aux problèmes rencontrés en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion. Parmi elles, il est à noter de grands acteurs associatifs comme la Cimade, le GISTI ou encore la FASTI, mais aussi des associations plus locales, qui interviennent auprès des habitant·e·s des quartiers où elles sont implantées.

Les thématiques les plus souvent abordées et traitées concernent le droit du séjour, le logement, les aides sociales et familiales, la lutte contre les discriminations, la médiation scolaire, la recherche d'emploi et le droit du travail.

Les actions d'accès aux droits, d'accompagnement juridique et d'accès aux droits sociaux sont notamment plébiscitées par les habitants des quartiers politique de la ville auprès des associations locales. Ces actions sont portées par des professionnel·le·s ou des bénévoles, et sont aussi diversifiées qu'un simple accueil et orientation vers des services spécialisés, des permanences d'écrivain public, ou des consultations de travailleurs sociaux ou de juristes.

En sus du financement des associations, les Équipes de Développement Local (EDL) animent localement des coordinations permettant des échanges d'informations et la mise

en place de formations spécifiques sur les thèmes les plus demandés par les habitants. Les EDL participent également aux coordinations numériques des DST (et futures EPS).

Il faut également préciser qu'avec la dématérialisation de la plupart des démarches administratives, les demandes d'accompagnement se complexifient et la qualification des intervenants est à actualiser de plus en plus régulièrement.

La DASES (Seplex) a soutenu en 2021 52 actions d'aide à l'accès aux droits pour un montant total de 511 090 € et qui ont concerné globalement plus de 33 500 personnes.

Le SEII (DDCT) a soutenu en 2021, 29 associations d'aide à l'accès aux droits pour un montant total de 184 000€, et qui ont concerné environ 60 000 personnes.

Le SPV (DDCT) a soutenu en 2021 les associations des quartiers politiques de la Ville dans leur mission d'accès au droit pour un montant total de 87 850 €. Cela représente 29 subventions pour 25 associations. La somme totale ne compte que les subventions versées par le SPV (DDCT) au titre de l'AAP politique de la ville 2021. Les directions de la ville qui participent au financement l'indiquent à ce titre. Par ailleurs la préfecture s'engage sur les mêmes projets à hauteur de 42 950 €.

❖ *Accès aux droits des migrants âgés*

Les personnes âgées sont confrontées à des problématiques particulières, exacerbées par l'isolement et la précarité sociale. Des actions dédiées sont mises en place pour permettre aux *seniors* d'accéder à leurs droits et répondre à leurs besoins spécifiques.

Par le biais des subventions accordées aux associations, la Ville de Paris soutient l'accompagnement dans l'accès aux droits de personnes âgées migrantes, ou habitant des quartiers défavorisés ou isolées socialement, par des permanences juridiques et sociales d'accès aux droits.

Les objectifs poursuivis sont la reconnaissance des droits par la constitution de dossiers de retraite, de séjour, de nationalité, d'accident du travail, de handicap, de surendettement etc. Les droits des personnes immigrés âgées ou vieillissantes sont ainsi reconnus.

En même temps certaines associations mènent un accompagnement plus global à destination de ces publics âgés en proposant par exemple des actions pour l'inclusion numérique, ou encore des interventions dans le domaine de la prévention et de la santé.

En 2021, 13 associations ont été soutenues par la DASES pour leurs actions à destination des migrants âgés pour un budget total de 243 500 €. Ces actions ont permis d'accompagner 10 696 personnes.

❖ *Les cafés sociaux*

Les cafés sociaux sont des lieux de sociabilités et d'accompagnement dans l'accès aux droits destinés aux personnes âgées et principalement les migrants âgés.

Par le biais des subventions accordées à deux associations, *Ayyem Zamen* et *Espace Fârâbî*, la ville de Paris soutient les cafés sociaux.

Ayyem Zamen a reçu une subvention de 109 000 € pour le fonctionnement de deux cafés sociaux, Belleville et Dejean ainsi que pour un projet soutenant l'accès à la santé et à la culture des femmes immigrées âgées et renforçant la mixité au sein des cafés sociaux.

Agir pour la culture et la diversité (ACTE) a reçu une subvention de 10 000€ pour le fonctionnement du café social « l'arbre à palabre » qui intervient principalement au sein des Foyers de travailleurs migrants et des résidences sociales Parisiennes

Espace Fârâbî, a reçu une subvention de 22 000€ pour son projet de café social. L'association accueille le public tous les jours avec des actions articulées autour des axes suivants : accès aux droits, accès à la santé, lien social.

Les cafés sociaux reçoivent au total un financement de 141 000 € de la Ville de Paris (DDCT, DASES).

❖ *Les écrivains publics dans les bibliothèques*

Dans le cadre du plan Lire à Paris et de son volet dédié au rôle social des bibliothèques, l'accompagnement des publics précaires constitue un axe de développement du réseau.

Ainsi, le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris propose des permanences d'écrivains publics bénévoles depuis plusieurs années.

Cette offre est essentielle car la réorientation d'une partie des publics se heurte à la faiblesse de l'offre sur le territoire. Cette difficulté s'est notablement accrue avec la crise sanitaire qui a vu une partie de ces publics rencontrer des besoins urgents et cruciaux sur ce champ de l'accompagnement, notamment dans la rédaction de document administratifs.

Pour faire face à ces besoins et demandes croissantes, mais aussi pour mieux structurer et professionnaliser l'offre des écrivains publics dans les bibliothèques, la DAC a mis en place **à partir de janvier 2021, des permanences dans 3 de ces établissements, assurée par l'association D.E.L.I.R.E.**

Ces permanences ont lieu au rythme de 2 permanences d'une demi-journée par mois à *Vaclav Havel* -18e-, *Françoise Sagan* – 10e- *Louise Michel* -20e-.

L'association *D.E.L.I.R.E*, est composée exclusivement d'écrivains publics diplômés (licence écrivains public – Paris 3). Elle vient donc utilement renforcer et professionnaliser une offre importante pour les bibliothèques.

En 2021, l'association a organisé 67 permanences et reçues 210 personnes. Le public est en très grande majorité constituée de personnes étrangères maitrisant mal le français et les codes de l'administration, mais également d'un public français illettré.

Depuis sa mise en place en 2021, l'action est une réussite totale.

Les permanences rencontrent leur public (taux de désistement de seulement 7 % en 2021**,** très correct pour ce type de service et de publics), satisfaction des porteurs de projet et des établissements, meilleure fluidité des accueils et de la gestion du service, etc.

Elle a permis aussi de mieux structurer l'intervention des bénévoles qui n'a pas cessé pour autant (l'association a pu en début d'année 2022, proposer un accompagnement des bénévoles).

La seule difficulté notable rencontrée pour un établissement, a été de trouver un horaire.

Le dispositif est financé à hauteur de 8 000 € par la DAC.

Évolution majeure en 2022 : fin de l'action professionnelle, car jusqu'à présent l'association pouvait bénéficier de subventions de la Ville de Paris (8 000 €, subvention dans le cadre de la grande exclusion) ; or, en dépit del'attachement à ce service, les subventions n'ont pas été renouvelées pour l'année 2022 dans un cadre budgétaire contraint.

Les bibliothèques proposeront donc exclusivement une offre d'écrivains publics bénévoles avec les dysfonctionnements et insatisfactions que cela peut induire (absentéisme, période d'absence, arrivées régulières de bénévoles complexes : difficultés à évaluer le niveau de compétence et la qualité du travail réel effectué, etc.). Au-delà, avec une baisse globale légitime de la qualité de la prestation délivrée, le caractère pérenne de cette offre est fragilisé.

❖ *Accompagnement des migrant.es LGBTQI+*

L'accès aux droits pour toutes et tous de manière égale est un enjeu majeur pour la Ville de Paris. Dans un effort constant pour s'adapter au mieux aux besoins de chacun·e, et pour que toutes et tous puissent se sentir intégré.es, la Ville de Paris adapte certaines de ces actions aux spécificités des publics. C'est le cas par exemple des publics migrants LGBTQI+.

Ainsi en 2021, deux associations ont été soutenues pour leurs actions d'accompagnement à destination des publics étrangers LGBTQI+, **pour un montant de 26 000 € :**

L 'association *Arab Network for Knowledge about Human Rights* (ANKH), à hauteur de 3 000 €. L'association « *Arab Network for Knowledge about Human Rights* » ANKH, créée en 2018, défend les droits des minorités dans l'espace euro-méditerranéen, en soutenant la communauté LGBTIQ+, développant des actions de santé sexuelle, prévention et lutte contre le VIH, et en organisant des événements artistiques et culturels.

L'*association pour la reconnaissance des Droits des Personnes Homosexuelles et Transsexuelles à l'Immigration et au Séjour* (ARDHIS), à hauteur d'un montant de 23 000 €. L'association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et Transgenres à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS) œuvre à la promotion des droits à l'entrée, au séjour, à l'asile et à l'intégration d'étrangèr·es homosexuel·les et transgenres (réfugié·es, migrant·es…).

Pas d'évolution particulière en 2021 mais une importante évolution à prévoir pour 2022 :

- Renouvellement du financement d'ANKH (3 000 €) et ARDHIS (23 000 €).

- Financement de 3 associations supplémentaires :

→ ***SHAMS*** (**2 000 €**).

→ ***Urgence Homophobie*** (**1 500 €**).

→ *L'association de gestion du local interassociatif LGBTQI+ du 22 rue Malher* (**10 000 € en subvention pour le projet, 100 000€ pour des travaux** d'investissement dans le local)**,** qui regroupe 7 associations partenaires**,** a pour objet la gestion de la mise à disposition, via une convention d'occupation du domaine public, d'un local. Ce local va permettre de créer un lieu d'échanges et de rayonnement, où citoyen·nes, associations, acteurs économiques

et sociaux se retrouvent. Ce lieu de ressources et de services sera un espace privilégié et protecteur d'accueil des **personnes LGBTQI, migrantes**, victimes de violences, en même temps qu'un lieu d'échanges et d'activités associatives.

- Lancement d'un groupe de travail « migrant·es LGBTQI+ » en 2022.

Hébergements des personnes LGBTQI+ demandeuses d'asile ou réfugiées – DASES :
La DASES a par ailleurs contribué au lancement de deux projets d'hébergement pour personnes LGBTQI+ demandeuses d'asile ou réfugiées : l'*Escale* géré par *Basiliade* (70 000€ en 2020 au titre de 2021) et une colocation de femmes lesbiennes réfugiées initiée par l'association *Les Dégommeuses*, puis reprise en gestion par le Front d'habitat lesbien (15 000€ en 2021).

❖ *Accompagnement des femmes étrangères victimes de violences*

L'observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) finance des actions à destination des femmes étrangères victimes de violences.
Un accompagnement global de leur situation est fait, favorisant ainsi leur intégration.

5 associations sont soutenues pour ces actions, pour **un budget de 20 000 € supporté par la DDCT-SEII.**

Certaines associations accompagnent des communautés spécifiques, comme par exemple *Pierre Ducerf*, qui intervient auprès des populations chinoises et asiatiques, ou encore la *Ligue des Femmes Iraniennes* qui accompagnent des femmes iraniennes et plus largement persophone.

En 2021, 291 femmes ont été accompagnées par ces associations.

- *Acort* : 5 000€ ;
- *ATF* : Association des Tunisiens en France : 2 000€ ;
- *Ligue des femmes iraniennes* : 4 000 € ;
- *Pierre Ducerf* : 5 000€ ;
- *Rajfire* : 4 000€.

❖ *Les guides*

L'association *Watizat* publie chaque mois, depuis mars 2018, le *Guide d'information pour les personnes exilées à Paris*, guide imprimé et accessible en ligne qui permet de disposer d'une information claire et de qualité, constamment vérifiée et actualisée, sur la procédure d'asile et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement auxquels les exilés peuvent s'adresser.
La mise à jour mensuelle permet une grande réactivité ; *Watizat* a ainsi largement contribué à l'information liée à la crise sanitaire. La disponibilité du guide en cinq langues (français, anglais, arabe, pachto, dari) en fait une source d'information particulièrement appréciée des réfugiés comme des personnes, bénévoles ou professionnelles, qui les accompagnent.

En 2021, avec le soutien de la Ville (70 000 € sur crédits 2020), *Watizat* a pu structurer et professionnaliser son activité afin de poursuivre l'enrichissement et la diffusion du guide mais aussi développer de nouvelles actions (lexique des termes de l'exil, formations). Plus de 50 organisations de tailles et activités diverses commandent le guide chaque mois (1 500 impressions en moyenne, en hausse de 30 % par rapport à 2020), sans compter les consultations et impressions du guide en ligne.

2) Trouver un abri d'urgence (dont accueils de jour)

La mise à l'abri d'urgence est un enjeu important, en particulier pour les publics en situation de grande précarité et de grande exclusion sociale.
Il existe différents dispositifs de mise à l'abri qui répondent à différents besoins. Les accueils de jour, par exemple, permettent aux personnes suivies de bénéficier d'un accompagnement social, mais aussi psychologique, et d'une prise en charge adaptée pour encourager la réinsertion.

Le Ville de Paris finance plusieurs de ces actions, dont certaines sont destinées à des publics spécifiques comme les mineur.es isolé.es, ou encore les femmes et les mères en situation de rue.

D'autres actions « *d'aller vers* », comme les maraudes, permettent d'identifier des personnes en situation de grande précarité et de les orienter vers des dispositifs d'accueil et de prise en charge adaptés.

a. Les Mineur · es Non Accompagné · es (MNA)

Parmi les personnes migrantes, la situation des mineur·es non accompagné·es est particulièrement complexe. Exilé·es, séparé·es de leurs familles ou fuyant les maltraitances, les MNA font l'objet d'une attention renforcée par les services de la protection de l'enfance de Paris.

La demande croissante a amené le législateur, dans la suite de la circulaire de la Garde des Sceaux du 31 mai 2013, à inclure dans la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfance un dispositif national d'accueil de ce public.

Depuis 2004, le dispositif MNA a été régulièrement adapté et développé pour mieux répondre à la demande croissante d'accueil de ce public.
En avril 2015, la collectivité parisienne a affirmé dans son plan MIE le souhait que leur accueil soit exemplaire. Les actions de la Ville s'inscrivent dans ce cadre qui prévoit des dispositifs adaptés à chaque étape du suivi de ces jeunes :

- L'accueil et l'évaluation des jeunes qui demandent la protection de l'ASE, suivi par le DEMIE 75 (*Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers*) géré par la *Croix Rouge* ;

- Après une hausse continue ces dernières années (jusqu'à plus de 7 300 en 2018), le nombre de présentations est en diminution depuis 2019 compte tenu de la baisse des entrées constatée en Italie et en Espagne, mais aussi des mesures anti-Covid-19 prises par les différents pays européens à leurs frontières. Les arrivées sont de

nouveau orientées à la hausse en 2021 compte tenu de l'instabilité politique dans de nombreux pays.

- La mise à l'abri des jeunes en attente d'évaluation, est assurée par le dispositif dédié géré par l'association *France Terre d'Asile* (FTDA) ;

- L'accueil temporaire des jeunes admis à l'ASE, appelés à rejoindre d'autres départements dans le cadre de la répartition nationale des MNA coordonnée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

- L'accueil pérenne des jeunes confiés à la Ville dans des structures dédiées ou dans des structures classiques (familles d'accueil ou hébergements collectifs) ;

- L'accompagnement vers l'autonomie pour les jeunes devenus majeurs et qui peuvent être accompagnés par le Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM).

❖ *Les dispositifs de prise en charge et de suivi de l'ASE*

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la Ville de Paris assure l'accueil et l'accompagnement éducatif des mineurs non accompagnés (MNA) qui sont suivis par le Secteur éducatif des mineurs non accompagnés (SEMNA).

La Ville a créé au fil des années des services dédiés à l'évaluation, à la mise à l'abri et à l'accueil des MNA. À la suite d'un appel à projets, de nouvelles structures se sont ouvertes en 2019 et en 2020.

La Ville prend également en charge pour ces jeunes des frais annexes à l'hébergement (allocations, transport, accompagnement aux cours de langue française, etc.)

La Ville prévoyait de lancer à la fin de l'année 2021 un appel à projet sur le primo-accueil des MNA afin de revoir en 2022 les modalités d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abri de ces populations.

❖ *Le dispositif à destination des mineur·es non accompagné·es de la Goutte d'Or*

Le quartier de la *Goutte d'Or* (18e) a vu l'arrivée depuis 2017 de jeunes en errance, parfois âgés de moins de 12 ans, provoquant une exacerbation des tensions déjà présentes dans ce secteur.
Afin d'assurer l'accompagnement de ces mineur·es non accompagné·es, la Ville a mandaté depuis 2018 le centre d'action sociale protestant (CASP).
Le CASP met en œuvre un dispositif expérimental destiné à répondre 7 jours sur 7 et 24h/24 aux situations de détresse qui sont le plus souvent d'une extrême gravité.

Le dispositif prend la forme d'une maraude en journée dans le quartier (avec possibilité de délocalisation en cas de signalements institutionnels), d'un lieu de répit localisé dans le 16e et d'un abri de nuit situé dans le 17e. Une équipe pluridisciplinaire composée de médiateurs,

d'éducateurs, d'infirmiers ou encore de psychologues a été constituée pour répondre aux besoins.

Les mineur·es non accompagné·es pris en charge par ce dispositif étaient selon les données recensées en 2019 et en 2020 pour l'essentiel originaires d'Algérie et du Maroc, avec une moyenne d'âge proche de 15 ans.

La Ville a lancé en février 2021 un appel à projet en vue de la création de services (maraude et abri de nuit collectif) qui prendront la suite du dispositif expérimental initié ces dernières années.

❖ *Hébergement des jeunes lycéens étrangers isolés*

Le dispositif « jeunes lycéen·nes étranger·es isolé·es » a été mis en place à compter du 1er avril 2015. Il vise à héberger et accompagner socialement des jeunes lycéen·nes étranger·es isolé·es pendant la période de scolarisation afin qu'ils/elles obtiennent un diplôme et un statut juridique leur permettant de s'insérer sur le territoire.

Les associations *Urgence Jeunes* et *Aurore* assurent la mise en œuvre du dispositif qui présentait initialement une capacité totale d'hébergement de 70 places avec une montée en charge progressive courant 2016 jusqu'à atteindre 104 places. Depuis l'année 2017, le dispositif a été renforcé de 4 places portant **le nombre total de place d'hébergement à 108 places** dont la gestion est répartie comme suit : 40 places pour l'association *Aurore* et 68 places pour l'association *Urgence Jeunes*.

L'accompagnement proposé est un accompagnement global, il articule la proposition d'un hébergement (pour les jeunes en contrat d'apprentissage la participation au loyer est de 15 %) à un accompagnement social. Les lycéen·nes pris·es en charge bénéficient d'un accompagnement social par des travailleurs sociaux de l'association (assistantes sociales et éducatrices spécialisées). L'accompagnement vise à conduire les jeunes lycéen·nes vers l'autonomie.

En 2021, les associations *Aurore* et *Urgence Jeunes* ont respectivement bénéficié d'une subvention de 156 000 € et 304 993 €, portant **le montant global de la participation de la Ville de Paris au fonctionnement de ce dispositif à un total de 460 993 €.**

❖ *Soutien aux associations de jeunes exilé.e.s*

La DASES a apporté son soutien à plusieurs associations proposant des dispositifs d'accueil et des activités aux jeunes exilés :

- **Ateliers de création thérapeutique « *Edition originale* »** de l'association **4A Ateliers artistiques,** accompagnement, art-thérapie **(4 000€)**,
- **« *L'Air de Repos* »** géré par **M.U, collectif de production artistique** installé à la Station-Gare des mines dans le 18e arrondissement, espace alliant soutien psychologique et social, activités thérapeutiques et ateliers artistiques, encadré par des professionnels de la santé mentale et du champ culturel **(5 000€)**,
- ***JRS Jeunes*,** programme d'activités communes entre jeunes Parisiens et jeunes exilés.

b. Les dispositifs pour les femmes et mères

Des actions spécifiques sont proposées aux femmes enceintes ou avec de jeunes enfants en situation de grande vulnérabilité. **Parmi ces femmes, le plus souvent en situation de rue et sans couverture sociale, une très large majorité a vécu un parcours migratoire récent.**

❖ *Actions hors les murs*

Composée d'une sage-femme et d'une puéricultrice, cette équipe réalise notamment une demi-journée par semaine de consultation dans deux Espaces Solidarité Insertion (ESI).

L'équipe dédiée travaille par ailleurs avec un important réseau de partenaires (CHU, CHRS, lieux de mise à l'abri, accueils de jour, permanence social d'accueil, maraudes…) afin de repérer les femmes enceintes ou avec de jeunes enfants en grande précarité, évaluer leur situation et les orienter vers les dispositifs adéquats. Des actions collectives sont également menées.

❖ *Le Centre de protection maternelle de l'Hôtel Dieu*

Le centre de protection maternelle « *Cité* » :
Il a été ouvert au sein de l'Hôtel Dieu en avril 2019. L'action consiste à assurer le suivi de grossesse sur le site de l'Hôtel-Dieu au bénéfice de femmes sans hébergement stable et qui de ce fait rencontrent des difficultés pour leur inscription en maternité et la stabilisation de leur parcours de soin.
Ce centre de protection maternelle fonctionne avec les moyens de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il a pour mission le suivi médico-psycho social de la grossesse et l'orientation vers une maternité en vue de l'accouchement dès stabilisation de l'hébergement ou au plus tard après le 7ème mois.

En 2021, 296 femmes ont été suivies via ces dispositifs, pour un budget dédié de 417 586€.

L'activité du CPM Cité est de plus en plus soutenue. La pertinence de son offre de soins en périnatalité est reconnue par tous les partenaires. Des liens fonctionnels se sont tissés avec les différents services de l'Hôtel Dieu (PASS, Maison des Femmes, UMJ…) et permettent une prise en charge plus complète de la santé des femmes enceintes en situation de très grande précarité.

Il est à souligner depuis plusieurs mois des difficultés pour les inscriptions en maternité. Alors que le suivi s'effectue normalement jusqu'à 32 semaines. Dans un contexte de tensions RH dans les maternités, le service prend en charge au-delà des 32 semaines (mais ne peut se faire au-delà de 34 semaines pour des raisons de responsabilités), ce qui impacte les autres suivis, notamment avec un espacement entre les RDV de suivi par exemple.

Perspective 2022 : projet de mettre en place, à compter de septembre, une permanence de puéricultrice pour instaurer une consultation post-natale

Le travail réalisé au CPM cité, qui répond à un vrai besoin, est reconnu par l'APHP. Alors que le prêt de locaux par l'APHP au CPM Cité devait être temporaire, l'action s'inscrit désormais dans la durée et **le CPM Cité devrait bénéficier de locaux dédiés dans la future configuration de l'Hôtel Dieu.**

c. Les accueils de jours

❖ *Les dispositifs d'accueil de jour*

L'accueil de jour *Aboukir* ouvert le 27 avril 2021 dans les locaux situés 38 boulevard Henri IV à Paris Centre a pris le relais de l'accueil de jour *Henri IV* ouvert le 1er avril 2018 dans les locaux situés 3 rue Lesdiguières à Paris Centre, ayant lui-même pris le relais du Centre de premier accueil (CPA) *Porte de la Chapelle* pour les familles, femmes isolées et couples.
En 2021, 3611 ménages ont été accueillies dont **1 386 ménages pour la première fois, représentant 3 341 personnes** (2038 adultes et 1 303 enfants, dont 823 de moins de 3 ans).

Le SEPLEX (DASES) a soutenu en 2021 l'association Emmaüs Solidarité pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux (197 000€) et la gestion de cet accueil de jour à hauteur de 749 692 €.

❖ *Les espaces solidarité insertion*

Le dispositif des Espaces Solidarité Insertion (ESI) est un réseau d'accueils de jour parisiens destinés à recevoir, de manière inconditionnelle, tous ceux que les difficultés de l'existence ont conduit à un état de très grande précarité et de grande exclusion.

Accueillant et accompagnant des personnes, souvent fortement désocialisées, dans la reconstruction de leur identité et de leur projet, les ESI ont pour objectif de permettre, le moment venu, une réorientation de ces personnes accueillies vers les services de droit commun. Dans l'intervalle, ces structures peuvent offrir des prestations - sociales, sanitaires et/ou médicales - adaptées aux besoins des personnes reçues.

Les ESI comptabilisent plus de 500 000 passages, 77 000 douches, plus de 14 000 consultations médicales et près de 25 000 entretiens sociaux formalisés par an. Ils ont notamment contribué à l'accueil des migrants installés dans les campements.
Le CASVP gère deux d'entre eux, l'ESI *René Coty* (14e) et l'ESI de la *Halle-Saint-Didier* (16e).

À ce jour, il y a 16 ESI à Paris, financés à parité avec l'État, pour 4 666 242€ €. Les ESI s'adressent, entre autres, au public migrant en errance.

❖ *La Halte Humanitaire*

La Fondation de l'Armée du Salut a créé la Halte humanitaire avec le soutien de la Ville, en mai 2019. À l'origine espace de repos, d'hygiène et de premiers soins, située avenue de la Porte de la Chapelle, à proximité immédiate des campements entre Paris et Saint-Denis, la

Halte a rapidement mis en place, grâce aux nombreux partenaires associés au projet, et avec l'appui de bénévoles, des consultations médicales quotidiennes, des permanences sociales et juridiques puis des entretiens de soutien psychologique.

La mise à disposition à titre gratuit des locaux par la Compagnie de *Phalsbourg* a permis l'accueil du public sur ce site jusqu'au 11 octobre 2020. Pour permettre à la Fondation de poursuivre son action auprès des publics migrants et réfugiés en errance à Paris, la Ville lui a mis à disposition en novembre 2020 une partie des espaces libérés dans l'ancienne Mairie du 1er arrondissement où ont été installés cinq blocs sanitaires et aménagés des salles de repos et des espaces de consultation individuelle.
Dans cette nouvelle configuration, une équipe mobile vient compléter le dispositif pour informer les personnes rencontrées dans la rue et dans les campements de l'existence de la Halte, et y accompagner les plus vulnérables d'entre eux. L'équipe mobile assure également l'orientation vers d'autres services de première nécessité, notamment les restaurants solidaires ou les bains-douches parisiens, avec lesquels un partenariat a été conclu.

La Halte humanitaire est ouverte 7 jours sur 7 de 9h à 18h et peut accueillir entre 40 et 50 personnes simultanément. L'équipe de la Halte accueille et informe les personnes qui se présentent par elles-mêmes ou sur orientation, gère l'espace hygiène et coordonne les interventions des nombreux partenaires engagés dans le projet à ses côtés. Elle organise également des cours de français pour lesquels 26 bénévoles se relaient tout au long de la semaine. **3265 personnes ont bénéficié des services de la Halte en 2021** (pour notamment 2 087 consultations médicales et 2 368 consultations sociales).
L'année dernière La Halte a enregistré une moyenne d'environ 120 passages chaque jour.

Au titre de l'année 2021, des subventions de fonctionnement et d'investissement d'un montant total de 547 741 € ont été accordées à la *Fondation de l'Armée du Salut* pour la gestion de la Halte. La direction de la solidarité finance également l'installation et l'entretien de blocs sanitaires dans la cour.

❖ *Permanence santé mentale à la Halte Humanitaire*

Dès l'ouverture de la halte humanitaire en mai 2019, à la porte de la Chapelle, l'état de santé psychique des personnes fréquentant l'accueil de jour est apparu comme une problématique majeure à laquelle est venue répondre, à l'automne 2019, l'association *Le Chêne* et l'*Hibiscus* qui propose des permanences assurées par des psychologues.

La Ville a soutenu ce projet en 2021 à hauteur de 29 500 €. **Durant l'année 2021, 462h de permanences ont été assurées et 528 personnes ont été reçues.**

❖ *Soutien aux associations santé mentale*

Les actions de soutien à la santé mentale sont assurées le plus souvent sous la forme de permanences d'accueils et d'évaluations, de permanences de soins ou d'ateliers a visées thérapeutiques. Les associations soutenues par la collectivité parisienne accueillent des personnes victimes de traumatismes physiques et / ou psychologiques. Elles permettent aux personnes d'exprimer leur souffrance, de formuler une demande d'aide et de s'inscrire dans une démarche thérapeutique adaptée à leur situation.

La DASES (Seplex) a soutenu en 2021 quatre associations œuvrant sur le champ de la santé mentale : l'association *Primo Levi*, l'association *Traces*, l'association *4A* (Ateliers artistiques accompagnement art-thérapie) et l'association *EPOC* (Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations) **pour un montant total de 117 000 €.**

d. Les centres d'hébergements

❖ *Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)*

Le CASVP assure la gestion de 2 pôles hébergement réunissant 8 centres collectifs et un accueil en appartements diffus, pour près de 1 000 places.
Le plan stratégique des centres d'hébergement, validé fin 2020 pour le temps de la mandature, constitue la feuille de route du CASVP sur le champ de l'hébergement des personnes sans domicile.

Les centres d'hébergement sont organisés en 2 pôles constitués par type de public :

- **Le pôle *Rosa Luxembourg***, regroupant les centres d'hébergement *Baudricourt*, *Relais des Carrières* et *Poterne des Peupliers*, ainsi qu'un dispositif d'accueil en diffus, accueille hommes et femmes isolé.es, et, depuis la réouverture du site rénové de la *Poterne des Peupliers*, également des couples ;
- **Le pôle *Joséphine Baker***, composé des centres d'hébergement *Pauline Roland*, *Charonne*, *Crimée*, *Stendhal*, ainsi qu'un dispositif d'accueil en diffus, accueille des jeunes, des couples des familles et des femmes seules.

Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social global adapté à leur situation, mis en œuvre par des professionnel·les qualifié·es. Les pôles ont pour mission de les accompagner dans leurs démarches d'insertion, de les soutenir dans leur vie quotidienne, et de favoriser leur accès aux droits, aux soins, à la citoyenneté et à la culture, dans le but de les aider à recouvrer leur autonomie.

Les pôles hébergement du CASVP participent pleinement aux procédures du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) parisien, afin que ce dernier puisse réguler et fluidifier l'offre et la demande d'hébergement sur le territoire parisien.

Plusieurs services associés aux centres d'hébergement participent de l'accueil et l'accompagnement assuré par les pôles hébergement : ainsi, 1 maison relais (ouverte en 2021), 2 crèches, 1 restaurant solidaire, et 1 épicerie solidaire complètent, de manière ouverte sur l'extérieur, l'offre de service et d'accueil des pôles.

Le CASVP participe par ailleurs au projet « un *chez-soi d'abord* » géré par le GCSMS du même nom, comme membre de son Conseil d'Administration et en mettant à disposition 10 appartements au bénéfice de ses usagers.

❖ *Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM)*

Le Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) de *Paris-Ivry* accueille, depuis janvier 2017, des familles, femmes seules et couples demandeurs d'asile, dès leur

arrivée à Paris et jusqu'à ce qu'une solution d'hébergement pérenne et adaptée leur soit proposée.

Le centre, géré par *Emmaüs Solidarité*, dispose de 400 places pour demandeurs d'asile et de 50 places pour un public intracommunautaire de l'Union Européenne issu des squats et bidonvilles de la ville d'Ivry-sur-Seine. Son école intégrée (avec des professeurs détachés de l'Éducation nationale) et son Pôle santé (géré par le Samu social de Paris) permettent aux personnes accueillies de bénéficier d'un accompagnement global, dans un espace sécurisant où elles peuvent progressivement reprendre confiance, après un parcours d'exil éprouvant, et envisager un avenir pour elles et leurs familles.

En 2021, **1252 personnes** ont été prises en charge, soit 502 ménages (182 femmes isolées, 40 couples sans enfant, et 280 familles). Parmi elles, **1 162 personnes été hébergées au titre de l'asile.** Les personnes sont majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Nigéria…) d'Afrique de l'Est (Somalie, Éthiopie, Érythrée et Soudan) et d'Asie (Koweït, Irak, Syrie…). Pour les demandeurs d'asile issus du continent européen, la plupart sont de nationalité russe (19 personnes) ou géorgienne (19 personnes).

Compte tenu de son intérêt majeur pour l'accueil des familles demandeuses d'asile à Paris, **au titre de l'année 2021 une subvention de 353 138 € a été octroyée à l'association Emmaüs Solidarité.**

e. Les lieux de mise à l'abri

❖ *LIMA Ville*

Face à l'urgence de la situation de certaines familles et femmes sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien, la Ville de Paris a développé depuis plusieurs années un ensemble ambitieux de dispositifs spécifiques articulant étroitement des actions de maraude et des services d'accueil de jour, de prévention de la santé et d'hébergement temporaire conçus comme une première étape d'insertion de ce public.

Le *LIMA* Ville est un « *Lieu de Mise à l'Abri* » d'une capacité de 25 places géré par l'association *Coallia*. Cette structure, qui constitue un site d'accueil et d'hébergement, est destiné aux familles en situation de rue présentant des critères de grande vulnérabilité (femmes enceintes, familles avec jeunes enfants ou enfants handicapés, longue période d'errance…).

En 2021, 82 ménages (177 personnes), dont 29 couples avec ou sans enfants, 33 femmes isolées et 20 femmes avec au moins un enfant, ont été mis à l'abri au sein du LIMA Ville. La majorité des personnes accueillies avaient une situation administrative complexe. **Les personnes sont majoritairement originaires de pays hors Union Européenne (137 personnes).**

Ce dispositif est entièrement financé par la Ville de Paris depuis 2016. Compte tenu de son intérêt majeur pour la mise à l'abri de familles repérées en rue ou en errance à Paris, **au titre de l'année 2021 une subvention de 481 614 € a été accordée à l'association *Coallia*.**

f. Opérations d'aller vers

❖ *Maraudes*

Les maraudes d'intervention sociale (MIS) sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre des personnes dont l'espace de vie est la rue ou tout autre lieu très précaire. Elles ont pour mission d'aller vers les personnes sans abri afin de les écouter, de les soutenir, de les orienter et de les accompagner vers un projet de sortie de rue.

Elles interviennent sur le territoire parisien en complémentarité de l'action d'autres types de maraudes comme les maraudes d'évaluation et d'orientation qui interviennent dans l'urgence, en réponse aux signalements qui leur sont adressés, les maraudes spécialisées intervenant sur un public sans-abri précis (jeunes, familles…) ou présentant des modalités d'intervention ciblées (maraudes santé), ou encore les maraudes bénévoles (humanitaire, paroissiales ou citoyennes/étudiantes) qui vont à la rencontre des personnes pour créer du lien social, souvent munies de denrées (café ou collation).

❖ *Maraudes spécialisée migrants FTDA*

La maraude « *migrants* » de *France Terre d'Asile* (FTDA) a pour objectif d'identifier, d'évaluer et d'informer les personnes exilées sans domicile fixe à Paris, leur proposer des orientations adaptées et les accompagner dans leurs démarches.
Créée dès 2016, et renforcée en avril 2018 suite à la fermeture du Centre de premier accueil, elle assure une présence sur le terrain 7j/7 et 365 jours par an, en alternant maraudes pédestres et véhiculées (Bus de la solidarité).

En 2021, 4 331 personnes (dont 3 040 adultes, 1 019 enfants et 272 jeunes se déclarants mineurs isolés étrangers) ont été rencontrées et ont fait l'objet d'un diagnostic de la part de la maraude. Depuis mai 2019, l'équipe de la maraude est par ailleurs un partenaire majeur de la Halte humanitaire où elle tient des permanences sociales, juridiques et administratives.

En 2021, une subvention d'un montant de 657 488 € a été versée à FTDA pour le fonctionnement de ce dispositif.

3) Être en bonne santé et accéder à un parcours de soin autant que de besoin

a. Les actions d'accompagnement – Le Plan Crack

Paris, en particulier le quart nord-est parisien, présente une visibilité accrue des consommations et des trafics de produits stupéfiants.

La collectivité parisienne s'est engagée pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues depuis de nombreuses années. Face à ce constat, la Ville de Paris, la Préfecture

d'Ile-de-France (PRIF), l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS), la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), la Préfecture de Police (PP) et le Parquet de Paris ont mutualisé, renforcé et coordonné leurs stratégies d'intervention par **la mise en œuvre d'un plan triennal (2019-2021) de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris,** plan d'actions signé en mai 2019.
Ainsi, les actions poursuivies s'inscrivent autour de quatre axes :

- **Accompagner les usagers pour réduire les risques et les dommages** et ainsi favoriser les parcours de soins ;
- **Héberger, mettre à l'abri, créer des espaces de repos et des unités d'hébergement** et de soin résidentiel dédiées, afin de permettre une sortie de la rue ;
- **Intervenir dans l'espace public, aller à la rencontre des usagers et répondre aux besoins des habitants**, dans un souci d'améliorer la tranquillité publique et lutter contre les trafics ;
- **Améliorer les connaissances** (les publics, leurs profils, leurs trajectoires, leurs besoins, trafics, …).

Une réponse collective (santé, social, sécurité) de proximité, a ainsi continué d'être apportée par les parties prenantes. Elle s'est notamment traduite par le **soutien financier à des structures associatives agissant au quotidien auprès de publics** particulièrement vulnérables, en situation de précarité, d'exclusion et inscrits dans des conduites à risques (consommateurs de produits psychoactifs, alcool, etc.). Ce sont en grandes majorités des publics d'origines étrangères.

En 2021, le budget du plan crack était de **1 788 185 €** réparti entre la **DASES MMPCR** : 1 583 185 € et la **DASES SDIS :** 205 000 €.

Plan crack : Au vu des besoins croissants, les budgets nécessaires au Plan crack ne cessent de croître : 880 000 € en 2019, année du lancement du Plan crack, 1 641 000 € en 2020, 1 763 000 € sur crédits MMPCR + crédits SDIS

❖ *Dispositif ASSORE (Plan Crack)*

L'association *AURORE*, par les missions exercées par son service dédié nommé **« *ASSORE - Accompagnement Social et aux Soins, Orientation Réinsertion Ensemble* », créée en 2015**, contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes toxicomanes actives errantes, à la réduction des risques sanitaires et sociaux liés pour ces personnes à l'usage de drogues (en particulier le crack) et à leur inscription pérenne dans le droit commun.

En articulation étroite avec les pouvoirs publics, l'association Aurore propose de mettre en œuvre **un accompagnement socio-éducatif pour 400 personnes toxicomanes actives** hébergées en accueil hôtelier par le Samu social.
Le dispositif s'adresse aux personnes à la rue, usagères de drogues, dont les migrants.

3 démarches principales sont réalisées au cours de l'hébergement :

- La domiciliation,
- Les papiers d'identité,
- L'ouverture des droits auprès de la CPAM.

En novembre 2021, le dispositif est passé de 400 à 440 chambres.

Le public suivi par le dispositif est majoritairement masculin, 84 %. Le public féminin représente 16 % et le public transgenre 0.49 %.
Près de 40 % sont de nationalité française, 4,45 % UE et plus de 56 % sont ressortissants de pays hors Union européenne.
Le public est très précaire avec près de 74 % de personnes sans revenu ; très éloigné d'une insertion par l'emploi avec uniquement 1,9 % des personnes disposant d'un salaire et 23 % bénéficiant des minimas sociaux.

Le dispositif ASSORE porté par AURORE **est subventionné à hauteur de 497 487 € via le plan Crack.**

❖ *Espace de repos – Porte de la Chapelle et Sleep in (Plan Crack)*

Espace de repos *PORTE DE LA CHAPELLE*
***AURORE* et *GAIA PARIS* ont ouvert depuis le 2 décembre 2019, l'espace de repos Porte de la Chapelle, 18e arrondissement de Paris.**
Cet espace de repos est ouvert de jour. Il permet d'offrir un lieu de repos pour les publics en errance dans le but de favoriser l'amélioration de l'état de santé des usagers, réduire la morbidité, la mortalité, l'exclusion sociale, le trouble à l'ordre public et la physionomie de certains territoires (tranquillité, sécurité, etc.).

En ce qui concerne la fréquentation, il est à noter une augmentation très importante de l'espace, passant de 22 passages quotidiens en moyenne en janvier 2021 à 82 pour le mois de décembre 2021. **18 559 passages pour une file active de 1 499 personnes différentes**. **78 % des passages sont réalisés par 300 personnes ce qui démontre une « fidélisation »** d'une partie du public accueilli.
Parmi ce public, **il faut compter 130 femmes, et 46 % de personnes originaires d'Afrique subsaharienne** (Somalie, Soudan, Guinée, Gambie…), arrivées récemment sur le territoire français.

Le dispositif est financé à hauteur de **517 650 €.**

Espace de repos *SLEEP IN* :
Le GROUPE SOS SOLIDARITES a ouvert l'espace de repos « *Sleep In* » dans le 18e arrondissement de Paris, en mai 2019, en journée, depuis la crise sanitaire.

L'Espace de repos dispose de 15 places, et est ouvert 24H/24, tous les jours de l'année depuis avril 2020.

Les personnes à la rue sont rencontrées dans le cadre des maraudes effectuées par l'UASA, les CAARUD et autres dispositifs et orientées sur l'espace de repos.

Les personnes accueillies peuvent bénéficier de services d'hygiène (douche, laverie), d'un espace collectif, d'une collation et d'un box avec un lit pour pouvoir y dormir. Elles peuvent y trouver du matériel de réduction des risques et être orientées vers le CSAPA pour un suivi médico-psycho-social et participer à des ateliers collectifs. L'orientation peut se faire vers et via l'hébergement d'urgence, mais pas en continuité avec l'espace de repos.

La file active en 2021 est de **309 personnes, 275 sur l'ambulatoire et 73 sur l'hébergement**, 39 personnes hébergées ont également bénéficié d'un accompagnement en ambulatoire. La durée moyenne de séjour en hébergement est de 162 jours (environ 6 mois). Au cumul, cela représente 5 503 jours d'accueil.
Parmi les personnes accueillies, le *Sleep in* compte 65 hommes et 8 femmes.

Le dispositif est financé à hauteur **de 105 000 €.**

Le 26 Octobre 2021, à la suite d'un incendie accidentel au *Sleep In*, il a fallu trouver très rapidement des solutions alternatives d'hébergement.
Un nouveau lieu a été trouvé en novembre 2021 à l'ouest du 18e arrondissement, près de la place de Clichy. Ce bâtiment offre une stabilité et une sécurité aux personnes, le temps que les travaux sur le site du *Sleep In* soient terminés.
Les usagers y ont été déplacés avec un taux d'occupation au 31 décembre 2021 de 72.15 %.

Au total, les deux espaces de repos représentent **622 650 €** du budget total du Plan Crack.

❖ *Maraudes de médiation sociale (Plan Crack)*

Fortes de leur expérience, les associations **(*CAARUD AURORE EGO / GAIA PARIS / OPPELIA* pour sa structure *CHARONNE / GROUPE SOS SOLIDARITE – CAARUD Kaléidoscope*) en collaboration avec l'*Unité d'Assistance aux Sans Abris* (UASA) ont mis en place des maraudes de médiation sociale quotidiennes** sur les sites les plus fréquentés par les usagers de drogues dont des maraudes souterraines, ainsi qu'en 2021, une maraude spécifique « *Femmes* » dans le secteur du jardin d'Éole.

Elles s'adressent aux usagers de substances psychoactives en errance, en visibilité sur l'espace public et, éventuellement, les personnes en risque de prostitution (principalement usagers de crack en errance). L'action s'exerce autour des scènes d'usage sur l'espace public, squats sur l'espace privé ou semi-public (chantier, hall d'immeuble, métro, parcs et jardins…) et de leurs conséquences sur la vie des quartiers.

Les maraudes s'organisent sur le Nord-Est parisien notamment les quartiers de la Porte de la Chapelle, Porte de la villette, jardin d'Éole, Rosa Parks, Rosa Luxembourg, Parc de le Villette et autour de la rotonde de Stalingrad. Mais aussi dans le métro parisien, en lien avec la RATP.

Publics :

AURORE Maraudes du CAARUD EGO	File active : 408 personnes accompagnées. Contacts/rencontres : 10 297 Entretiens : 948 Soins infirmiers : 470 Entretiens psy : 113 Accompagnement vers la médecine : 147 Accès à la substitution aux opiacés : 593 Démarches d'accès aux droits : 531 Accompagnements physiques : 449
GROUPE SOS	Maraudes : 161

	Personnes rencontrées : 966
OPPELIA 10e, 18e, 19e	Maraudes : 181 Contacts : 6 719 File active : 352 Dont femmes : 105
OPPELIA RATP	File active : 217 Dont femmes : 53 Maraudes : 149 Contacts : 2036 Entretiens : 155 Accompagnement physique : 78 Sensibilisation RATP : 38

Les usagers de drogue ont connu diverses évacuations. Les maraudes se sont déplacées au fur et à mesure vers les nouveaux lieux. Depuis septembre 2021, la scène a été déplacée au square de la Villette.

Des maraudes dédiées aux femmes ont été organisées depuis août 2021 pour entendre leurs besoins spécifiques et favoriser leur orientation vers des structures de soin et de repos.

Un bus d'accueil sanitaire a été mis en place en décembre 2021, coordonné par l'équipe d'*AURORE CAARUD EGO* (voir fiche Bus sanitaire) et animé par toutes les associations.

Le budget dédié aux financements de ces maraudes est **de 230 000 €** sur le budget total du Plan Crack, partagé entre la DASES SDIS (180 000 €) et la DASES MMPCR (50 000€)

❖ *Autres dispositifs (Plan Crack)*

D'autres dispositifs sont financés dans le cadre du plan crack comme par exemple :

- **L'association *SAFE***, qui met à disposition des usagers et organise des distributions de matériels stériles et /ou disponible par automates. Elle mène aussi depuis 2011 un important travail d'analyse des résidus de seringues, ce qui permet de suivre l'évolution des produits sur le marché et les mélanges des utilisateurs. À noter que le profil des usagers des automates est différent (majoritairement des personnes insérées, qui utilisent les automates par discrétion).

- **L'association *AURORE***, qui organise des formations aux réductions des risques, des ateliers créatifs et des séjours. Elle publie également le journal *AlterEGO* diffusé aux intervenants et aux acteurs de la réduction des risques.

- **L'association *GAIA***, qui propose des ateliers de redynamisation à travers son projet *Labofabrik*. Ce projet s'inscrit dans le Dispositif Premières Heures depuis 2016 (convention Ville de Paris), et permet donc de faire travailler les personnes vulnérables via des contrats rémunérés.

Le budget dédié à ces actions est de **238 000€,** partagé entre la DASES MMPCR (213 000€) et la DASES SDIS (25 000€)

❖ *Le bus sanitaire*

L'association *Aurore* coordonne depuis le 2 décembre 2021, une action inter-associative co-pilotée par l'ARS pour proposer un accueil social et infirmier en direction des consommateurs de drogue fréquentant le square *Forceval* à la Porte de la Villette.

L'accueil est réalisé dans un bus RATP aménagé et vise à répondre à l'urgence sanitaire vécue par les personnes y séjournant (du lundi au vendredi 13h-17h).

Le nombre de ressortissants étrangers n'est pas précisément connu mais ils représentent une part importante des personnes sur le square et des **502 personnes différentes qui ont sollicité une aide auprès du bus sanitaire** (2686 passages depuis le 2/12/2021). **Sur le seul mois de décembre 2021, 138 personnes ont sollicité l'aide du bus sanitaire.**
65,8 % de ces 502 personnes n'ont pas d'hébergement, 70 % d'entre elles n'ont aucune ressource.
L'ouverture des droits est souvent bloquée par un manque de domiciliations. Ceci constitue le principal frein de l'accès au soin. 57 % n'ont en effet pas de droits ouverts à la sécurité sociale.

Depuis son installation, le bus a réalisé 1313 actes dont 50,8 % sont d'ordre médical, 30 % sont des démarches sociales ou juridiques et 16 % sont des actions d'ordre psychologique ou psychiatrique.

Le dispositif est porté par *Aurore*. **L'association ne dispose pas de subvention spécifique municipale pour le bus sanitaire** mais re-déploie des subventions accordées pour ce type de public.
Le bus est financé par l'ARS, CPAM, crédits médico-sociaux, fléchés CAARUD CT.

b. Les autres actions d'accompagnement des addictions

❖ *Réduction du risque d'alcool en établissement*

La MMPCR soutient deux associations pour la Réduction Des Risques alcool (RDR-A) :

- L'ANPAA, communément appelée *Addictions France* ;
- *Aux captifs La Libération*.

L'ANPAA / Addictions France :
En 2021, l'association ANPAA a sensibilisé 103 professionnels socio-éducatifs et accompagné 79 résidents de centres d'hébergement à la RDR-A.

Des difficultés d'intervention ont conduit l'ANPAA à abandonner son intervention au CHU *Goncourt-Emmaüs Solidarité* et au CHRS *La poterne des Peupliers*.

L'état des lieux du risque Alcool a été terminé en juin 2021 au CHU *La Péniche du Cœur – Les Restos du Cœur* ainsi qu'au CHRS *Relais des Carrières – Pôle Rosa Luxembourg* -CASVP.
En 2021, ce programme d'intervention a permis d'accompagner et de sensibiliser : 130 professionnels socio-éducatifs, et 79 résidents en centre d'hébergement.

Aux captifs La Libération :

L'intervention de « *Aux Captifs, La Libération* » auprès des résidents des centres d'hébergement, s'est améliorée du fait du renforcement des équipes en 2021 et de la rédaction de fiches métiers, ce qui a eu pour conséquence également un renforcement et un développement du public.

En 2022, la RDR-A sera étendue à d'autres antennes de l'association et le programme *Marcel Olivier* sera évalué.

En 2021, 76 personnes différentes ont été accompagnées en RDR-A par l'association, au sein des antennes comme à l'EMO Espace Marcel Olivier sur un total de 203 personnes accompagnées pour la réduction des risques addictions. 47% sont de nationalités étrangères.

Ces deux projets sont financés à hauteur de 35 000 € par la DSP (20 000 € pour l'ANPAA et 15 000 € pour Aux captifs la Libération)

4) Trouver des moyens de subsistance

Dans les situations de grande exclusion que peuvent connaitre les personnes en situation d'exil, la question des moyens de subsistance et des besoins de première nécessité est primordiale. En situation de grande exclusion, un accès à l'alimentation et celui à l'hygiène deviennent des problématiques majeures.

La Ville de Paris accompagne divers dispositifs qui permettent en partie de répondre à ces besoins. L'aide alimentaire, les aides financières d'urgence, les services de bain-douches, ou encore les bagageries, sont autant d'aides qui permettent aux personnes en situation de grande précarité, de faciliter leurs démarches.

a. L'aide alimentaire et les besoins de première nécessité

Les dispositifs d'aide alimentaire à Paris sont importants et diversifiés : colis, distribution de rue, restauration assise, épiceries sociales… et s'adressent à un public précaire divers, dont les personnes migrantes.

Au total en 2021, la mobilisation financière de la Ville de Paris sur l'ensemble des actions de l'aide alimentaire, représente plus de 3,2 M€ (dont environ 1,8 M€ sous forme de subventions), soit environ 24 000 équivalents repas distribués aux Parisien·nes les plus démuni ·es.

La mobilisation autour de l'aide alimentaire a été d'autant plus importante depuis la crise sanitaire et les périodes de confinement.

❖ *Les épiceries sociales*

Les épiceries sociales sont des structures d'aide alimentaire et d'insertion sociale. Elles proposent des produits de consommation courante (secs, frais et d'hygiène) à prix réduits (entre 10 et 20 % de leur valeur marchande). Elles sont également des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'échanges favorisant ainsi le lien social et le retour à l'autonomie des personnes fragilisées.

Les usagers des épiceries sociales sont orientés principalement par les services sociaux sur la base de critères de ressources et d'un projet d'insertion préalablement défini. Les bénéficiaires sont accueillis pour une période allant de trois à six mois, en principe renouvelable une fois.

En 2022, pour répondre à la demande en constante augmentation et aux grands objectifs fixés sur l'aide alimentaire, deux nouvelles épiceries sociales vont être ouvertes et financées en investissement et en fonctionnement (19e et 18e)

❖ *Les restaurants solidaires*

Les restaurants solidaires ont connu un développement important depuis 2010 passant de 5 à 12 dès 2019.

Des restaurants Émeraude du CASVP (situés dans les 5e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 17e, 19° et 20e arrondissements) accueillent le midi des personnes âgées, et du lundi au samedi soir, des Parisien·nes en difficulté.
Ce dispositif s'est progressivement étendu au restaurant *Baudricourt* (13e) en 2017, en décembre 2018, le 11e restaurant a ouvert ses portes rue *Pali Kao* dans le 20e, en juin 2019, le douzième restaurant solidaire a ouvert ses portes au sein du restaurant Émeraude *Joseph de Maistre*, dans le 18e arrondissement.
Enfin, un treizième restaurant a ouvert en Décembre 2021 au CHRS *Pauline Roland*, pour une expérimentation d'un an (repas du midi).

Les restaurants solidaires offrent aux Parisien·nes les plus démuni·es une restauration gratuite, assise et de qualité dans des lieux chaleureux, avec une cuisine préparée par les équipes du CASVP.

En 2019, trois restaurants solidaires (*Pali Kao*, *Meaux*, *Artistes*) sont dotés d'espaces Familles afin de faciliter l'accès des familles aux restaurants. Il s'agit d'espaces dans lesquels les enfants peuvent s'installer et disposer de quelques jeux pendant le temps du repas

❖ *La distribution alimentaire*

La collectivité parisienne soutient près d'une dizaine d'associations pour leur activité de distribution d'aide alimentaire. Elle participe à leur financement en fonctionnement, prend en charge ponctuellement des travaux et peut également mettre à disposition des locaux comme c'est le cas notamment pour:

- La Fondation *CASIP-COJASOR* ;
- Le *Relais Frémicourt* ;
- L'association *Paris Tout P'tits* ;
- L'association « *La Chorba* » ;
- La Banque alimentaire ;

- L'association *l'Un et l'Autre* ;
- Les *Restaurants du Cœur*.

❖ *Les bagageries*

Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public.

Les bagageries représentent une ressource importante pour les acteur·rices de l'urgence sociale qui leur orientent des personnes sans domicile, domiciliées au préalable et suivies dans leurs démarches. Elles apportent une réponse matérielle qui favorise la mobilité de ces personnes et constituent un véritable vecteur de lien social.

En 2021, 10 bagageries fonctionnaient à Paris, **trois d'entre elles disposant de locaux** dans le cadre de conventions de mise à disposition signées avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et **cinq ont été subventionnées par la ville de Paris (120 000 €)** pour permettre la prise en charge des frais locatifs. Elles peuvent être accessibles, entre autres, à un public migrant.

❖ *Accès à l'hygiène (bains douches, etc.)*

La Ville de Paris met gratuitement à disposition de toutes et tous des bains-douches municipaux en cabine individuelle. Cela permet à toutes les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion de pouvoir maintenir une certaine hygiène, mais aussi pour certain·es d'entretenir une forme de socialisation.

Aujourd'hui la Ville de Paris compte 17 établissements répartis sur le territoire. Ils font régulièrement l'objet de rénovation :

- Ainsi, les bains-douches *Blomet* ont été réhabilités et rouverts en septembre 2020.
- Les bains-douches *Buttes aux Cailles* sont en cours de réhabilitation pour une réouverture fin septembre 2021.

En 2017, une enquête de l'INED a permis de dresser un portrait des usager.es des bains-douches[6]. On y apprend que ces équipements municipaux sont essentiellement fréquentés par des hommes (91 %), nés à l'étranger pour 52 % d'entre eux. Parmi eux, 56 % résident en France depuis plus de 10 ans et 11 % sont arrivés depuis moins d'un an.

b. Les aides financières d'urgence

Les aides financières d'urgence sont des aides ponctuelles, pour permettre aux Parisien·nes de faire face à des difficultés temporaires, et financer des dépenses spécifiques.

[6] « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony, en collaboration avec Sophie Fesdjian - Collection : Documents de travail n° 252, 2019

❖ *L'allocation pour les personnes sans domicile fixe*

En vertu du règlement municipal d'aide sociale, et dans le cadre d'un accompagnement vers l'insertion, les PSA peuvent délivrer une aide ponctuelle, en espèces ou en nature (bons de restauration, produits d'hygiène etc…). Son versement est plafonné annuellement, et le montant déterminé en fonction des besoins de la personne.

❖ *Le Fond d'Aide aux Jeunes Parisien.nes (FAJP)*

En place à Paris depuis 1991, le dispositif du Fonds d'aide aux jeunes est obligatoire dans tous les départements depuis 1993. Depuis la décentralisation du 1er janvier 2005, le Département de Paris assure seul la gestion et le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Deux volets sont mobilisables simultanément :

- Un volet formation pour soutenir financièrement tout ou partie d'une formation favorisant l'employabilité d'un·e jeune ;
- Un volet aide à la vie quotidienne pour offrir un filet de sécurité financière dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle (pour se nourrir, se déplacer, se loger, assurer la vie quotidienne entre deux périodes de ressources…).

La collectivité parisienne a décidé de réactualiser le FAJP afin de mieux prendre en compte la situation globale du.de la jeune en difficulté d'insertion. Cela implique de faire évoluer la nature des aides pour les adapter au mieux aux attentes des jeunes les plus précaires et répondre plus efficacement à la finalité d'insertion du FAJP : développement de l'aide à la formation pour les moins diplômé·es et de l'aide au permis de conduire comme vecteur d'insertion professionnelle et sociale, encadrement des aides à la vie quotidienne et mise en place de relais de prise en charge sociale.

Une réflexion est également engagée pour développer les FAJP collectifs afin de soutenir des projets d'insertion communs à un groupe de jeunes.

❖ *L'allocation exceptionnelle de la Ville de Paris*

L'allocation exceptionnelle est une aide facultative prévue à l'article 2.1 du titre V du Règlement municipal. Elle vise ponctuellement à aider au règlement de dépenses nécessaires et essentielles justifiées par la situation du.de la demandeur·euse, confronté·e à des difficultés financières temporaires. Cette aide est délivrée par le CASVP et n'a pas vocation à être renouvelée de façon régulière.

La demande est décidée au vu de la situation du ménage, évaluée par un·e travailleur·euse social·e (du SSP ou d'un autre service social référent du ménage) ou par un·e agent·e instructeur·rice de CASVP d'arrondissement.

II. Les étapes d'intégration au territoire parisien : apprendre, travailler et habiter

5) Parvenir à la maîtrise de la langue

L'apprentissage de la langue française est considéré comme un facteur clé du processus d'intégration. En effet, la maitrise du français permet aux personnes ayant connu un parcours migratoire d'accéder plus facilement à leurs droits, à l'emploi, à l'éducation, de participer aux activités de loisirs ou citoyennes. En bref, de pouvoir être plus autonome dans la Ville.

Par exemple, dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'insuffisante maîtrise de la langue constitue l'un des freins d'accès à l'emploi et à la formation les plus couramment identifiés, notamment chez les chercheur.es d'emploi d'origine étrangère. Ces difficultés en français, combinées à d'autres problématiques sociales liées à la précarité, entravent durablement les parcours d'insertion.

C'est pourquoi, pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de maîtriser la langue française, la Ville de Paris finance différents dispositifs et formations adaptées aux besoins de chacun·e.
En plus des cours de français « *classiques* » en alphabétisation et en français langue étrangère, qui permettent dans certains cas d'accéder à des diplômes, la Ville de Paris propose une offre variée, qui se décline selon les objectifs de chacun·e : des ateliers sociolinguistiques aux formations en français à visée professionnelle.

Ainsi, différents acteurs se mobilisent pour animer ces cours et ateliers, présents sur tout le territoire parisien, mais aussi construire des outils et des formations adaptées : associations de proximité, centres sociaux, organismes de formation, cours municipaux, etc.

a. Des formations en français adaptées pour tous les publics

❖ *Les formations pour renforcer l'autonomie sociale – Ateliers Sociolinguistiques*

Les ateliers sociolinguistiques (ASL) proposent un apprentissage du français axé sur les besoins concrets des participant.es. L'objectif est d'apprendre à communiquer de façon autonome, dans les situations de la vie courante liées à l'environnement proche, et, pour certains ASL, de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des apprenant.es.

L'apprentissage de la langue s'appuie sur des situations concrètes et utilise des documents authentiques. Des sorties pratiques et des interventions de partenaires spécialisés sont également organisées afin de permettre aux bénéficiaires de comprendre le fonctionnement des espaces sociaux et de devenir plus autonomes dans les actes de la vie quotidienne. Ces ateliers constituent souvent la première étape d'un parcours qui pourra ultérieurement mener vers d'autres formations linguistiques (par exemple celles des cours d'adultes de Paris) voire des formations qualifiantes et/ou professionnalisantes comme celles de la DAE.

À Paris, différentes structures proposent des ASL et plusieurs directions les subventionnent, en fonction de leur projet et de leur champ d'action.

DDCT-SPV :
Les actions de formation à l'apprentissage du français sont financées dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) par de nombreuses directions de la ville, mais aussi par l'État au titre du BOP 104.
Si les actions à visée professionnelles sont priorisées, la Ville de Paris maintient son soutien aux actions plus socialisantes, nécessaires à une meilleure intégration des résidents étrangers dans les QPV. Ces actions vont des cours de conversations au soutien aux rentrées partagées.

En 2021, l'enveloppe de subventions pour les ASL, versées par le Service Politique de la Ville (SPV) au titre de l'appel à projets Politique de la Ville représente 68 500 €. Par ailleurs la préfecture s'engage sur les mêmes projets à hauteur de 19 000€.
Ces subventions ont permis de financer **28 projets de 25 associations**.

DASES :
En 2021 la DASES a soutenu 63 actions pour un montant total de 323 200 € pour plus de 8 500 personnes suivies.

❖ *Les formations en français s à visée professionnelle – le Fond Local Emploi Solidarité (FLES)*

L'association Parcours d'insertion – Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris a pour mission d'apporter un appui technique et financier aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Depuis 2010, le FLES de Paris propose un dispositif de Français Langue Professionnelle (FLP) afin de favoriser l'accès à l'emploi et de permettre le développement de compétences de base transférables sur le poste de travail, adapté à un public présentant différents besoins, majoritairement en contrat d'insertion.

L'association propose également des parcours individualisés, et depuis 2019, des évaluations des niveaux linguistiques. En 2020, le FLES a ouvert deux nouveaux dispositifs spécifiques: la formation linguistique pour le dispositif *Premières Heures* et, dans le cadre du programme *Paris Tous en Jeux*, du Français sur Objectif Spécifique.

En 2021, la Collectivité parisienne a subventionné le FLES pour l'ouverture de **415 places** en formation linguistique, pour un montant total de **403 422 €** (**DAE : 323 489 € et DRH : 79 933 €**).

Le financement de la DAE (Bureau des Économies Sociales et Circulaires - BESC et Bureau de la Formation Professionnelle - BFP) a permis de proposer **323 places** (pour les salariés de l'IAE majoritairement) et celui de la DRH a permis de proposer à **92 agents de la Ville de Paris en contrats aidés** (PEC et emploi d'avenir) des diagnostics linguistiques, des formations de français à visée professionnelle, remise à niveau, et dans certains cas des parcours individualisés.

En 2021, une nouvelle action financée dans le cadre de PLVP/Boost emploi : « *Parcours linguistiques à visée professionnelle - Nettoyage* », qui a pour objectif de former 20 bénéficiaires au français à visée professionnelle adapté spécifiquement à ce domaine

❖ *Les formations en français s à visée professionnelle – le Parcours Linguistique à Visée Professionnelle (PLVP)*

Dans le cadre du Contrat Urbain de cohésion Sociale (CUCS 2007-2014), puis du Contrat de Ville parisien (2015-2022), ainsi que du PPIE (2016-2020), la politique conduite par la collectivité parisienne en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté linguistique, notamment celles et ceux habitant les quartiers populaires.
C'est dans ce contexte que l'appel à projets *Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle* (PLVP) a été développé depuis 2012, après avoir été mis en œuvre dès 2007 à titre expérimental.

Co-porté par la DAE et la DDCT, il a pour ambition de soutenir la mise en place de parcours d'insertion alliant montée en compétences en français, connaissance du monde de l'emploi en France et travail sur le projet professionnel.
Le dispositif prévoit de former 1 500 Parisien·nes par an en moyenne, principalement un public migrant, dont la maitrise du français est un frein à l'insertion professionnelle.

En 2021, l'appel à projet a permis de subventionner 41 projets portés par 31 structures, représentant **environ 1 500 places de formation, pour une aide financière de 780 000 € en fonctionnement** dont 690 000 € de la DAE (BFP) et 90 000 € de la DDCT (SPV).

De plus, en 2021, la DAE a souhaité mobiliser un budget d'investissement de 153 600 € afin de soutenir 6 structures PLVP, principalement pour des achats de matériel informatique à destination de leurs publics non équipés, afin de faciliter le passage au distanciel de certaines formations ; ainsi que des travaux dans leurs locaux.

En complément, la Ville de Paris, organisme intermédiaire du FSE (2014-2020) sur le volet inclusion de l'État, **a lancé depuis 2015 un appel à projets annuel porté par la DFA**. Celui-ci permet de soutenir et développer des projets lauréats de l'appel à projets PLVP, sur des parcours complémentaires, pour **un montant prévisionnel de subvention de 263 300 € au titre de l'année 2021.**

En 2021, la DAE a dédié un budget d'investissement au programme, d'un montant de 200 000€, pour une dépense effective de 153 600 €.
La DAE a également augmenté son budget de fonctionnement de 100 000 € en 2021, afin d'intégrer à PLVP des formations auparavant financées dans le cadre du programme *Paris Tous en Jeux*, intégrant une forte dimension d'apprentissage du français et non certifiantes (les formations certifiantes restant dans le périmètre du programme *Paris Tous en Jeux*).

❖ *Les SCAPS (Services des cours d'adulte de Paris)*

Le Service des Cours d'Adulte de Paris (SCAP) propose une large offre de cours en direction des personnes ayant des difficultés d'expression dans la langue française.

Depuis la mise en place de l'application de gestion informatisée des inscriptions, un accompagnement est également proposé pour les personnes en difficulté avec le français ou l'informatique. Durant une semaine, une cinquantaine de professeur·e·s sont mobilisé·e·s à la rentrée pour recevoir, évaluer et inscrire les auditeur·trice·s.

Il faut enfin rappeler que, depuis 2015, les bénéficiaires des minimas sociaux se voient appliquer un demi-tarif pour l'ensemble des formations proposées par les cours d'adultes de Paris. Par ailleurs, **les publics en insertions sont prioritaires dans les inscriptions.**

En 2021-2022, 159 nouvelles formations ont été proposées

Le *Lycée d'Adultes de Paris* est un dispositif original qui permet de préparer le baccalauréat général (séries L, ES et S). Les auditeur·trice·s inscrit·e·s, majeur·e·s, souhaitent en majorité obtenir le baccalauréat en vue d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine de 18h à 22h ainsi que le samedi matin. Ce rythme est intensif mais accepté par des auditeur·rices très motivé·es. Ils et elles sont sélectionné·es sur tests en juin de l'année précédant le début de la scolarité sans prescription de tiers. **Environ 200 auditeurs suivent cette formation chaque année.**

En 2021, 26 245 personnes ont été bénéficiaires du dispositif, dont 16 616 femmes ; le pourcentage de personnes de nationalité étrangère est non connu, mais 33 % des bénéficiaires résident dans des arrondissements populaires (10e,18e, 19e, 20e).

b. L'insertion des Réfugi.é.es à Paris

❖ *AAP REFUG*

Lancé en 2016 par le Service égalité intégration inclusion (DDCT), dans le cadre de la « *Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.es* », l'appel à projets *REFUG* permet la mise en œuvre de formations en français à destination des réfugié.es primo arrivant·es, résidant en centres d'hébergement sur Paris. **Il cible prioritairement les demandeur·ses d'asile en cours de procédure**. La pédagogie, les outils mobilisés, le rythme de formation, et l'accompagnement sont adaptés aux besoins et contraintes du public cible qui combine précarité des conditions de vie et de statut, incertitude quant à la suite du parcours et vulnérabilité.

Les formations sont courtes (3 à 4 mois en moyenne) et semi-intensives (6 à 12 heures hebdomadaires en moyenne), majoritairement dédiées aux grand·es débutant·es en français. Une partie non négligeable des apprenant.es REFUG n'ont pas ou peu été scolarisé·es dans leur pays. Les formations doivent permettre l'acquisition rapide de compétences de base en français, essentiellement à l'oral, l'acquisition de connaissances élémentaires sur la vie quotidienne en France et une première information sur les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Elles ont pour objectif d'améliorer l'autonomie sociale, la communication, le mieux-être des personnes et de faciliter leur intégration.

Les structures de formation en français lauréates de l'appel à projets sont mises en lien avec les structures parisiennes d'accueil et d'hébergement pour faciliter l'orientation et le suivi des apprenant·es.

En 2021-2022, l'AAP *REFUG* a été renouvelé pour la 6ème année consécutive avec un budget de 202 000 €, partagés entre le SEII (165 000€) et la DSOL (37 000€). 13 projets portés par 15 associations ont été sélectionnés.

L'AAP REFUG devait permettre d'ouvrir plus **de 650 places de formation entre septembre 2021 et juin 2022.** Les apprenant.es bénéficient de 4 à 12 heures de cours par semaine, selon la formation et leur profil.

Au-delà des actions de formations, l'appel à projets REFUG cherche à favoriser la mise en réseau et l'échange collaboratif des acteur·rices de l'apprentissage du français auprès des demandeur·euses d'asile, et à participer à leur professionnalisation et qualification.

L'appel à projets *REFUG* est reconduit en 2022 pour sa 7e édition pour un montant de 202 000 € avec 13 projets portés par 15 associations.

À noter que **la question des déplacé·es venant d'Ukraine est une évolution à relever quant à cette nouvelle édition qui a été inscrite dans le nouveau règlement de l'AAP** : en conséquence, les structures associatives ayant pris la mesure de cet évènement en essayant de penser des parcours de formation linguistiques pouvant potentiellement accueillir des apprenant.es ukrainien·nes.

❖ *Le Programme « Accueillir », des services civiques pour jeunes réfugié.es*

Projet expérimental initié en 2019 par la Ville de Paris en collaboration avec la Mission Locale de Paris, le programme « *Accueillir* » **consiste à ouvrir des places de Service Civique à des jeunes bénéficiaires de la protection internationale (BPI : réfugié ou protection subsidiaire), âgé·es de 16 à 25 ans**, et à les accompagner en parallèle de leur mission, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Les jeunes bénéficient également de cours de français. Les missions ouvertes sont principalement orientées sur l'accueil-médiation.

En 2019, 6 jeunes BPI ont été accueilli.es au sein de la Mission Locale, avec détachement au sein de structures d'accès aux droits.

En 2020, 5 jeunes ont pu bénéficier du dispositif. Des places ont été ouvertes au sein de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. 3 ont ainsi été accueilli·es au sein de la Ville et 2 à la Mission Locale de Paris.

En 2021, avec l'ouverture de 10 places au sein de la Ville de Paris sur des missions de 8 mois, les missions se sont aussi diversifiées au-delà de l'accueil-médiation, avec une mission d'animation en maison de retraite, ou encore de sensibilisation au tri des déchets. Cependant **la pandémie a rendu compliqué l'accès aux services civiques pour beaucoup de candidat.es, ne disposant pas de *pass* sanitaire, qui n'ont pas pu être éligible au dispositif**.

Le projet est porté par la DDCT-SEII et cofinancé par la DASES-Seplex, **pour un budget de 33 445 €**, dont la Mission Locale qui bénéficie d'une subvention de 26 690 €.

Le dispositif est renouvelé pour cette année 2022.

c. Des actions d'accompagnement autour du français

❖ *L'Accompagnement vers les certifications*

L'accompagnement vers des diplômes attestant d'un niveau de français est porté par plusieurs associations qui complètent ainsi la mise en place de cours de français.

Le soutien aux structures ayant pour objectif d'accompagner vers les certifications cible l'accompagnement vers le *Diplôme initial langue française* (DILF), qui atteste des premiers acquis en langue française mais aussi de plus en plus fréquemment vers le DELF. Parmi les associations soutenues, la Fédération des centres sociaux (FCS 75) occupe une place majeure.
L'année 2021 a connu une reprise d'activité avec un nombre plus important de centres sociaux mobilisés et de passage d'examens et a permis d'accueillir quelque 641 personnes dans la préparation du DILF ou du DELF et de présenter 344 personnes aux examens avec un taux de réussite de 100 % pour les 38 personnes inscrites au DILF et 86 % pour les 306 personnes inscrites au DELF.

En 2021, le SEII et le service de la Politique de la Ville ont cofinancé cette action d'accompagnement à hauteur de 30 000 € (10 000€ SEII et 20 000€ SPV).

❖ *Plurilinguisme*

Quatre actions portées par 3 associations ont été soutenues en 2021 pour un montant de 22 000 € sur le plurilinguisme comme levier d'action pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration.

Des subventions ont été versées à l'association *Dulala* pour de la formation d'intervenants sur des actions de pratiques artistiques et plurilinguisme dans le 19e et le 20e arrondissement (6 000 € SEII et 4 000 € SPV), l'association *Culture 2+*, être parent dans sa langue maternelle (4 000 € SEII) et pour l'action de *l'oiseau à lunette*, Conte ta langue (3 000 € SEII, 4 000 € SPV et 1 000 € de la DASCO).

❖ *Les ateliers de conversations dans les bibliothèques*

Des ateliers de conversation sont proposés sur le réseau des bibliothèques depuis moins de dix ans mais leur nombre a fortement cru ces dernières années. Si la crise sanitaire a freiné la mise en œuvre de ce projet, une quinzaine d'établissements souhaite en proposer en 2022 sur le réseau.

Les ateliers de conversations sont destinés aux publics allophones. Le public accueilli est d'origine diverse, avec des niveaux de français différents. Ce sont des moments de discussion, d'échanges, en français, animés par des bibliothécaires. Ils permettent à des personnes de nationalités, d'âges ou de cultures différentes de se rencontrer, de discuter en français.

Ces ateliers visent notamment à accompagner la prise de parole en public, la compréhension, dans un cadre apaisé, bienveillant et convivial. Ils sont aussi souvent l'occasion de mieux appréhender la société française dans ces dimensions sociales, ses codes etc…

Depuis fin 2021, Dans le cadre d'un partenariat avec la *Maison d'arrêt de la Santé*, un binôme de bibliothécaires anime chaque semaine un atelier de conversation au sein de la prison (le mardi matin), pour les détenus allophones.

En 2021, 2 962 personnes ont bénéficié de ces ateliers de conversation.

Pour la DAC, cette action est intégrée au temps de travail des agent.es porteurs de l'action. Il est possible d'estimer que cela représente en moyenne 2h hebdomadaires pour 2 agents (dans 12 établissements), soit 1.5 ETP (ASBM CAT b. filière bibliothèque).

❖ *Le développement d'outils pédagogique et la formation des acteurs*

Trois actions de formation de formateur·trices ont été soutenues en 2021 et menées par : Espace Bénévolat dans le cadre du programme AlphaB pour leur action : accueil des migrants et enseignement du français : renforcer les compétences des bénévoles (10 000 €), F.L.A pour leur action de perfectionnement pédagogique (4 000 €) et par le *RADYA* pour l'animation de 3 cycles de formation pour les formateurs et intervenants dans les ateliers numériques (1 500 € SEII et 1 300 € DASES) **pour un montant total de 16 800 € par le SEII.**

Différents outils au service de l'apprentissage du français ont été financés pour un montant de 20 500 €.

L'association *l'île aux Langues* a été soutenue par le SEII pour un montant de 7 000 € pour la création de ressources pédagogiques vidéo à destination des formateurs en français.

Deux actions d'apprentissage du français mobilisant les TICS portées par l'ASTS ont été mises en œuvre pour un montant de 3 500 €.

Par ailleurs, une subvention de 10 000 € a été attribuée à l'association *Africultures* pour la publication d'un livret en français facile à destination des apprenant·es en français, qui invite à la lecture avec la reprise de certains articles d'« *Afriscope* » résumés et réécrits en français facile, et accessibles sur le site africultures.com. En 2021, les contenus ont été valorisés sur les réseaux sociaux avec des formats adaptés.

Le montant consacré à cette sous-thématique en 2021 s'élève à 37 300 € au bénéfice de 6 associations.

d. Les outils de coordination et référencement de l'offre de formation en français à Paris

❖ *Réseau Alpha*

Réseau Alpha référence l'offre d'apprentissage du français en Île-de-France et propose des ressources aux structures de proximité investies dans l'apprentissage du français. Elle vise ainsi à créer du lien entre les acteurs investis dans l'apprentissage du français, et l'accompagnement des migrant·es.

Une cartographie de ces structures, gratuite et accessible à tous, est disponible sur le site de *Réseau Alpha*.

Les structures membres du réseau sont chargées de publier leurs actions de formation en français et mettent à jour leurs données en temps réel sur le site de *Réseau Alpha*. Elles permettent ainsi la mise en ligne d'un annuaire de formations linguistiques actualisé et durable.

Le site internet de Réseau Alpha référence les structures de proximité et chacune des formations linguistiques publiées par celles-ci.

La subvention 2021 financée par le SEII s'élève à 17 000 €.

❖ *L'appui à l'organisation des Rentrées partagées*

Le SEII, en lien avec le Service Politique de la Ville finance plusieurs structures porteuses de ***Rentrées Partagées.***

Ces actions permettent de réunir les moyens des associations d'un territoire, généralement en septembre et situées dans des quartiers politique de la ville, pour accueillir, évaluer et inscrire dans des cours du territoire, des candidats à l'apprentissage du français.

En 2021 elles ont été organisées avec les équipes de développement local dans le 11e (*Paroles Voyageuses*), 13e (*Centre Alpha Choisy*), 14e (*Carrefour 14*), 17e et 18e (*Maison Bleue* et *FISPE*).

Cinq arrondissements sont ainsi mobilisés pour une Rentrée Partagée organisée sur 2 à 6 jours. 32 associations avec leurs équipes de salarié.e.s et de bénévoles se sont impliquées pour recevoir en évaluation et orienter vers des cours de français plus de 600 personnes.

Dans le 11e arrondissement, l'association *Paroles Voyageuses* organise cette rentrée avec une subvention de 5 000 € pour la mise en place de l'action (2 500 € SEII et 2 500 € SPV).
Le Centre Alpha Choisy est soutenu pour un montant de 11 500 €, 7 000 € du SEII et 4 500 € du SPV (dont une partie consacrée aux frais de diplômes) pour la mise en place d'actions de coordination des acteurs du français dans le 13e.
Le 14e arrondissement organise, avec *Carrefour 14*, une rentrée partagée pour un montant subventionné de 3 500 € (soit 1 500 € du SEII et 2 000 € du SPV).
La rentrée partagée du 17e et 18e a été mise en place par le Centre Social *Maison Bleue* dans le cadre d'un partenariat avec *FISPE* et s'est fortement étendue (5 000 €).

Ce sont donc 25 000 € qui ont été dépensés en 2021 pour les rentrées partagées.

❖ *Réseau EIF-FEL*

Le Réseau *EIF-FEL* a pour but de mieux répondre aux besoins importants des étranger·es à Paris en matière d'apprentissage du français, en renforçant la coordination et la

professionnalisation des acteur·trices et des actions du français à Paris. Le réseau a été mis en place en janvier 2016, grâce au soutien financier du FAMI, du Pôle Emploi, de la DRIEETS et de la DGLFLF.
Actuellement le Réseau *EIF-FEL* est déployé sur 6 arrondissements dans lesquels les besoins en apprentissage du français sont les plus importants : 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e.
Piloté par la DDCT, en partenariat avec la DASCO (SCAP) et trois associations parisiennes (*CEFIL*, *Centre Alpha Choisy*, *Paroles Voyageuses*), le projet Réseau *EIF-FEL* s'articule autour de trois activités :

Mise en place et animation de trois pôles de permanences linguistiques :
Portés par le *Centre Alpha Choisy* (13e ,14e), le *CEFIL* (17e, 18e) et *Paroles Voyageuses* (19e, 20e), les trois pôles de permanence sont localisés dans plusieurs lieux partenaires : mairies d'arrondissements, agences du Pôle emploi, Pôle social, antennes de la mission locale, centres sociaux, Espaces Parisiens d'Insertion, Centres d'Hébergement etc.
Ils sont chargés, via la mobilisation d'une équipe d'évaluateur·ices professionnel·les, d'accueillir, d'évaluer (individuellement ou collectivement) et de préconiser des parcours de formation pour les candidat.es à l'apprentissage du français hébergé.es, domicilié.es ou travaillant dans l'un des arrondissements ciblés. Les parcours de formation proposés sont référencés sur Réseau Alpha et Défi Métiers.
Les Cours d'Adultes de la Ville de Paris assurent le suivi pédagogique et l'accompagnement de l'équipe d'évaluateur·ices tout en veillant à la mise à jour des outils d'évaluation. Enfin l'animation des permanences permet d'assurer une veille sur l'évolution des besoins et de l'offre en termes d'apprentissage du français.

Formation des acteur.ices professionnel·les et bénévoles mobilisé·es autour des apprenant·es :
Ouvertes à des bénéficiaires de tout Paris, les formations ciblent les prescripteur·ices, les formateur·ices professionnel.es ou bénévoles ainsi que les coordonnateur·ices pédagogiques.
Les formations visent à outiller et qualifier la chaîne des acteur·ices mobilisé.es autour des apprenant·es et sont centrées sur les enjeux d'évaluation, de construction de parcours de formation et de connaissance de l'offre en français sur le territoire parisien.

L'animation du réseau des acteur.ices :

Le Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris veille à l'animation du réseau d'acteur·ices mobilisé.es autour de Réseau *EIF-FEL* via la diffusion d'une lettre d'information régulière consacrée au projet d'une part, l'organisation de rencontres d'autre part (réunions annuelles des adhérents, réunions des partenaires institutionnelles, rencontres avec les participant.es aux formations, etc.).

L'action n'a pas connu d'évolutions significatives en 2020 ou en 2021.
En 2022, des évolutions sont attendues dans le cadre du renouvellement de la subvention du FAMI pour trois ans (2022-2024):
- le dépôt d'une demande de subvention FAMI pour trois années supplémentaires (2022-2024) ;
- l'extension du réseau aux 10e et 11e arrondissements et la mise en place de nouvelles permanences dans ces arrondissements (centres sociaux, Pôle Emploi, CASVP, etc.) ;
- le passage de 8 à 9 évaluatrices à temps plein ;

- la création d'un poste de chargée de suivi administratif et des parcours ;
- le passage à temps plein de la coordinatrice pédagogique.

Le Réseau EIF FEL a permis en 2021 d'évaluer et d'orienter 1 509 personnes, dont 49% de femmes et 100 % d'étrangèr.es.

Pour le fonctionnement du réseau le budget total est de 349 231 € soit une diminution de 99 778 € par rapport à 2020 (449 009 €) répartis comme suit :

- **RH : 105 581 €** dont 41 997 € pour la DDCT-SEII et 63 583 € pour la DASCO-SCAP.
- **Prestations : 74 464 €** pour la DDCT-SEII.
- **Subventions aux associations :** 169 186 € dont 10 000€ pour la DAE, 10 000€ pour la DASES et 149 186 € pour la DDCT SEII.
    - *CEFIL* : 55 454 € de la DDCT-SEII (reversement de la subvention FAMI).
    - *Centre Alpha Choisy* : 39 340 € dont 10 000€ de la DASES, 10 000€ de la DAE et 19 340€ de la DDCT-SEII (reversement FAMI).
    - *Paroles Voyageuses* : 74 392 € de la DDCT-SEII (reversement de la subvention FAMI).

À noter que la quasi-totalité de ces dépenses sont couvertes par la subvention du Fonds Asile Migration Intégration obtenue par le SEII dans le cadre du projet EIF-FEL 2. **La dépense nette pour la Ville de Paris en 2021 représente 20 000 € (contre 30 000 € en 2020).**

6) Accéder à l'apprentissage et à l'accompagnement à l'éducation

Les parents ayant connu un parcours migratoire, peuvent parfois se sentir démunis face à l'éducation de leurs enfants et leur prise en charge. Les différences culturelles, la barrière de la langue, mais aussi les problématiques de garde d'enfants, peuvent constituer un frein à une intégration sereine.

La Ville de Paris met en place des dispositifs adaptés pour les familles qui permettent de faciliter la prise en charge des enfants, tout en favorisant le dialogue avec les familles et la valorisation de l'interculturalité pour tous les enfants, dès le plus jeune âge, et pendant toute la scolarité.

a. Parentalité et petite enfance

❖ *Les Établissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAPE)*

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont un service public universel, et sont ouverts et accessibles à tous·tes. Il existe différents types d'établissements proposant des formes d'accueil spécifiques pour les enfants en bas âges (crèches, halte-garderie, assistante maternelle…).

Cependant il existe une méconnaissance des dispositifs pour faciliter l'accès à ces structures pour certains publics, et notamment les familles en situation de précarité. Or, la question du mode de garde peut représenter un frein considérable à l'insertion.

Engagée en faveur de la mixité sociale au sein des établissements, la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) développe des dispositifs spécifiques pour faire connaitre les différents modes de garde et favoriser l'accès de ses établissements aux personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Le « protocole RSA garde d'enfants » :

En lien avec la DASES, la DFPE est engagée pour organiser le traitement des demandes d'accueil pour les enfants de bénéficiaires du RSA. Le protocole définit les modalités d'admission pour un accueil en urgence, notamment dans le cas de parcours d'insertion ou pour des raisons familiales graves.
Ces admissions sont gérées dans la plupart des arrondissements dans des commissions d'attribution spécifiques auxquelles participe la PMI qui oriente les enfants suivis.

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) :
Les crèches AVIP, labellisées par une commission réunissant l'État, la CAF, la Ville de Paris et le Pôle Emploi, ont pour vocation d'accueillir les jeunes enfants dont un des parents est dans une démarche active de recherche d'emploi et d'insertion dans le cadre d'un accompagnement global dispensé par le Pôle Emploi.

À Paris, fin 2021, 8 établissements municipaux étaient labellisés AVIP (CC *Brantôme*, CC *Moussy*, CC *Henry Huchard*, CC *Amiraux*, HG *Joseph Python*, HG *Reynaldo Hahn,* MA *Max Jacob*, HG *Porte de Vanves*), pour **un coût de fonctionnement de 8 741 838 € – dont 7 921 789 € de masse salariale.**

S'y ajoutent 18 établissements associatifs : Les MA *Horizon Clichy* et les *Petits Printemps* (17e et 14e) (pour l'association *France horizon*) ; la MA *À petits pas* (18e, IEPC) ; la MA *Espace Riquet* « 1.2.3....19 » (19e, Espace 19) ; les MA *Saint-Roch*, *Basfroi*, les *Lutins de la Plaine*, *Binet* et *Bellevue* (1er, 11e, 15e, 17e, 18e et 19e) (pour l'association *Crescendo*) ; la MA *Saint Antoine* « *Graines d'Ours* » (12e, ABC Puériculture) ; la MA *Belleville* et la CC *Les Passerelles* (2e) (pour l'association *GOSB*) ; la MA les *poussins d'Annam* (20e) ; la HG *Jonquière* (17e, UDAF 75) ; les CF *Gourdault*, *Panoyaux* et *Marcadet* (13e, 20 et 18e) (pour l'association *Enfants présents*).

Le montant total des subventions versées pour ces structures se montait à 4 531 768 € en 2021.

En outre, a été ouvert en novembre 2021 un multi-accueil associatif au sein d'un centre de ressources au service des personnes migrantes (La Maison *Bakhita*, 18e) pour les enfants des personnes accueillies et les ceux du quartier. **Le montant de la subvention se monte à 22 400 €.**

Il est prévu le développement de nouveaux établissements labellisés AVIP (3 EAPE associatifs à compter de juin 2022 et 2 établissements municipaux d'ici fin 2022)

Le réseau des haltes garderies :
Les haltes garderies ou multi-accueil sont implantées sur tout le territoire parisien. Ces dernières constituent une offre adaptée aux besoins d'accueil occasionnel et temporaire des familles. Elles jouent un rôle social important, notamment auprès des familles modestes, en raison de la souplesse de leur contrat d'accueil.

❖ *L'interprétariat dans les PMI*

Les centres de Protection Maternelle et Infantile accueillent les familles et assurent un suivi médical et préventif gratuit pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans.
Pour assurer un service de qualité et afin de faciliter les consultations des familles non-francophones, les PMI proposent des services d'interprétariat dans plusieurs langues.

La DFPE finance ces **prestations d'interprétariat** dans le cadre d'un marché dédié. Cette action s'adresse aux populations étrangères fréquentant les centres de protection maternelle et infantile (PMI). Elle vise à permettre aux familles reçues dans les centres d'accéder aux informations données par les professionnels et de traduire les entretiens.

En 2021, 145 804 € ont été financés pour ce type de prestations.

❖ *La médiation socio-culturelle dans les PMI*

Au-delà de la langue, la manière de vivre la maternité et les relations intrafamiliales, peuvent présenter des différences culturelles en fonction des pays d'origine. À ce titre, la médiation socio-culturelle joue un rôle important pour rendre compréhensibles les représentations culturelles, les valeurs et les normes qui y sont associées.

La DFPE intervient dans le domaine du financement des **actions de médiation socio-culturelles** dans les centres de PMI. Il s'agit de permettre au personnel des centres d'améliorer la compréhension par les familles des informations et conseils transmis. Ces actions sont mises en œuvre à destination des populations étrangères fréquentant les centres de PMI.

En 2021, 25 074 € ont été financés à ce titre.

Étant donné le besoin grandissant dans le domaine de la médiation socio-culturelle, dès 2021, la DFPE inscrit désormais ces actions dans le cadre d'un marché, tout comme les actions d'interprétariat. **Ainsi, le budget prévisionnel 2021 pour l'interprétariat et la médiation socioculturelle est estimé à un montant de 230 000 €.**

Le financement des activités de médiation socioculturelle s'inscrit depuis 2021 dans le cadre d'un marché, ceci afin de répondre au plus près du besoin du terrain.

❖ *Bilinguisme dans les EAPE*

Même si l'acquisition du français par tous les enfants, quelle que soit leur langue maternelle, représente l'un des objectifs des agent·es des EAPE, la situation de bilinguisme de certains enfants au sein des crèches doit être valorisée.

Ainsi, la pluralité des langues peut être un atout pour la crèche et l'occasion d'échanges culturels entre familles et enfants d'horizons différents, en même temps qu'un facteur d'intégration pour les familles étrangères.
Certains projets pédagogiques d'établissement s'appuient déjà sur cette richesse, y compris par l'intermédiaire de certaines des professionnelles bilingues.

D'autres actions plus spécifiques sont menées pour soutenir le bilinguisme et l'échange interculturel. **C'est le cas du projet pédagogique de deux crèches franco-chinoises, gérée par l'AFAFPE (*Association franco-chinoise pour l'enfance*).** Ces deux crèches accueillent à parité des enfants chinois.es de tout Paris et des enfants français.es.

L'une est située au 5 rue Yves Toudic dans le 10e arrondissement financée à hauteur de **116 706 € en 2021**, pour une capacité de 28 places. 31 enfants ont été accueilli.es en 2020.

La seconde, ouverte depuis décembre 2011, est localisée dans le 19e arrondissement, au 12 rue Bellot. Il s'agit d'une structure multi-accueil, prévue pour 72 places, qui est ouverte du lundi au samedi. Elle est financée à hauteur de **67 254 € en 2021**. 97 enfants ont été accueilli.es en 2020.

Par ailleurs, l'association AJEFA (*Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands*) gère 5 structures favorisant l'accueil et l'éveil des enfants au travers de la culture franco-allemande : 4 dans le 10e arrondissement, une halte-garderie de 8 places située 19 rue Lucien Sampaix (**50 145 € de subvention en 2021**) ainsi qu'un jardin d'enfants de 17 places à la même adresse (**27 171 € de subvention en 2021**), un multi-accueil de 25 enfants situé 21 rue Lucien Sampaix **(121 584 € de subvention en 2021)** et un jardin d'enfants de 25 enfants situé au 134 rue du Faubourg Saint Martin **(42 372 € de subvention en 2021**). Elle gère également un jardin d'enfants de 35 places situé 24 rue des Platrières dans le 20e arrondissement **(145 137 € de subvention en 2021).**

Au total ces deux crèches représentent un financement de 570 369 € :
- Subvention 2021 pour l'association *AFAPE* : 183 960 €.
- Subvention 2021 pour l'association *AJEFA* : 386 409 €.

❖ *Les dispositifs d'éveil artistique et culturel*

L'éveil artistique et culturel s'inscrit dans le quotidien des enfants accueilli·es en établissement petite enfance. Au-delà des activités proposées par les professionnel·les accueillant les enfants qui s'appuient principalement sur les ressources internes à l'établissement, des partenariats locaux se sont régulièrement construits. Ils permettent aux enfants de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la pratique artistique, et également aux échanges interculturels.

En 2020, la DFPE s'est associée à la DAC afin de proposer l'accueil d'artistes dans des établissements d'accueil de la petite enfance.

Co-construit avec les équipes, cette expérimentation a pour objectif de favoriser l'éveil artistique et culturel des enfants, poursuivre la démocratisation de l'accès à la culture, de nourrir les pratiques professionnelles des agent·es et de sensibiliser les parents aux propositions culturelles à destination du très jeune public.

Expérimenté en 2020 avec 4 projets, le dispositif a été renouvelé en 2021. **Ce sont 12 projets différents qui ont été proposés et montés, pour un financement total des services de la Ville à hauteur de 25 000 €.**

L'expérimentation a fait l'objet d'une évaluation qui a mis en exergue l'adhésion de l'ensemble des parties-prenantes (professionnel·les, parents, artistes intervenants) et permis d'envisager le déploiement du projet.

Au-delà de ce dispositif particulier, de très nombreux établissement mènent des projets artistiques sous toutes les formes à destination des enfants, associant également les parents : *kamishibai*, spectacles de marionnettes, projets d'arts plastiques, musique, chant…Les parents disposant de compétences particulières sont régulièrement invités à participer.

L'action a connu une évolution significative grâce à la validation de son déploiement, après une phase d'expérimentation, à 4 résidences d'artistes. L'objectif est de porter pour l'année scolaire 2021-2022 12 projets (8 au dernier semestre 2021 et 4 au 1er semestre 2022) puis en 2022-2023, sa généralisation a été acté avec le déploiement d'une résidence d'artistes par CASPE (soit 14 au total)

❖ *Les ateliers de lecture en PMI*

La DFPE soutient l'intervention de lecteurs dans les Relais d'assistantes maternelles (RAM) et les centres de protection maternelle et infantile (PMI).
Cette action s'adresse aux enfants, à leurs parents et aux assistantes maternelles. Elle vise à encourager la lecture auprès des jeunes enfants avec leurs assistantes maternelles mais également à organiser des séances de lecture dans les salles d'attente des centres de PMI.
Dans les centres associatifs et les RAM, les interventions sont effectuées par l'**association Lire à Paris**.

L'année 2021 a été marquée par la crise Covid et par la suspension des activités collectives durant la période de janvier à septembre 2021 ; **305 séances ont pu être mise en œuvre dans les RAM et 181 séances dans les centres de PMI** ; Le nombre de bénéficiaires n'a pu être évalué.

Cette action est subventionnée à hauteur de 155 500€ partagée entre la DFPE (130 500 €), la DAC (15 000 €), et la DDCT (10 000 €).

❖ *Le Centre de Protection Maternelle « Cité » et les actions de sages-femmes Hors les Murs*

(Voir partie I. 2. b.)

Des actions spécifiques sont proposées aux femmes enceintes ou avec de jeunes enfants en situation de grande vulnérabilité. **Parmi ces femmes, le plus souvent en situation de rue et sans couverture sociale, une très large majorité a vécu un parcours migratoire récent.**

b. Soutien aux familles

❖ *Les centres sociaux*

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, des foyers d'initiatives portés par des habitant·es, appuyé·es par des professionnel·les, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.
Il·elles soutiennent donc le lien social et l'animation des quartiers, ouverts à l'ensemble de la population.

Espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes notamment. De plus, dans le cadre de leur projet associatif, ces équipements concourent aux objectifs que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions pour une insertion globale (sociale, culturelle, citoyenne, professionnelle…) dans la Ville. Les centres sociaux sont de ce fait des acteurs au cœur de l'action sociale sur leur territoire.
Plus de 90.000 Parisien·nes ont participé à la vie des centres sociaux dont plus de 25.000 régulièrement.

Paris compte aujourd'hui 30 centres sociaux, largement fréquentés par des populations migrantes, et soutenus par la DASES.

❖ *Les espaces de proximité*

Les espaces de proximité sont des structures associatives qui proposent des actions à destination des jeunes et de leurs familles. Elles offrent un espace d'accueil, de rencontres et de dialogue pour les habitant·es en fonction des besoins repérés localement, dont les besoins des migrant·es. Il s'agit de lieux ressources pour le public reçu ainsi que pour les partenaires institutionnels et associatifs présents sur leur territoire d'intervention. Ils favorisent et consolident le lien social au sein de leur quartier.

Ces associations proposent des outils de mobilisation et d'accompagnement diversifiés et favorisent des temps de rencontres et d'échanges intergénérationnels. Un public large d'habitant·es du quartier les fréquente du fait de leur grande ouverture sur les territoires et leur capacité d'écoute et d'accueil.
Afin de répondre aux besoins des habitant·es, elles mettent en place des actions culturelles, sportives, artistiques et citoyennes.

Elles ont suivi près de 1000 élèves de primaire, **collège et lycée** dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. **Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, les espaces de proximité ont organisé 50 projets pendant la période des vacances scolaires à destination d'environ 2 000 jeunes**.

❖ *Soutien aux associations*

Les associations portent des actions très diverses pour soutenir les familles. Ces actions visent à faciliter le suivi des enfants par leurs parents, à proposer des interventions de médiations, pour accompagner les parents confrontés à certaines difficultés (fracture numérique, aide aux devoirs, maitrise de la langue française, différences culturelles, conflits familiaux, etc.). Plusieurs directions sont investies sur ce type de projet.

Par exemple, l'Association *Olga Spitzer*, qui propose des services d'écoute psychologique et de résolution des conflits parents/enfants **est également financée par la DFPE et la DASES.**

❖ *Soutien aux familles monoparentales*

Dès 2011, une attention particulière a été portée à la situation des **foyers monoparentaux** pour rompre les situations d'isolement et les situations de précarité. Les réseaux mis en œuvre sont co-pilotés par la Mission Familles de la DFPE et par la DDCT. Ils visent à lutter contre l'isolement par la création de relations de voisinage de proximité en lien avec des associations œuvrant dans les quartiers populaires.

Le dispositif a été mis en place en 2012, et reconduit de 2013 à 2019. Progressivement il s'est étendu à 7 arrondissements et 8 quartiers différents, qui connaissent des taux de monoparentalité (en majorité des femmes) très supérieurs à la moyenne parisienne.

Pour aider ces familles, **des réseaux de solidarité de voisinage** ont été mis en place. Ils proposent un appui associatif pour la garde d'enfant, l'aide à la scolarité, l'accès aux loisirs et à la culture, l'accompagnement pour la recherche d'emploi, etc.

Pour l'année 2019-2020, les huit réseaux ont permis d'impliquer plus de 240 familles. Ainsi, sur 10 ans plus de 3 100 personnes ont pu bénéficier de ces projets.

Chaque réseau est soutenu annuellement à hauteur de 12 500 €, ce qui représente 100 000 € pour l'ensemble de l'action (50 000 € de la DFPE et 50 000 € de la DDCT).

c. Scolarité, périscolaire et accompagnement des enfants

❖ *Observatoire Parisien de la Mixité Sociale et de la Réussite Éducative (OPMIRE)*

La Ville de Paris et l'Académie de Paris sont engagées dans la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire au sein des établissements scolaires et pour la réussite et l'épanouissement de tous·tes les jeunes parisien·nes.

Dans ce cadre, le Conseil de Paris, en accord avec l'Académie, a décidé de la création de l'observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative afin de **concourir à une meilleure connaissance des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire** inter et

intra établissement, d'en circonscrire les causes, et de proposer les éclairages nécessaires à la prise de décision et à l'évaluation des actions déjà mises en œuvre.

Missions de l'observatoire :
- produire et/ou commanditer des études et des analyses thématiques.
- Élaborer des préconisations sur la base des études menées.
- Évaluer les effets des actions mises en œuvre (ateliers périscolaires, etc.).
- Partager avec l'ensemble des acteurs éducatifs les résultats des travaux réalisés.

Le budget dédié à l'Observatoire en 2021 a été de 257 000€.

En 2022 :

Animation du réseau de partenaires (autres observatoires, APUR, DSOL, DDCT, DFPE, ...) et actualisation des axes de recherche afin d'avancer sur les objectifs de rendre les écoles publiques plus attractives face à un privé très concurrentiel, de renforcer la continuité et la fluidité des parcours éducatifs (étude sur les passerelles avec Sciences Po) et de développer la place et le rôle des familles dans la réflexion et les actions.

Finalisation de l'évaluation des SMC (secteur mixte des collèges) des 18e et 19e arrondissements afin de partager avec la communauté scolaire les impacts sur la composition sociale des collèges concernés, sur la proportion d'élèves des secteurs inscrits dans le privé, sur le climat scolaire et la réussite scolaire.

Le bureau de la prévision scolaire s'est réorganisé afin de renforcer la capacité de l'OPMIRE à analyser des données et mener des études (1 poste à temps plein de responsable OPMIRE, 40 % d'un poste de démographe, 40 % d'un poste de géographe-cartographe, 2 doctorant en CIFRE dont l'un ayant achevé sa mission fin avril).

❖ *Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP) et Paris Santé Réussite (PSR)*

Les centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP) parisiens sont des structures de prévention pluridisciplinaires qui apportent aide, soutien et accompagnement aux élèves en difficultés d'apprentissage, ou dont les difficultés psychiques, sociales ou familiales ont des répercussions sur leur scolarité.

Les CAPP ne sont pas sectorisés et l'accès est sans condition d'accès aux soins pour les familles. **La Ville de Paris et l'Académie de Paris assurent dans le cadre d'une convention le pilotage des 10 CAPP parisiens**. L'accompagnement individuel ou collectif des enfants est assuré par une équipe pluri-professionnelle (médecin, AS. Psychologues, orthophonistes, psychomotriciens et enseignants spécialisés).

Paris Santé réussite (PSR) est un centre d'expertise dédié aux troubles des apprentissages depuis 2015 et intervient sur le nord est parisien (10e-11e-18e-19e-20e). PSR propose des bilans d'expertise pour des enfants présentant des troubles sévères ou complexes d'apprentissage et propose une aide à la coordination des soins des adaptations scolaires et une reconnaissance de handicap.

2030 enfants sont suivis dans les CAPP, et 115 consultations médicales par an sont menés dans les PSR.

Ces actions sont financées à hauteur de **342 026 € en 2021.**

❖ *Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire)*

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (ex-ateliers Aménagement des Rythmes Educatifs), la DASCO a financé sur l'année scolaire 2021/22, **103 ateliers confiés à des prestataires extérieurs autour des valeurs du « *vivre ensemble* », de la laïcité et des valeurs de la République, pour un montant de 346 159 €** concernant les ateliers.

De surcroît, l'éducation aux principes démocratiques et républicains qui sous-tendent la politique d'intégration doit désormais faire partie intégrante de tous les ateliers des TAP, comme le mentionne le CCTP du marché : « *Pour l'ensemble des lots, les notions de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles garçons, ainsi que les valeurs de la République devront apparaître clairement dans le contenu de l'atelier, quelle que soit la thématique. Les contenus des ateliers devront concourir à l'appropriation de ces principes et valeurs, de même que les animateurs des ateliers devront les promouvoir et les incarner*».

Ces principes sont également rappelés dans l'appel à projet : « *Les contenus des ateliers devront concourir à l'appropriation des principes et valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles garçons, ainsi que les valeurs de la République, de même que les animateurs des ateliers devront les promouvoir et les incarner* ».

d. Collèges, lycées et accompagnement des adolescent · es

❖ *Paris Collège Famille*

Des dispositifs sont mis en place pour faciliter le dialogue entre les parents et les établissements scolaires afin d'accompagner au mieux les enfants dans leur scolarité.
« *Paris Collèges Familles* » est une action soutenue par deux directions de la Ville de Paris, la DFPE et la DASCO. Elle est mise en œuvre opérationnellement par des centres sociaux et des structures associatives sur le territoire auprès des établissements scolaires du 2nd degré.

Les objectifs de l'action sont de :

- Favoriser le dialogue entre les familles et la communauté scolaire du collège et induire une relation de confiance mutuelle ;
- Répondre aux préoccupations des parents sur la scolarité de leur(s) enfant(s) et leur rendre le collège plus accessible et compréhensible ;
- Permettre aux parents et à l'équipe du collège d'échanger sur la scolarité des enfants : sommeil, nutrition, réseaux sociaux et écrans, outils scolaires, relations entre collégiens, relations affectives, etc. ;
- Travailler sur les représentations des parents sur le collège et celles des équipes du collège sur les parents ;
- Consolider les réseaux de solidarité et d'entraide locaux.

Les actions sont mises en œuvre au sein d'un collège dès la rentrée scolaire, en partenariat avec les membres de la communauté éducative du collège. Elles aboutissent à au moins une action ou un évènement par trimestre, organisés conjointement par l'association et le collège.

En 2021-2022, 20 collèges dans 9 arrondissements bénéficient du dispositif Paris Collèges Familles. Ces actions sont portées par 17 structures associatives.

13 collèges sur les 20 sont en Quartier Politique de la Ville.

Le dispositif est financé par la DFPE et la DASCO. La DASCO finance à hauteur de 38 500€.

Pour 2022, il y aura réflexion sur le développement de nouvelles thématiques « prévention des conduites à risques »

❖ *Action collégiens*

Action collégien est un dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité, mis en place dans des établissements situés en quartiers Politique de la Ville ou dans les Réseaux de Réussite Scolaires.
En articulation avec les personnels enseignants et d'éducation, les coordinateurs pédagogiques et adjoints éducatifs municipaux (53 ETP) y conduisent plusieurs actions :

- club Collègiens,
- aide au Devoirs,
- tutorat,
- prise en charge des élèves exclus temporairement,
- sorties,
- séjours et Week-ends,
- médiation ponctuelle,
- rencontre des familles…

Disposant d'un local dédié au sein des établissements, ils interviennent tant sur temps scolaire qu'extrascolaire. En tout, **15 139 actions ont été réalisées sur l'année scolaire 2021/22, dans les domaines mentionnés.**

Pour l'accueil des élèves exclus temporairement cette année, **118 élèves** ont été pris en charge au centre *Patay* : ils venaient de 40 collèges de 16 arrondissements différents.

Le budget de fonctionnement 2021/22 comprend le fonctionnement du dispositif , les projets éducatifs et les frais liés aux séjours**, soit 1.114.897 €.** Ce montant est en hausse par rapport à 2020/21 car les séjours et week end, n'ont été annulés, par rapport à l'année précédente (du fait du Covid).

En 2021-2022, 7 578 collégiens, dont **3 953 filles** ont bénéficié du dispositif.

À partir de septembre 2021, déclinaison de nouvelles thématiques prioritaires en lien avec le nouveau PEDT. Prévention des conduites à risques, continuité éducative (les parcours scolaires et périscolaires), éducation aux médias (utilisation des réseaux sociaux),

développement des CPS pour favoriser une citoyenneté active et favoriser l'accès à la culture.

2022 => 2024 : il est prévu une évolution des missions des coordonnateurs du dispositif pour une couverture territoriale plus large afin de faire bénéficier les 114 collèges d'actions éducatives ciblées.

❖ *Soutien départemental aux collèges*

L'engagement de la Ville de Paris pour la réussite éducative des collégiennes et collégiens parisien·nes se traduit notamment par un soutien financier important aux établissements pour la réalisation de leurs projets éducatifs. Les 114 collèges parisiens en bénéficient.

Les chefs d'établissements sélectionnent les projets présentés par leurs équipes pédagogiques au regard des axes éducatifs prioritaires: la promotion du vivre ensemble, l'éducation à l'égalité et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations ; les activités artistiques, la découverte du patrimoine métropolitain et les pratiques sportives ; l'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement ; l'éducation aux sciences et projets relatifs au numérique ; les échanges européens, voyages et sorties scolaires.

La dotation forfaitaire attribuée par établissement prend en compte la géographie prioritaire de l'Éducation nationale et des quartiers populaires. **Elle est calculée en fonction du groupe académique auquel appartient le collège tout en tenant compte du classement en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP ou REP+), de l'existence de classes en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou de l'existence d'un internat.**

Les projets impliquent les élèves et les équipes pédagogiques, mais également les familles, les associations, les acteurs du quartier et diverses institutions.

Le budget total des dotations est de 1,4 million d'€, bénéficiant à 54 023 collégiens parisiens (chiffre 2021 enquête lourde de l'Éducation Nationale).

Pour l'année scolaire 2021/22, les établissements ont mis en œuvre 877 projets/actions éducatives au bénéfice de 54 023 collégiens.

Une réflexion est en cours sur l'attribution des dotations. (Projets thématiques, Indice de position sociale). Aujourd'hui elles sont calculées en fonction des 4 groupes académiques.

❖ *Dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité*

La Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris financent un dispositif d'accompagnement à la scolarité par l'intermédiaire des clubs « *Coup de pouce* » (CdP) et des « Ateliers lecture écriture mathématiques » (ALEM) en CM1 et CM2.

Ces actions concernent, en 2020-2021, 142 écoles relevant de l'Éducation prioritaire, des conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE) ou des quartiers populaires.

Ces actions concernent, en 2021-2022, **144 écoles relevant de l'Éducation prioritaire**, des conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE) ou des quartiers populaires. **Le coût global de ces opérations est estimé à 1 919 948 € dont 1 510 308 € à la charge de la Ville** et 409 640 € de participation de la CAF de Paris. En 2020-2021, 2 688 élèves ont bénéficié du dispositif.
2 688 élèves ont bénéficié du dispositif en 2021.

Le protocole Coup de Pouce a évolué en 2022. À compter de la rentrée 2022, les clubs Coup de pouce fonctionnent 3 jours par semaine au lieu de 4. Les jours de fonctionnement sont déterminés par les directeurs d'école. Le dispositif est déployé dans les écoles hors territoire de réussite éducative.

❖ *1000 stages de Troisième*

La recherche d'un stage d'une semaine en cours de troisième en vue de découvrir le monde du travail est un exercice clivant pour beaucoup de collégien·nes car le rôle du réseau familial et social y est prépondérant. Les élèves des quartiers populaires, dont une proportion non négligeable d'enfants de parents ayan connus un parcours migratoire, sont davantage confronté·es à la difficulté de trouver un stage que les autres. C'est pourquoi la ville de Paris depuis 2015 s'est fixé l'objectif de proposer 1 000 stages de troisième par an dans ses services.

Sur l'année scolaire 2020/2021, l'objectif n'a pu être atteint avec 602 offres de stages, et **370 stages réellement effectués**. L'épidémie du Covid y est pour beaucoup.
Sur les 1 000 stages, l'objectif était aussi d'y attirer 420 élèves issu·es de collèges en réussite éducative. 100 stages ont été pourvus par ces dernier·es.

Sur l'année scolaire 2021/2022, l'objectif n'a pu être atteint avec 724 offres de stages créés par les Directions (283 REP et 441 hors REP), et 812 stages réellement effectués, en y intégrant les stages de la DFPE non enregistrés dans l'application.

Sur les 1 000 stages, **l'objectif était aussi d'y attirer 420 élèves issus de collèges en réussite éducative. 223 stages ont été pourvus par ces derniers.**

De nombreux stages n'ont pu avoir lieu à cause du confinement, ce qui réduit un peu le taux de réalisation par rapport au nombre d'offres. L'Éducation Nationale ayant déclaré ces stages facultatifs, certains collèges ont annulé la semaine de stage d'observation prévue.

Coût de cette mesure : 50 % d'un ETP de secrétaire administratif. Pas de rémunération pour les stagiaires ni les tuteurs.

❖ *Résidences d'artistes en Collège*

Le dispositif « *résidences artistiques* » est labellisé « *Art Pour Grandir* ». Il est co-piloté entre la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), en partenariat avec les structures culturelles et l'Éducation nationale.

La finalité est de pouvoir offrir aux élèves, et en particulier ceux qui en sont les plus éloignés, une possibilité d'accès à la culture lors d'ateliers menés par les artistes et lors de sorties culturelles.

Ce dispositif permet aux élèves de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques dans divers domaines notamment les arts visuels, le cinéma, la danse, le cirque, le théâtre, le mime, la musique, la photographie et l'écriture.

Il a permis au cours de l'année scolaire 2021-2022, avec une subvention totale de 271 000 € (256 000€ de la DASCO et 15 000€ de la DAC), de faire bénéficier de 55 projets à 52 collèges, 83 classes dont 2 760 élèves de tous niveaux associant les ULIS, les UPE2A et les SEGPA aux classes générales.

e. Les étudiant.e.s étrangèr.e.s

La Ville de Paris accueille et accompagne les étudiant.e.s étrangèr.e.s à travers plusieurs dispositifs. Elle travaille avec différents partenaires qui mettent à disposition des outils et des lieux pour faciliter l'arrivée, l'installation et l'intégration des publics étudiants internationaux, tout au long de leur séjour à Paris.

❖ *Le Welcome Desk*

La Ville soutient le **« *Welcome Desk Paris* »** (WDP), ex-Service d'Accueil des Étudiants Étrangers (SAEE), installé chaque rentrée depuis 20 ans, durant dix semaines, à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

Cette **plateforme d'accueil construite sur le principe du « *guichet unique* »** est un dispositif d'accueil temporaire visant à informer et accompagner les étudiant·es internationaux·ales, en particulier les primo-arrivant·es, dans leurs démarches administratives, leur recherche de logement, d'emploi et autres services facilitant leur immersion à Paris

En 2021, le Welcome Desk Paris s'est de nouveau tenu sous un format hybride, avec :

- Des offres de service en version numérique sur le portail Acc&ss Paris IDF, un chat bot, des visioconférences, une boîte mail dédiée, et des sessions de Facebook live ;.
- Un accueil physique sur rendez-vous, permettant de rencontrer l'équipe du WDP et ses partenaires que sont la Préfecture de Paris, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la DIRECCTE, Pôle Emploi, l'APEC, le CROUS, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

L'édition 2021 a accueilli 1 322 visiteur·se·s, sur site, 13 415 visiteurs uniques sur le site web, 1 698 interactions directes (rendez-vous physiques, chat, visio…).

Le dispositif *Welcome Desk* est financé à hauteur de 70 000€ par la DAE.

❖ *Les permanences d'associations accueillies à la MIE*

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) accueille en résidence plusieurs associations d'aide aux étudiant·es. Elle met à disposition des bureaux et des salles pour l'organisation de leurs permanences. Certaines de ces associations sont spécifiquement dédiées aux étudiant·es étrangèr·es.

L'association *DEPAR* :
L'association étudiante DEPAR (*Droit et Paix aux Réfugiés)* propose, en son sein ou en visio, deux permanences hebdomadaires à destination des étudiants étrangers :

- Une permanence sociale et juridique ;
- Une permanence reprise d'étude et insertion professionnelle.

En 2021, **180 personnes** ont été accueillies dans le cadre des permanences juridiques et sociale **et 40 personnes** dans le cadre des permanences reprise d'étude et insertion professionnelle.

L'association *LA 1011* :
L'association *LA 1011* propose des cours de FLE gratuits aux étudiants étrangers. Les cours sont organisés à la MIE Bastille, à raison de deux 2 cours de 2h par semaine de septembre à juin (environ 160h/an).

En 2021, 150 étudiant.e.s étrangèr.e.s ont pu bénéficier de ces cours. Avec l'arrivée de nombreuses ukrainiennes à la suite du conflit, les femmes sont devenues majoritaires dans le profil des apprenant.e.s.

À noter que, depuis le conflit en Ukraine, le nombre d'apprenants en moyenne par soir a fortement augmenté (environ 40 à 50 personnes), dont les trois quarts sont des femmes.

L'association APASO :
L'association *APASO* propose à la Maison des initiatives étudiantes, une permanence d'accès aux droits à destination des étudiants étrangers et étudiants en situation de précarité. Cette permanence est assurée par un juriste de l'association et à lieu une fois par semaine (sauf la dernière semaine du mois) sur le site de Bastille.

En 2021 l'association a accueilli 43 personnes dont 68 % de femmes et 60 % de personnes de nationalité étrangère.

La permanence est financée à hauteur de 84 000 € par la DAE pour ses permanences juridiques, mais aussi ses permanences psychologiques.

Depuis la pandémie, les permanences ne s'adressent plus uniquement aux étudiants étrangers, mais aussi aux étudiants en situation de précarité.

❖ *L'association AUF et le programme AIMES :*

Fondée en 1998, l'association AUF vise à soutenir la communauté académique francophone et à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche comme moteurs du développement local et global.

Elle est opératrice de l'appel à projet annuel national initié en 2016, intitulé AIMES - *Accueil et Intégration de Migrants dans l'Enseignement supérieur*, qui vise à assurer la formation linguistique et universitaire d'étudiant·e·s migrant·e·s (réfugié·e·s, sous protection subsidiaire ou demandeur·se·s d'asile).
L'accueil de ces étudiants va bien au-delà des cours des français pour mener à une insertion universitaire et professionnelle réussie. Un tiers des projets sélectionnés sont présentés par des universités et école parisiennes.

En 2021, 11 projets parisiens (109 000 €) ont été soutenus sur 35 France entière (430 000 €), **soit 25%**

Les projets ont permis d'accueillir 263 places pour 2680 candidatures à l'échelle parisienne et 1358 places pour 4367 candidatures à l'échelle de la France entière

L'association AUF est soutenue à hauteur de 30 000 € par la DAE pour cette action.

Pour 2022, l'AUF s'est dégagée du projet *AIMES* pour les établissements en France.

Il est dorénavant porté par le réseau *MENS* et prend le nom d'*AIMES+.*, et plus spécifiquement AIMES+ pour les établissements parisiens.

AIMES proposait des cofinancements à hauteur de 10K€ / 15K€, alors qu'AIMES + propose au minimum des co-financements à hauteur de 50K€ à chaque établissement-

❖ *Favoriser l'engagement associatif des étudiant·e·s étrangèr·e·s*

Le projet IxESN France, (association étudiante fondée en 2007) consiste à créer du lien entre étudiant·e·s parisien·ne·s et internationaux et à accompagner les étudiant·e·s dans leur parcours d'engagement associatif.

Ainsi, l'association propose différents temps d'animation permettant aux étudiant·e·s parisien·ne·s et aux bénévoles des associations parisiennes de favoriser la mutualisation et l'échange de pratiques et de savoirs entre associations afin que celles-ci connaissent leurs projets respectifs et initient des dynamiques collectives.

L'association encourage également les étudiant·e·s internationaux à prendre part activement à la vie locale parisienne à travers des initiatives de solidarité menées par des bénévoles étudiants.

Enfin, l'association facilite l'accueil des étudiant·e·s internationaux avant leur arrivée à Paris à travers **le développement de la plateforme web « *Buddy System* »,** qui a pour objet de mettre en lien des binômes composés d'un·e étudiant·e française et d'un·e étudiant·e international·e afin de faciliter leur intégration sociale et culturelle.

En 2021, **4495 binômes** (composés d'un·e étudiant·e française et d'un·e étudiant·e international·e) se sont formés grâce à leur plateforme Web « Buddy system »

En 2021, le projet IxESN France est financé à hauteur de 8 000 € par la DAE.

À noter que depuis la crise sanitaire, de nombreuses mobilités internationales ont été annulées, stoppées ou reportées. Depuis, l'association a des difficultés à recruter des bénévoles.

❖ ***Soutien aux associations***

DASES - Mission réfugié.es :
Le SEPLEX soutient les associations œuvrant auprès d'étudiant.e.s étrangér.es en finançant directement des dispositifs ou des projets d'accompagnement.

Ainsi, au titre de l'année 2021, deux projets ont été financés pour un montant global de 45 000 €. *Unis-Cité* 40 000 € (2021_10529) + *UNIR* 5 000 € (2021_10558).

7) S'insérer dans le tissu social parisien par l'accès à l'emploi et la formation

a. Les formations à visée professionnelle pour les étranger·es

La Ville de Paris ne compte ni l'emploi (compétence étatique), ni la formation professionnelle (compétence régionale) dans ses compétences obligatoires.

Elle est en revanche compétente pour l'insertion professionnelle des plus fragiles (publics en difficulté linguistique, notamment). Sur ce fondement, la collectivité parisienne a de longue date, investi le champ de la formation professionnelle. Ces actions se déclinent notamment dans le Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi 2021-2025

Ainsi, le Bureau de la Formation Professionnelle de la Sous-Direction de l'Emploi et du Développement Économique a pour mission de développer une offre de formation professionnelle à destination des Parisien·nes éloigné·es de l'emploi, afin de favoriser leur accès à un emploi durable.

À ce titre, il développe une expertise et conduit des stratégies de réponse aux besoins du territoire, via une politique de formation professionnelle adaptée financée en partie sur ses crédits (5 M€), participe à l'animation des réseaux et collabore avec les partenaires du service public territorial de l'emploi.

Par ailleurs, l'accès à la formation est un vecteur d'intégration important pour les personnes migrantes puisqu'il permet, à la fois de développer des compétences professionnelles et linguistiques, et également de permettre de se sociabiliser.

En 2021, les programmes de formations du BFP ont représentés au total **1 286 900 € en fonctionnement et 314 000 € en investissement** (PTEJ, PLVP, *Paris Fabrik*, *Paris Code*, *Paris Fertile*, *Fabrique Nomade*).

❖ *Le Parcours Linguistique à Visée Professionnelle (PLVP)*

(Voir partie II – 5. a.)

Le programme de formations Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle est dédié, depuis 2012, à la formation de Parisien·nes éloigné·es de l'emploi du fait de leur faible maîtrise de la langue française.

❖ *Les formations en français s à visée professionnelle – Paris Tous en Jeux (PTEJ)*

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Ville de Paris s'est mobilisée dès mars 2018 dans un plan d'action « *EnJeux Emplois* », qui doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle de certains publics fragiles, à travers notamment les valeurs du sport.

Dans ce contexte, le dispositif « *Paris Tous En Jeux* » a été lancé en 2019 afin de former des Parisien·nes, principalement issus des quartiers populaires, aux métiers du BTP, du tourisme, de la propreté, de la gestion des déchets et de l'organisation, secteurs en tension mobilisés par les JOP[7].

En 2021, sur un budget total de près d'un demi-million d'euros dont **412 100 € en fonctionnement et 58 300 € en investissement**, 13 formations pré qualifiantes ou certifiantes ont été financées, Certaines accueillant spécifiquement un public exilé, proposent des formations incluant des cours de français articulée à la préparation d'un diplôme ou d'une certification.

Ces dépenses incluent les subventions allouées à 5 associations :

- *Collectif Ad'Hoc* (Ad'hoc alpha, apprentissage du français et métiers de la propreté : **40 000 € en fonctionnement** ;
- Le CFM BTP (apprentissage du français et du métier de maçon voirie réseaux divers) : **60 900 € en fonctionnement et 7 300 € en investissement** ;
- Le FLES de Paris (français et métiers de la logistique) : **27 000 € en fonctionnement** ;
- *Food Sweet Food* (français et métiers de la restauration) : **48 000 € en fonctionnement et 7 900 € en investissement** ;
- *Kabubu* (français et métier de maître-nageur sauveteur) : **30 000 € en fonctionnement**.

En 2020, le périmètre des secteurs visés par l'appel à projets avait été modifié afin de s'adapter au contexte de la crise sanitaire : pas de financement dans le secteur de l'hôtellerie et élargissement à l'artisanat, l'agriculture durable et les services à la personne, soit les « métiers résilients », « au front dans la crise ».

En 2021, le secteur de l'hôtellerie est revenu dans périmètre de l'appel à projets, et l'agriculture durable ainsi que les services à la personne ont été soustraits au profit de la création d'appels à projets dédiés, dans le cadre du Plan *Paris Boost Emploi* (Paris Fertile et Paris Emplois à Domicile).

[7] Selon la cartographie établie par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 (COJO).

De plus, en 2021, afin de clarifier le positionnement des formations linguistiques entre les programmes Paris Tous en Jeux et Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle (PLVP), il a été décidé que les formations linguistiques non qualifiantes ou certifiantes feraient désormais partie de PLVP, et les formations linguistiques qualifiantes ou certifiantes feraient partie de PTEJ.

❖ *Les appels à projets du BFP de la DAE (Paris Fabrik, Paris Code, Paris Fertile, Fabrique Nomade)*

Le programme *Paris Fabrik* est un appel à projets qui vise à soutenir les structures et acteur·rice·s de l'économie circulaire dans la mise en place de formations aux métiers et aux filières émergentes qui font la ville de demain.
Plusieurs secteurs économiques sont concernés par cet appel à projets (lutte contre le gaspillage alimentaire, nouvelles mobilités, collecte et traitement des déchets, pratique circulaire du bâtiment, etc.).

En 2021, la DAE a soutenu 2 associations qui visent en particulier les publics migrants :

- **L'association *Quatorze***, pour son action « *Construction bois* », a été financée à hauteur de de **21 100€ en fonctionnement et 19 300 € en investissement**, pour une action de formation à la construction en bois, de 224 heures à destination de 10 demandeurs d'emploi parisien.ne.s dont 50 % de primo-arrivants.
- **L'*association pour l'Insertion de Jeunes* (APIJ)**, pour l'action *« Chantier d'apprentissage en éco-construction et réemploi* », a été financée à hauteur de **50 000€ en fonctionnement et 10 500€ en investissement** ; l'association est membre du réseau *Eif-fel* et accueille des primo-arrivants.

Le programme *Paris Code*, soutient la formation et l'accès à l'emploi de 1000 développeurs-codeurs par an.
Grâce à un dispositif d'appel à projets, *ParisCode* soutient les écoles du numérique en leur apportant un appui financier et logistique et en les intégrant dans l'écosystème numérique parisien.
En 2021, la DAE a soutenu 3 associations qui visent en particulier les publics migrants :

- **L'association *Konexio*** a été soutenue pour l'action de formation « Développeur.se web et web mobile » et « Technicien.ne réseau », à hauteur de **45 000 € en fonctionnement et de 45 000 € en investissement**, permettant la mise en œuvre d'une formation à destination de publics migrants (80 bénéficiaires).
- **L'association *Social builder***, avec la formation « *Data analyst* », a aussi été soutenue à hauteur de **60 000 € en fonctionnement**, et 18 % de leurs apprenantes sont issues de parcours migratoires.
- **L'association *Descodeuses*** a été sélectionnée pour l'action de formation « Des_no_codeuses », à hauteur de **15 000 € en fonctionnement et de 63 000 € en investissement**, cofinancée par Pôle Emploi et des fondations, permettant la mise en œuvre de 15 places de formation de développeuse web *fullstack* d'une durée de 1 802 heures, à destination des femmes des quartiers politiques de la Ville, 8 d'entre elles sont des primo-arrivantes.

Le programme *Paris Fertile*, a pour objectif de soutenir des dispositifs permettant de sensibiliser, de former, et d'accompagner dans leurs parcours d'installation, des Parisiennes et Parisiens souhaitant devenir des responsables d'exploitations agricoles durables, des

ouvriers agricoles au sein de ces exploitations, ou encore des actifs de la transformation alimentaire durable. :

En 2021, la DAE a soutenu 2 associations qui visent en particulier les publics migrants :

- **L'association GRDR** a été soutenue pour l'action de formation « *Club Cultiv'acteurs : pour l'insertion professionnelle des personnes primo-arrivantes vers les métiers agricoles et ruraux* », à hauteur de **35 000 € en fonctionnement**, qui vise à former 45 bénéficiaires primo-arrivant.e.s dans le secteur agricole.
- **L'association *Abajad*** a été soutenue pour l'action *« Métiers du maraichage – Formation linguistique à visée professionnelle pré-qualifiante* », à hauteur de **35.000 € en fonctionnement**, visant 12 bénéficiaires nécessitant une formation linguistique en complément d'une formation professionnelle dans les métiers agricoles.

Par ailleurs, le BFP a soutenu la ***Fabrique Nomade* à hauteur de 40 000 €** pour son dispositif certifiant dédié aux migrants artisans d'art.

En 2021, les programmes de formations du BFP (Paris Fabrik, Paris Code, Paris Fertile, Fabrique Nomade) ont représenté au total 301 100 € en fonctionnement et 137 800 € en investissement.

b. Favoriser l'accès à l'emploi des étranger.es

L'accès à l'emploi est un enjeu majeur, dans le processus d'intégration. Il permet d'acquérir une forme de sécurité et de stabilité, aussi bien économique que sociale. C'est aussi une manière de participer à la vie de la Cité, de se sociabiliser et de se sentir valorisé.
En France, en 2018, la population active[8] est estimée à 29,8 millions de personnes, parmi lesquelles, 10,6 % sont immigrées[9].

Cependant, les personnes étrangères et immigrées non originaire de l'Union européenne, quel que soit leur temps de présence sur le territoire français, sont largement plus touchées par le chômage.
En 2017[10], le taux de chômage des étranger·es non originaires de l'Union européenne (24 %) est 2,8 fois plus élevé que celui des personnes de nationalité française (9 %). Par ailleurs, cette différence est un peu plus marquée pour les femmes (26 %, contre 9 % pour les femmes de nationalité française).
Le taux de chômage des immigré·es est estimé à 16,4 % pour les hommes (contre 8,3 % pour les non-immigrés) et 14,3% pour les femmes (contre 8,4 % pour les non-immigrées).

Cela s'explique d'une part par leurs niveaux de qualification, la population immigrée étant bien moins diplômée que la population non-immigrée. Par exemple, 42 % des immigré.es d'âges actifs sont peu ou pas diplômé.es (niveau inférieur ou équivalent au brevet des collègues) et seul un quart d'entre eux ont été scolarisés en France[11].

[8] Population active : les personnes de 15ans ou plus.
[9] Chiffres Insee, disponibles sur « Tableaux de l'économie française », édition 2019 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676614?sommaire=3696937
[10] Chiffres Insee 2018
[11] Chiffres Insee, disponibles sur « L'insertion des Immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi », paru en juillet 2018 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3640742

Et d'autre part, par l'ensemble des freins plus difficilement quantifiables, que peuvent rencontrer ces personnes dans leur parcours d'insertion professionnelle : exigence de maîtrise de la langue française, difficulté à faire reconnaitre ses compétences et ses diplômes, interdépendance entre droit au séjour et droit au travail, précarité des contrats, déclassement social et professionnel, discriminations racistes à l'embauche…

Paris, concentre 41 % des actifs immigré·es en 2018, à ce titre, la Ville est particulièrement attentive à l'insertion professionnelle des personnes étrangères et immigrées. De nombreuses initiatives sont portées par la collectivité parisienne pour soutenir et accompagner les personnes vers l'emploi, la création d'activité, encourager l'entreprenariat et favoriser la formation professionnelle.

Cet effort s'inscrit également dans la stratégie territoriale que met en œuvre la Ville de Paris, en faveur de la création d'activités à impact social et environnemental positif, qui sont développées par des structures proposant des alternatives au modèle économique classique (développement de l'économie circulaire, transition écologique, consommation responsable, solidarité et lien social, etc.). Des dispositifs sont mis en place, qui visent les publics précaires ou issus des quartiers prioritaires, et dont peuvent bénéficier les personnes ayant connu un parcours migratoire.

- ***Soutien à la création d'entreprises par les publics migrants – AAP Jeunes Pousses*** :

La collectivité parisienne met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création d'activités à impact social et environnemental positif (développement de l'économie circulaire, des modes de consommation responsable, renforcement des solidarités, etc.).
Cet impact peut se manifester par l'utilité sociale des activités créées, par la qualité des publics qui créent ces activités et/ou qui en bénéficient, ou par leur localisation.

La Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets *Jeunes Pousses* 2021-2023, afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activité à impact social/environnemental positif.
Parmi les actions financées dans ***Jeunes Pousses***, certaines sont spécifiquement destinées à des personnes réfugiées ou dont le parcours migratoire est récent :

Le dispositif CitésLab : est un dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de détection et d'orientation d'entrepreneur·es destiné aux quartiers prioritaires. Il comprend une action développée par l'association *Singa* en faveur des personnes réfugiées.
L'association se rend dans les lieux d'hébergement des personnes réfugiées, dans les quartiers prioritaires, pour rencontrer et orienter les porteurs de projets entrepreneuriaux, identifier leurs besoins, leurs problématiques, et l'avancement de leurs démarches.

Singa France lance également un programme entrepreneurial, dans le cadre du dispositif *CitésLab*, en partenariat avec *The Human Safety Ne*t. L'objectif de ce projet est de proposer l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle durable et de lutter contre le déclassement des personnes réfugiées et primo-arrivantes.

En 2021, *CitésLab Singa* a bénéficié à 238 personnes, dont 33 % de femmes (79 personnes) et a été financé à hauteur de 45 000 € par la DAE.

Le projet *Migracoop* : L'association *MeltingCoop*, créée en 2018, propose le programme d'accompagnement « *Migracoop Couture* » qui consiste à accompagner des entrepreneur·ses migrant·es dans le développement de leur activité d'artisanat textile (confection, création, retouche).
L'accompagnement *Migracoop Couture* est réalisé dans un espace atelier permettant la mutualisation d'équipements et de connaissances, qui est aussi un lieu de solidarité et de rencontres autour de l'activité économique.

En 2021, le projet Migracoop a bénéficié à 21 personnes, dont 100 % de femmes, et a été financé à hauteur de 13 000 euros par la DAE.

❖ *L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)*

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'insertion par l'activité économique (IAE) a été reconnue à de multiples reprises, et notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des plus efficaces. Ce dispositif est financé par la DAE et la DASES et piloté par le Bureau des Économies Solidaires et Circulaires (BESC) au sein de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

S'adressant aux personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et professionnelles, elle permet, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats très positifs : **en 2019, à Paris, 66 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement une sortie en emploi ou en formation.**

Le dispositif IAE doit être renforcé en 2022 grâce au plan *Boost Emploi*, qui prévoit le doublement du nombre de personnes en IAE. Le nombre de personnes réfugiées, migrantes et étrangères devrait donc être en augmentation dans l'IAE dans les années à venir.

En 2021, plus de 6 000 personnes ont bénéficiées de l'IAE, dont 34 % de femmes.
S'il n'y a pas de recensement du nombre de personnes étrangères qui bénéficie de ce dispositif, on sait que le public migrant y représente une large part**. En effet, environ 15 % des effectifs IAE ont le statut de réfugié ou bénéficient de la protection subsidiaire.**

En 2021, le dispositif IAE est financé à hauteur de 4 975 800 € par la DAE (budget de fonctionnement), versés sous forme de subvention aux SIAE pour leur activité 2021.

La DASES finance 2 160 000 € sur la CAOM (pour les BRSA embauchés dans les ateliers et chantiers d'insertion).

❖ *Le Dispositif Premières Heures (DPH)*

Le dispositif *Premières Heures* est un dispositif de soutien financier de la collectivité parisienne qui permet à des personnes en situation de grande exclusion sociale (personnes

à la rue ou ayant connu la rue), de s'insérer de façon très graduelle dans l'univers professionnel. Ce dispositif est financé par la DAE et la DASES et piloté par le Bureau des Économies Solidaires et Circulaires (BESC) la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Ce dispositif souple, modulable (travail à l'heure), permet de travailler au rythme d'un public fragile, en grande précarité, pour lequel un emploi à temps plein ou à mi-temps en parcours d'insertion, serait impossible. Ces personnes apprennent à reprendre confiance en elles, à prendre conscience de leur valeur et à intégrer un minimum de règles (sobriété, ponctualité, engagement tenu, respect et comportement face au client), et de principes de vie en société, notamment avec le principe du travail en équipe.

En 2021, plus de 350 personnes ont bénéficié du dispositif Premières heures, dont 23 % de femmes. **Ce sont en très grande majorité des personnes migrantes (71 %).** Sur 349 personnes en parcours en 2021, 144 venaient de pays de l'UE (essentiellement des pays de l'Est – Roumanie, Pologne…) et 96 venaient de pays hors UE.

En 2021, le DPH est co-financé par la DAE à hauteur de 900 000 € (dont 300 000 Boost Emploi) et la DSOL à hauteur de 600 000 €.

❖ *Les appels à projets (Dynamique emploi)*

L'appel à projet *Dynamiques Emploi* 2021 s'inscrit dans le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) 2021-2025, et vient en appui à 16 opérateurs en capacité de proposer aux Parisien·ne·s éloigné.e.s durablement de l'emploi, (les allocataires du RSA, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, les + de 45 ans), des offres personnalisées et renforcées d'accompagnement vers le travail.

Les parcours individualisés vont de la redynamisation jusqu'à la remise à l'emploi effective et une mise en relation avec des entreprises ciblées.
La phase de remobilisation a pour objectif l'inscription ou la réinscription des personnes dans un parcours d'insertion, en mobilisant des ateliers collectifs.
La phase d'accompagnement vers l'emploi permet de concrétiser l'accès à l'emploi durable, en mobilisant la mise en relation avec les entreprises, avec possibilité d'immersion en entreprise.

En 2021, **940 personnes** ont profité des dispositifs d'accompagnement de Dynamiques Emploi, dont **55 % de femmes**.

Cet appel à projets Dynamique Emploi a été lancé en collaboration avec la DSOL, et a permis le financement de 16 projets associatifs à destination des femmes comme d'un public mixte à hauteur de 988 305 €, dont 10 projets financés par la DAE pour 688 305 € et 6 projets financés par la DSOL à hauteur de 300 000 €.

En 2022, l'AAP Dynamique Emploi propose toujours un accompagnement personnalisé pour les publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires BRSA, famille monoparentales, +45 ans). Il finance une nouvelle typologie de projets : des projets qui répondent à des besoins spécifiques identifiés par des structures ancrées localement et qui ont une connaissance fine des situations. L'objectif est d'apporter des solutions les plus adaptées aux besoins des parisiens.

❖ *Soutien aux associations – Insertion professionnelle*

DSOL - Mission réfugié.es :
Le Bureau des politiques de veille social, nouvellement créé au sein de la direction des solidarités, soutient l'accès à l'emploi ou à la création d'activité des personnes exilées, via sa mission réfugié·es en finançant directement des dispositifs ou des projets d'accompagnement vers l'insertion professionnelle ou l'entrepreneuriat des personnes réfugiées (demandeuses d'asile ou statutaires).

L'insertion professionnelle constitue l'un des besoins fondamentaux de ces nouveaux et nouvelles arrivant·es exilé·es, garantie de conditions de vie dignes, d'un accès à l'hébergement, et d'une reconnaissance de sa contribution à la société d'accueil. Et pourtant, cette insertion professionnelle est rendue particulièrement difficile pour les personnes réfugiées du fait d'une série de freins se posant dans leur parcours

Ces projets d'accompagnement visent avant tout à lever des freins périphériques à l'insertion, à faire reconnaître ses acquis et diplômes, à définir son projet professionnel, à découvrir le monde du travail et les codes professionnels en France. De nombreux dispositifs incluent aussi de la remobilisation et des cours de français à visée professionnelle.
Ainsi, au titre de l'année 2021, sept projets ont été financés pour un montant global de 180 000 €.

DDCT-SEII :
Le Service égalité intégration inclusion soutient l'insertion professionnelle des étranger.es en finançant des actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle portées par des acteurs associatifs.
En 2021, 21 000 € ont permis de financer 9 actions portées par 5 acteurs associatifs parisiens au titre de l'insertion professionnelle des étranger.es.
Sur le montant total, 13 100 € financent des actions dédiées aux femmes étrangères.

Certaines des actions visent plus particulièrement le public exilé (UNIR, Sama for All), d'autres les femmes (Adage). Deux structures consacrent leur action aux étranger.e.s venu.e.s en France pour étudier ou souhaitant intégrer l'enseignement supérieur pour reprendre leurs études (Daradja et UNIR- Universités et Réfugiés).

Certaines des actions financées proposent un accompagnement vers un secteur professionnel précis (médiation culturelle pour Sama for All, couture pour Melting Coop). D'autres proposent des accompagnements généraux allant de la définition du projet professionnel à l'accès à la formation ou l'emploi. Une des actions financées permet aussi d'accompagner des étranger.es porteur.ses d'un projet entrepreneurial dans le cadre d'une coopérative éphémère (Melting Coop).

DAE-BDEL :
Dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville, le Bureau du développement économique local soutient un certain nombre d'associations intervenant en faveur de l'emploi des habitants des quartiers populaires.

En 2021, 47 projets ont été financés, portés par 34 associations pour un montant total de 266 000 €.

Par ailleurs, **dans le cadre du programme *Boost' Emploi***, **un plan de soutien à l'emploi de 65 000 € a bénéficié à 15 associations** dont une majorité déjà subventionnées dans le cadre de l'appel à projets afin de leur permettre de renforcer leurs actions d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants des quartiers populaires.

Certaines actions sont consacrées à l'accompagnement à la création d'activité des résidents des quartiers populaires. Le bureau est aussi intervenu dans le soutien de la coopérative de la Goutte d'Or

L'APSV (*Association pour la prévention du site de la Villette*) coordonne le plan de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19ème. La Ville de Paris finance ses actions à hauteur de **30 000 € dont 15 000 € pour la DAE.**

❖ *Soutien aux opérateurs institutionnels de l'insertion professionnelle (MLP, EPEC, E2C)*

Le Bureau du développement économique local (BDEL) au sein de la Sous-Direction de l'emploi et du développement économique local apporte son soutien financier aux grands opérateurs associatifs de l'Emploi : La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, l'*École de la 2ème Chance* accompagne les jeunes de 18 à 25 ans et l'EPEC le public à partir de 26 ans.

Ces différentes structures mènent des actions vers l'emploi dédié à des publics spécifiques, notamment les publics migrants et réfugiés, les personnes les plus éloignées de l'emploi, les habitant·es des quartiers politique de la Ville, les jeunes, etc.

La Mission Locale de Paris (MLP) :

Elle a un rôle d'accueil, d'information et d'accompagnement global des jeunes parisiens de 16 à 25 ans durant toute la durée de leur parcours de recherche d'emploi. Elle s'adresse notamment à ceux disposant d'un faible niveau de qualification et de compétence rendant difficile leur insertion socioprofessionnelle (niveau IV et infra).

En 2020, la Mission Locale de Paris a lancé le **programme ALLERO**[12]. L'association a été désignée lauréate de la 3ème vague de l'AAP PIC « insertion professionnelle des réfugiés » en tant que pilote du consortium associant l'EPEC, Habitat et Humanisme, France Terre d'asile.

Par ailleurs, **une antenne de la Mission Locale de Paris dans le 20e est spécialisée dans l'accueil des jeunes réfugiés.**

En 2021, la MLP est financées à hauteur de 3 720 000 €

[12] Le programme ALLERO en consortium avec l'EPEC, (Ensemble Paris Emploi Compétences), est un dispositif pour accompagner vers l'emploi les réfugiés et demandeurs d'asile de plus de 6 mois (de 18 ans et plus). Il est mis en place avec Habitat et Humanisme pour un parcours de mobilité intégré (logement – formation – emploi) en région, et enfin avec France Terre d'Asile pour la professionnalisation des équipes au droit des étrangers. Plus d'infos : https://www.epec.paris/presentation-allero

L'École de la deuxième chance (E2C) :
Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification, et particulièrement motivés pour suivre une formation en alternance de six mois en moyenne.

Rémunéré au titre de la formation professionnelle, la formation proposée par l'E2C vise à la maîtrise des savoirs de bases. Les inscriptions et entrées s'effectuent tout au long de l'année. La formation est personnalisée et adaptée au projet professionnel. Chaque jeune est suivi à l'intérieur de l'école par un référent avec qui il peut s'entretenir de ses problèmes tant pédagogiques que personnels. En entreprise, il est suivi par un tuteur.
En 2021 33 % des jeunes suivis était de nationalité étrangère.

Elle est financée à hauteur de 560 000 €.

L'EPEC :
Depuis 2016, la Ville de Paris apporte son soutien financier à l'association *Ensemble Paris Emploi Compétences* (EPEC), opérateur majeur dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi.
L'EPEC assure l'animation du PLIE à Paris. Dans ce cadre, l'association développe des parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés du marché du travail, qui s'articulent notamment autour d'un accompagnement global, individualisé et renforcé de 24 mois. Le PLIE est ouvert aux demandeur·euses d'emploi qui résident sur l'un des neufs arrondissements où le PLIE est présent (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

Depuis 2018, **l'EPEC** a mis en œuvre des actions dédiées à l'accompagnement vers l'emploi des réfugiés, dans le cadre du programme *ALLERO*.
En 2021, 216 personnes au statut de réfugié ont été accompagnées dans le cadre du PLIE représentant 6,6 % du public du PLIE.

Dans la cadre de cette action**, l'EPEC a accompagné 75 réfugiés et primo-arrivants en 2021.**

- ***Les forums pour l'emploi***

Chaque année, trois forums emploi centraux sont organisés par la Ville de Paris en collaboration avec l'association *Carrefours pour l'Emploi* et le Bureau des Partenariats Entreprise *qui soutient l'association via une CPO :*

- « *Paris Pour l'Emploi des Jeunes* », en février à la Grande Halle de la Villette ;
- « *Paris pour la mobilité professionnelle et les Métiers Qui Recrutent* », en avril au *Carreau du Temple* ;
- « *Paris Pour l'Emploi* », en octobre sous le Chapiteau de la Place de la Concorde

Ces forums font partie intégrante des actions emploi portées par la Ville et constituent un des dispositifs de retour à l'emploi. Ouvert à tous·tes, sans inscription, ces forums contribuent au rapprochement entre employeurs, organismes de formation et demandeurs d'emploi.

En raison de la crise sanitaire, ces 3 forums ont dû adapter leur format en 2021 :

« *Paris Pour l'Emploi des Jeunes* » a fusionné avec « *Paris des Métiers Qui Recrutent* » en un seul forum : « *Paris pour l'emploi des jeunes et des Métiers Qui Recrutent* ».
Le forum s'est tenu exclusivement en version digitale du 04 au 07 mai 2021. Il a permis de répondre à l'objectif de rapprochement entre employeurs, organismes de formation et candidat·es. Ce forum virtuel a fonctionné via la plateforme www.oui-emploi.fr et a permis des échanges entre recruteurs et candidats par visioconférence et via *live chat*.
En 2021, le forum a accueilli 36 260 visiteurs en virtuel, dont 57 % de femmes.

« *Paris Pour l'Emploi* » s'est tenu Place de la Concorde les 07 et 08 octobre 2021 et sous un format digital du jeudi 07 au samedi 30 octobre 2021. La version digitale a permis de développer l'attractivité entre les employeurs et les demandeurs d'emploi ne pouvant se déplacer.
Le forum a accueilli 12 000 visiteurs en présentiel et 33 150 visiteurs en virtuel, dont 51 % de femmes.

Au total les deux forums ont accueilli 12 000 en présentiel et 69 410 sur la plateforme digitale, dont 54 % de femmes.

Pour ces forums Carrefours Pour l'Emploi a réalisé une campagne de communication importante sur les réseaux sociaux.

Ces forums ouverts à tous et sans inscription préalable, contribuent au rapprochement entre les offres d'emploi et/ou de formation des entreprises et des organismes de formation et les demandeur·ses d'emploi parisiens.

En 2022, il est prévu de conserver le format hybride, sur site et sur la plateforme www.oui-emploi.fr

Ces 3 forums ont été financés à hauteur de 265 000 €, via une subvention accordée à *Carrefours Pour l'Emploi*.

c. Les actions spécifiques dédiées aux femmes étrangères

❖ *Les dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle des femmes*

Les femmes ayant connu un parcours migratoire sont surreprésentées parmi les femmes éloignées de l'emploi, celles-ci rencontrant une multitude de freins dans leur insertion (exigence de maîtrise de la langue française, difficulté du transfert compétences et équivalence des diplômes, de la interdépendance entre droit au séjour et droit au travail, précarité et surexposition aux violences, discriminations à l'embauche ….).

Ainsi, des actions spécifiques pour encourager l'insertion professionnelle des femmes et en particulier les femmes les plus précaires, sont subventionnées par la Ville de Paris. Ces actions sont notamment portées par des associations qui accompagnent ces femmes dans l'ensemble de leur parcours d'intégration.

Ces actions sont financées dans le cadre de différents dispositifs de la Ville de Paris dont notamment :

- **Le plan de soutien à l'Emploi** pour faire face à l'impact de la pandémie, qui a visé le renforcement du soutien à plusieurs associations ciblant le public féminin, dont sur le contrat de Ville.
- **L'AAP *Dynamique Emploi* 2021**, qui a permis de soutenir plusieurs associations proposant des parcours d'accompagnement de retour vers l'emploi spécifiquement pour les femmes.
- **La Mission Locale de Paris** est subventionnée pour son projet Paris *Boost Emploi* proposant un accompagnement spécifique plus poussé dédié à 4 publics dont celui des femmes en QPV.
- **Le plan Paris *Boost Emploi***, renforce le soutien en 2021 des associations ciblant le public féminin, dont sur le contrat de Ville à ce jour.

Au total en 2021, 646 personnes ont été touchées par ces actions, dont 94 % de femmes, à travers 11 projets associatifs, pour un total de 265 835 € de subventions.

En 2021, l'augmentation de l'enveloppe de 65 000€ dans le cadre du plan Boost Emploi a été reconduite en 2022 pour le Contrat de Ville.

d. La Ville comme opportunité d'emploi et de formation pour les étranger.es

La Maire de Paris, Anne Hidalgo, a souhaité un plan d'action ambitieux **« *Paris Boost Emploi* »** visant à renforcer l'ensemble des politiques en faveur de l'emploi. Présenté au Conseil de Paris d'octobre 2020, le plan concentre tous les efforts de la municipalité et de ses partenaires pour offrir à chaque Parisien·ne l'opportunité qui répondra le mieux à ses attentes et ses envies, en terme d'accompagnement, de formation et ensuite d'emploi.

L'insertion professionnelle et l'accès à la formation par l'apprentissage sont deux leviers du Plan d'action municipal.

Ces dispositifs sont ouverts à toutes et tous quel que soit leur niveau de qualification, leur origine et leur parcours personnel. Le premier vise davantage à permettre d'acquérir une expérience professionnelle, à apprendre des gestes et postures professionnelles et à reprendre une socialisation dans la sphère professionnelle. Le second, particulièrement plébiscité par des jeunes en démarche de qualification, permet d'accéder à une formation qualifiante toute en bénéficiant d'une immersion et d'une expérience professionnelle.

La Ville de Paris engagée dans ces dispositifs non règlementaires ouvre annuellement la possibilité d'accéder à un contrat de travail (PEC ou apprenti·e) de droit privé pour une période correspondant à l'enjeu du dispositif (d'1 à 3 ans). **Le statut de ces contrats ouvre ainsi la possibilité à toute personne de nationalité française ou non d'engager un parcours personnel d'insertion professionnelle**.

Ces deux dispositifs sont construits par la Ville de Paris comme des voies de pré-recrutement dans la durée en axant les recrutements d'apprenti.es et de PEC prioritairement sur les filières métiers de la collectivité parisienne de recrutement.

❖ *Les contrats d'apprentissage*

Entre 2020 et 2021, le volume de poste d'apprenti·es offerts par la Ville de Paris a progressé de + 100 postes pour favoriser la formation en alternance.

À noter que **la DASES/ DSOL s'est particulièrement emparée du dispositif d'apprentissage notamment en orientant des jeunes pris en charge au titre de l'ASE (Mineurs Isolés Étrangers) vers la voie de l'apprentissage ce qui leur permet à la fois de se former mais également de mettre à jour leur situation administrative.**

❖ *Les formations de des agent.es de la Ville de Paris : cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère (FLE)*

Le Bureau de la Formation de la DRH, qui pilote toute la formation transverse à la Ville, propose aux agent·es maitrisant peu ou mal la langue française (personnes non francophones, peu ou pas scolarisées, etc.), une offre de formation en Alphabétisation/Français langue étrangère (Alpha/FLE). Cette formation permet aux agent·es de la Ville d'acquérir les compétences de base en français, afin de mieux faire face aux situations courantes de leur vie professionnelle mais aussi personnelle.

Il s'agit d'une formation longue afin d'assurer le meilleur suivi possible des agent·es, qui s'étend sur 220h par an (2 demi-journées par semaine en petits groupes).

Fin 2022/début 2023, l'organisation de cette formation évoluera avec sa prise en charge par le Service des Cours aux Parisiens (SCAP) de la DASCO, qui dispose d'une grande capacité d'ingénierie pédagogique et de formateurs experts en Alpha/FLE et, plus largement, sur les compétences socles.
Ce changement d'organisation permettrait de proposer aux agent·es un service encore plus adapté à leurs besoins en français professionnel.

❖ *La formation des agent.es de la Ville de Paris : l'accueil des usager.es d'origine étrangère*

Le Bureau de la Formation de la DRH, propose chaque année un parcours de formation aux agent·es ayant pour mission la relation aux usagers qui comprend notamment un module dédié à l'accueil de l'usager de culture étrangère (formation dénommée *EGALITE 14*).

Ce module vise à apprendre aux agents à prendre en compte la diversité dans leur mission d'accueil et de service public, à s'interroger sur leurs représentations et leurs valeurs pour ainsi perfectionner leur pratique de l'accueil de l'usager de culture étrangère**. L'objectif, in fine, est d'offrir la meilleure qualité de service possible à ces publics d'usagers.**

Pour ce faire, cette formation aborde le fait migratoire et les notions de différence culturelle, propose des outils et une méthodologie pour l'accueil en situation d'interculturalité, et décline enfin les notions relatives au principe de laïcité et ses implications pour le service public.

Cette offre de formation transversale est complétée par des formations dites « métiers » dispensées par les directions opérationnelles et qui déclinent la notion d'accueil en

situation d'interculturalité en fonction des différents publics d'usagers, et notamment pour les enfants. Ainsi, la DFPE, la DASCO ou la DASES/ DSOL proposent à leurs catalogues diverses formations en ce domaine.

8) S'insérer dans le tissu social parisien par l'accès au logement

a. Se loger à Paris pour le public étranger

L'accès à un logement décent et pérenne est un droit fondamental, quel que soit le statut administratif des personnes. C'est un enjeu d'autant plus important dans nos villes, puisque la majorité des personnes migrantes et/ou vulnérables se concentrent en milieu urbain, où il existe déjà une forte tension immobilière.

Les politiques publiques ont un rôle important à jouer pour faciliter l'accès au logement des personnes immigrées que ce soit à leur arrivée sur le territoire et tout au long de leur parcours d'intégration.

En effet, si l'arrivée sur le territoire est souvent corrélée à une période de rue pour les personnes migrantes primo-arrivantes, elle est en général suivie d'un accès au logement pérenne dans des conditions moins favorables que les personnes non-immigrées.

Ainsi, la dernière enquête logement réalisé par l'Insee en 2013, a montré que quel que soit le temps de présence sur le territoire français, les personnes immigrées vivent plus souvent dans des conditions de logements plus dégradés que les personnes non-immigrées. Par exemple, en 2013, 29 % des immigré·es vivaient dans des logements surpeuplés, contre 7 % des personnes n'ayant aucun lien avec la migration. De même, les personnes immigrées sont plus souvent dans des situations de logement marginal (sans abris, résidences de services, habitation mobile, foyers, etc.) que les personnes non-immigrées.
Elles accèdent aussi beaucoup moins à la propriété (35 %) que les ménages non immigrés (60 %) ; et vivent beaucoup plus largement en logement social (34% des ménages immigrés contre 15 % des ménages non immigrés). Ces données sont particulièrement vraies pour les personnes originaires des pays hors Union Européenne (Maghreb et Afrique sub-saharienne notamment), et encore plus fortes si les personnes sont restées étrangères.[13]

Par ailleurs, en 2020, le recensement de la population en situation de rue, organisé à Paris à l'occasion de la Nuit de la Solidarité, faisait état de 3 601 personnes à la rue, dont 9 % dans des campements de migrants. Elle révèle également que la principale préoccupation des personnes interrogées dans les camps de migrants, est d'abord de trouver un logement, vient ensuite la demande d'accompagnement dans les démarches administratives et les besoins de vêtements.[14]

[13] Chiffres Insee, « Enquête logement 2013 » disponible dans « Les conditions de logements en France » - Edition 2017
[14] Données APUR « Les personnes en situation de rue à Paris en 2020 » - résultats issus de la Nuit de la Solidarité 2020 : https://www.apur.org/fr/nos-travaux/personnes-situation-rue-paris-nuit-30-31-janvier-2020

Consciente des enjeux spécifiques liés à l'hébergement et au logement des personnes migrantes, la Ville de Paris a mis en place différents dispositifs pour répondre aux besoins spécifiques de ces populations, en suivant les différentes vagues migratoires.
Dans les années 70-80, la collectivité parisienne a fait construire 45 foyers de travailleurs migrants pour accueillir la main d'œuvre principalement originaire du continue africain. À l'origine, ces travailleurs, étaient souvent des jeunes hommes seuls.

Aujourd'hui, la municipalité doit faire face à de nouveaux enjeux, notamment le vieillissement des premières générations d'immigré·es, mais aussi la diversification des publics, avec notamment une arrivée de plus en plus importante de femmes, avec ou sans enfants, et des populations de plus en plus jeunes.

L'objectif de la Ville reste le même, pouvoir faciliter l'installation et l'intégration pérennes de ces personnes au sein de la collectivité parisienne.

❖ *Les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM)*

Historiquement, la Ville de Paris comptait 45 foyers, totalisant 8 600 lits environ. Ce parc, réparti entre quatre gestionnaires et quatorze propriétaires, est situé principalement dans les 13e, 19e et 20e arrondissements, qui regroupent à eux trois plus de la moitié des FTM parisiens. La plupart d'entre eux a été édifiée entre 1970 et 1983 et accueille aujourd'hui des personnes essentiellement originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

La municipalité a souhaité procéder à la réhabilitation et à la restructuration de 34 foyers, sous la forme d'un passage en résidence sociale, pour s'adapter aux besoins des personnes installées et faciliter l'intégration des nouveaux arrivant·es. Ceci implique la recherche de sites de relogement provisoire ou définitif. Par ailleurs, la Ville de Paris a accepté le relogement, sous conditions, de certains résidents surnuméraires, constituant ainsi une exception notable au plan national.

À ce jour, 32 foyers ont été financés et les travaux sont achevés pour les ¾ d'entre eux.
Il reste 4 foyers dont les travaux sont en cours et 2 autres sont les travaux devraient démarrer pour l'un d'entre eux après l'été 2022 et pour le dernier début 2023 : *Petite Pierre* et *Charonne 61*, 11e.
25 résidences sociales dites de desserrement ont été réalisées pour ne pas perdre de capacité.
La Ville de Paris a repris en 2005 le plan de traitement des FTM parisiens, jusqu'alors piloté par l'État. Dans ces établissements laissés dans un état de surpeuplement et de dégradation constant depuis 30 ans, régnaient des conditions de vie inacceptables. **La restructuration de 32 établissements, représentant près de 5 480 logements individuels et autonomes, a été financée de 2005 à 2021**. Cet effort afin d'achever le traitement des foyers prioritaires se poursuit.

La réalisation du plan de traitement des foyers parisiens s'accompagne de la création d'environ 1 100 nouveaux logements en résidence sociale (RS) de desserrement, répartis de façon équilibrée sur le territoire parisien, afin de compenser les pertes de capacités induites par ces restructurations.
À terme, ce seront 70 FTM ou RS qui auront la même capacité de places, soit 860 studios.

Le prix de revient global de ces opérations depuis 2001 est de l'ordre de 538 M€, financés notamment grâce aux subventions accordées aux bailleurs sur crédits délégués État (126 M€) et sur crédits propres de la Ville (172 M€).
Les résidences réhabilitées permettent la transformation de toutes les chambres en logements individuels et autonomes pour donner à chaque résident des conditions de vie dignes.

- **Les projets financés et réalisés** :

Entre 2001 et 2021, les projets suivants ont été financés :

· 32 restructurations de FTM (5 661 logements) : *Violet* (10e), *Fontaine au Roi* (11e), *Réginaldo* (11e), *Tillier* (12e), *Tolbiac* (13e), *Bellièvre* (13e), *Senghor* (13e), *Masséna* (13e), *Clisson* (13e), *Terres au Curé* (13e), *Vincent Auriol* (13e), *Arbustes* (14e), *Procession* (15e), *Fort de Vaux* (17e), *Épinettes* (17e), *Caillié – Chapelle* (18e), *Commanderie* (19e), *Argonne* (19e), *Romainville* (19e), *Hautpoul* (19e), *Crimée-Lorraine* (19e), *David d'Angers* (19e), *Riquet* (19e), *Mûriers* (20e), *Amandiers-Troënes* (20e), *Bisson* (20e), *La Duée* (20e), *Retrait* (20e), *Gergovie* (14e), *Marc Seguin* (18e), *Petite Pierre* (11e) et *Charonne 61* (11e)

· 25 sites de desserrement (1 123 logements) : *Charolais* (12e), *Chardon Lagache* (16e), *Puteaux* (17e), *Provence* (9e), *Bichat* (10e), *Faubourg St Martin* (10e), *Popincourt* (11e), *Bonne Graine* (11e), *Voltaire* (11e), *Netter* (12e), *Passage du Génie* (12e), *ZAC PRG* (13e), *Cévennes* (15e), *Convention* (15e), *Castagnary* (15e), *Dutot* (15e), *Clichy* (17e), *Kracher* (18e), *Pyrénées* (20e), *St Gothard* (14e), *ZAC Clichy-Batignolles* (17e), *Waldeck-Rousseau* (17e), *Chapelle internationale* (18e), *D° Gley* (20e) et *Houdart* (20e).

Sur ces 32 foyers en restructuration, 26 ont été livrés, entre 2003 et 2020.

Par ailleurs, 25 sites de desserrement ont été livrés entre 2009 et 2020.

Quatre chantiers sont en cours : *Riquet* dont la mise en service est prévue pour octobre 2022, *Épinettes* livraison pour fin 2023, *Marc Seguin* livraison fin 2024 et *Gergovie* dont les travaux ont commencé au 2ème trimestre 2022.

La procédure pour traiter les foyers *Petite Pierre* 168 lits (11e) et *Charonne 61* 165 lits (11e) a été engagée.
Le site *Petite Pierre* sera entièrement libéré fin juillet 2022 pour être mis à disposition de l'entreprise en charge des travaux et le site *Charonne 61* sera libéré fin 2022/début 2023.

❖ *Le plan d'accompagnement des Foyers de Travailleurs Migrants*

Parallèlement au plan de traitement des foyers, plusieurs axes de travail ont été identifiés pour accompagner les personnes vivant dans les foyers : favoriser l'accès aux droits communs et aux services sociaux, développer les actions de médiation, mettre l'accent sur la formation linguistique et informatique, anticiper les difficultés liées au vieillissement et au passage à la retraite, favoriser l'accès à la culture.

En 2021, 6 associations ont été financées pour leurs projets dans les foyers, dont par exemple, des permanences d'accès aux droits, des ateliers de français, ou encore des projets culturels. Ces actions représentent **un montant de 30 500 €.**

❖ *Le suivi des migrants âgés résidents en FTM*

La question du vieillissement des populations immigrées, arrivées dans les années 50-70 et résidentes dans les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), fait l'objet d'un suivi spécifique. Pour répondre au mieux à leurs besoins, plusieurs actions sont menées afin de les accompagner dans l'ensemble de leurs droits : suivi des dossiers de retraite, lutte contre l'isolement, prévention médicale, lutte contre la fracture numérique, etc.

Plusieurs directions de la Ville sont impliquées dans les dispositifs à destination des migrants âgés en lien avec les associations et institutions spécialisées :

Conférence des Financeurs (CdF) de la DASES/ DSOL :
Quatre projets financés à-travers la Conférence des Financeurs de Paris concernent des actions localisées en Foyers de travailleurs migrants.

Deux projets, portés par ADOMA et ADEF s'inscrivent dans un programme dont la gestion est assurée par la CNAV, (*Plan Proximité Autonomie Avancée en Âge (2P3A)).* Il s'agit de financements pluriannuels, les actions connaissant une mise en œuvre en 3 phases : 1ère année diagnostic; 2e année parcours attentionné ; 3e année actions complémentaires.

Deux autres projets, portés par l'association Keur Kamer, visent également à mettre en œuvre des actions de préventions au sein de foyers de travailleurs migrants (projet de lutte contre l'isolement et maintien du lien social au sein d'un FTM Adoma dans le 13e arrondissement, et projet d'amélioration de l'accès aux droits et lutte contre l'isolement dans un FTM du 17e arrondissement**.**

Ces 4 projets ont bénéficié à 1 117 personnes en 2021, et ont été financés à hauteur de 94 485 €.

❖ *Les subventions aux associations du droit au logement*

Pour aider et accompagnement concrètement les personnes ayant connu un parcours migratoire dans leur recherche de logement, la Ville de Paris subventionne de nombreuses associations qui interviennent dans le domaine du droit au logement.

C'est le cas par exemple de **l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Paris. L'ADIL 75** s'adresse à l'ensemble du public parisien, gratuitement et sans conditions. Composée de 35 spécialistes du logement, l'ADIL 75 constitue un relais d'information logement auprès du public. Elle est présente sur tout le territoire parisien grâce à ses permanences en mairies d'arrondissement, PAD et MJD. L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Paris s'adresse à l'ensemble du public parisien, gratuitement et sans conditions.

En informant les publics migrants ou ayant connu une période migratoire sur tout ce qui touche au logement, l'ADIL participe activement à leur intégration. Ces publics bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de la mission générale de l'ADIL 75 mais

aussi dans le cadre de sa ligne dédiée à la lutte contre les discriminations dans le logement, de son action commandement de payer et de sa ligne dédiée à la prévention des expulsions locatives.

En 2021, la Ville de Paris a soutenu l'action de l'ADIL 75 à hauteur de 516 000 €.

En 2021, l'ADIL a été sollicitée par 43 036 personnes (contre 40 709 en 2020), y compris des personnes migrantes, réfugiées ou étrangères.

En juillet 2021, l'ADIL 75 a signé une convention avec l'État et la DSOL pour déployer une équipe mobile de lutte contre les expulsions. Ce dispositif a pour but de réunir les experts juridiques de l'ADIL 75 et les travailleurs sociaux, pour aller conjointement au contact des locataires en difficulté. Ce dispositif s'adresse à tous les publics parisiens, y compris migrants, réfugiés ou étrangers **(près de 280 ménages reçus en 2021).**

- ***Louez Solidaire (notamment réfugié·es)***

Le dispositif Louez solidaire et sans risque a été ouvert en janvier 2017 au bénéfice des personnes seules, sans enfant à charge, reconnues réfugiés statutaires, sortant principalement de centres d'hébergement mais aussi de dispositifs spécifiques.

A l'instar du dispositif Louez solidaire classique, il s'agit de proposer un logement et un accompagnement avec une participation plafonnée à 25 % des ressources pour une durée de 18 mois reconductible. La gestion des logements et l'accompagnement de ce public a été confié à l'association Aurore.

D'abord ouvert à titre expérimental, le dispositif a été pérennisé en 2019. Au 31 décembre 2021, 52 personnes étaient accueillies dans le dispositif.

III. Les étapes d'intégration dans la société parisienne : partager et participer

9) S'insérer par l'accès aux loisirs et à la culture

La culture sous toutes ses formes est une manière de s'exprimer, au-delà du langage parlé et écrit traditionnel. Ainsi, elle peut représenter un formidable outil d'intégration, dans la mesure où chacun·e peut s'en emparer quels que soient son parcours, son âge, son niveau scolaire ou sa connaissance de la langue d'accueil.

Au-delà de l'expression, les différentes formes artistiques sont des outils d'ouverture et de dialogue, qui permettent de mieux comprendre l'autre et de partager au-delà des barrières géographiques, historiques et culturelles[15].

Le rôle de la Ville de Paris est d'encourager les initiatives en faveur de la diversité des cultures et de la création, et d'en faciliter l'accès à travers différents dispositifs.

a. Faciliter l'accès à la culture pour tous.tes

Dans le cadre de sa politique d'élargissement des publics, *Paris Musées* a tissé des liens privilégiés avec les principaux acteurs de l'accueil, de l'hébergement d'urgence et de l'intégration des personnes réfugiées, migrantes et étrangères arrivant à Paris.

❖ *Les offres / tarifs privilégiés*

Des conventions de partenariat ont été conclues (ou sont en cours de renouvellement) avec le CASVP, la DASES/ DSOL et la DDCT pour développer des projets culturels avec les établissements, services municipaux et les principales associations en charge de l'accueil et de l'hébergement d'urgence des migrants, comme le *Samu Social*, l'association *Aurore*, *Emmaüs Solidarité*, la *Croix Rouge Française*, l'*Alliance Française de Paris*, etc.
Ces conventions engagent *Paris Musées* et ses partenaires dans une collaboration durable (2 à 3 ans). Elles prévoient la **gratuité des entrées et des activités de médiation programmées pour les structures partenaires et leurs bénéficiaires**. Elles proposent également des temps forts dédiés **(« *Semaine Solidaire* », Programme « *Un été au musée* »)** et un programme de visites de sensibilisation trimestriel pour les relais du champ social (bénévoles, acteurs associatifs, travailleurs sociaux, formateurs de FLE) leur permettant de découvrir les musées et de préparer en amont leurs projets de visites.

Ces rencontres débouchent sur la mise en place de **projets** à plus long terme et **engagent les musées dans des partenariats privilégiés, construits sur mesure avec les structures d'accueil** : parcours de visites et ateliers thématiques pouvant être en lien avec les problématiques sociales, visites pour les personnes en apprentissage du français au musée, projets participatifs et de création partagée, interventions « *Hors les murs* » des médiateurs culturels dans les structures, etc.

[15] Plus d'info sur le lien entre Culture et Intégration : « Le rôle de la Culture dans l'intégration des Réfugié.es » - La Lettre de l'Asile et de l'Intégration, N°87, Mars 2019

En 2021, 159 groupes ont bénéficié d'activités de médiation culturelle dans les musées de la Ville de Paris, soit **plus de 2000 bénéficiaires**.
Parmi ces groupes**, 109 groupes, soit 1500 personnes**, ont bénéficié de ces activités de médiation à titre gracieux dans le cadre d'une convention.

Le budget dédié à cette action en 2021 est de **16 313 €.**

b. L'accès à la culture pour les plus précaires

❖ *Les actions dans les bibliothèques et médiathèques – le dispositif « main tendue »*

Créée en septembre 2016, **la mission de service « *Main tendue* »,** vient en appui pour accompagner le développement croissant des ateliers de conversations sur le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, la diversification des actions en direction de publics fragiles, et la modification structurelle de nos publics, avec notamment de plus en plus de publics migrants adultes.

Cette mission permet une multiplicité d'actions en direction des publics éloignés : co-animation d'ateliers de conversation, co-animation de bibliothèques en kit, participation aux « *bibliothèques hors les murs* », mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'informatique ou accueil individuel en bibliothèque de publics nécessitant un accompagnement spécifique.
Depuis 2020, elle est assurée par 4 volontaires du service civique (6 en 2018 et 2019). À noter que **la mission accueille régulièrement des services civiques réfugiés dans le cadre du dispositif REFUG.**

Pour la DAC, cette action est intégrée au temps de travail des agents tuteurs des services civiques et compris dans leur fiche de poste (5 agents). On peut estimer à environ 80 % du temps de travail d'un agent de cat. B de la filière bibliothèque.

Il faut ajouter à cela **la rémunération des volontaires de service civique, qui est prise en charge par la DJS,** service pilote du dispositif sur la ville, à l'exception d'un volontaire ayant le statut de réfugié et accueilli dans le cadre du dispositif « *REFUG* » porté par la DDCT. Pour ce poste, le financement relève en partie de la DDCT et de la DJS.

❖ *Le dispositif « une œuvre pour tous »*

Grâce au programme « *Une œuvre pour tous* », le Fonds d'art contemporain - Paris Collections poursuit son objectif de sensibiliser les publics non-initiés à l'art contemporain en facilitant leur accès aux œuvres d'art. Chaque partenaire, du champ social ou culturel, devient un lieu d'exposition pour une œuvre de la collection.
Ce prêt d'exposition hors les murs s'accompagne d'actions de médiation adaptées au public concerné : ateliers plastiques, conférences, rencontres avec les artistes ou visite des réserves du Fonds.

En 2021, trois projets se sont adressés en partie à des publics réfugiés.

- Le partenariat avec le centre social et culturel *La Maison bleue* (18e) a exposé une sculpture d'une jeune femme de style classique de l'artiste *Albert Boquillon*. Dans ce cadre, une présentation de l'œuvre et du travail de l'artiste a été proposée à un groupe d'enfants et un groupe d'allophones suivi d'un ateliers plastiques : réalisation de petites sculptures avec de la terre.

- Avec l'association *Vivre au 93 Chapelle* (18e), le programme « *Une œuvre pour tous* » s'est également adressé à un groupe d'apprenants français en langue étrangère. Ils et elles ont participé à plusieurs séances plastiques autour de l'œuvre et ont rencontré l'artiste Mark Brusse, dont l'œuvre About Base était exposé. Ces jeunes ont également visité les réserves du Fonds d'art contemporains. **350 personnes ont participé, dont 35 jeunes du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour personnes réfugiées, migrantes et étrangères arrivant à Paris.**

- L'association *Caracol* propose des collocations étudiant·es francophones et réfugié·es allophones dans le cadre d'occupation temporaire d'immeuble. Le projet s'est déroulé dans un de leurs lieux d'hébergement du 1er arrondissement, avant leur départ. Les 3 œuvres de L'artiste *Sabrina Belouaar* : deux photographies et une vidéo ont été exposé. Après une visite au Louvre plusieurs séances conviviales et plastiques ont eu lieux avec l'artiste afin de réaliser des prises de vues à partir de mise en scène contemporaine de tableaux vus au Louvre.

Ces projets ont été financés à hauteur de 5 500 € par la DAC en 2021.

Le programme Une œuvre pour tous n'est pas dans une logique de reconduction automatique.
Pour le projet avec *Caracol*, les résidents ont quitté les lieux et ont été relogés dans différents centres. Pour l'association *Vivre au 93 Chapelle,* un nouveau projet d'exposition va démarrer à la rentrée et va intégrer ce groupe d'apprenants langue étrangère. De même le lien avec le Centre social et la Maison devrait aussi perdurer.

❖ *Soutien aux associations*

De nombreuses associations proposent des activités pour favoriser l'accès à la culture pour les personnes précaires, y compris les personnes migrantes.
Plusieurs directions de la Ville de Paris participent à ces actions en direction des personnes migrantes, notamment via des subventions.

DASES/ DSOL :
Le Mouvement *ATD Quart Monde* mène d'importantes actions visant à aider les familles et les personnes à rompre leur isolement par l'accès à la culture et à la parole, en allant au-devant d'elles et en leur proposant des actions de qualité (bibliothèques de rue, ateliers artistiques, sorties culturelles, sorties familiales…).
Elle est financée à hauteur de 50 000 € par la DASES.

L'association *Cultures du Cœur Paris*, quant à elle, met à disposition des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs, via une plateforme numérique. L'association recueille ces places auprès de 110 partenaires culturels et sportifs, les offre aux structures sociales partenaires qui les proposent ensuite aux publics qu'elles accompagnent. Cultures

du cœur Paris assure l'interface entre les partenaires culturels et les structures sociales relais.
Elle est financée à hauteur de 50 000 € par la DASES.

❖ *L'apprentissage du français dans les musées de la Ville de Paris*

La connaissance de la langue du pays est un socle indispensable à l'intégration sociale et culturelle des personnes réfugiées, migrantes et étrangères arrivant à Paris. Parce que l'accès à la culture est un levier essentiel pour toute personne en apprentissage du français, Paris Musées s'est investi aux côtés d'associations, de centres de formation, de centres sociaux et de l'Alliance Française de Paris en développant une offre culturelle destinée aux apprenants de la langue française : **visites en français simplifié, échanges interculturels autour des œuvres, outils d'aide à la visite pour les formateurs, etc.**

En 2021, 45 groupes soit plus de 700 apprenants ont bénéficié d'une visite adaptée dans les musées de la Ville de Paris.

Paris Musées et le Petit Palais ont participé à la création d'une plateforme numérique dédiée à la médiation culturelle et l'apprentissage du français, avec l'Alliance française de Paris : l'Alliance française de Paris a développé un guide pratique numérique interactif et gratuit à destination des associations, des formateurs des Alliances françaises et des médiateurs culturels, engagés dans des projets visant à favoriser les apprentissages linguistiques. Ce *vade-mecum* est composé de ressources écrites, de supports didactiques, de fiches pratiques numériques téléchargeables et de vidéos illustrant des situations concrètes de visite. Paris Musées a été sollicité pour collaborer à ce projet, en contribuant à la construction des démarches suggérées dans les musées et en coproduisant les vidéos filmées dans un espace muséal. Le Petit Palais a participé à la création de vidéos illustrant des situations concrètes de visite avec un groupe d'apprenants de l'Alliance française qui ont accepté de se prêter à l'exercice.

En 2021, 45 groupes soit plus de 700 apprenants ont bénéficié d'une visite adaptée dans les musées de la Ville de Paris, pour un budget d'un montant de 4 617 €.

10) Pouvoir valoriser et être fier·e de ses origines et attaches culturelles

a. Les festivals et événements dédiés aux cultures étrangères

Plusieurs actions sont mises en place pour promouvoir la diversité culturelle à Paris et souligner l'apport des cultures étrangères à la vie parisienne.

On peut citer par exemple, la mise en place d'une **ligne budgétaire de 170 000 €**, **gérée de concert par la DAC et le SEII de la DDCT**, est destinée au soutien de projets promouvant les arts et cultures étrangers présents sur le territoire parisien.

La Ville de Paris finance des associations et évènements ayant pour objet l'intégration des migrant·es par la pratique artistique et la sensibilisation du public à la situation des

réfugié·es dans le monde, tout en faisant connaître les sociétés dont sont originaires les demandeur·euses d'asile.
Les festivals et événements dédiés aux cultures étrangères jouent ce rôle de connaissance de l'autre, et participe à la création d'une société parisienne interculturelle. C'est aussi une manière de faire connaitre l'histoire de l'immigration à Paris et de mieux comprendre les enjeux qui en découlent.
De nombreux événements sont organisés à Paris pour promouvoir les cultures étrangères et promouvoir la Mémoire de l'immigration qui constitue une large part de l'histoire parisienne.

❖ *La valorisation du cinéma étranger*

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du cinéma, la Ville de Paris accorde son soutien, à travers l'attribution d'une subvention, à plusieurs associations au titre de la politique municipale de soutien au cinéma étranger.

Les actions des associations soutenues visent à promouvoir le cinéma étranger, à travers l'organisation de projections et de festivals thématiques. Le travail de ces associations favorise la découverte par le public parisien de films de cultures étrangères, réalisés dans des conditions différentes du cinéma français.

Ainsi, la Ville accompagne des programmations de diverses régions du monde, comme par exemple : un festival de films palestiniens, un festival du film d'Asie du Sud, un festival du cinéma israélien, un festival du film africain, plusieurs festivals de film d'Amérique Latine (Brésil, Colombie, Mexique), un festival du cinéma maghrébin, un festival du film russe, un festival du film turc, etc.

Au total, ce sont 11 projets qui ont été soutenus en 2021 pour un total de 48 000 € (44 000 € DAC et 4 000 € DGRI).

Le soutien aux festivals consacrés aux cinématographies étrangères a globalement diminué en 2021 en raison de contraintes budgétaires et de l'annulation de certains évènements. Le soutien poursuit sa baisse en 2022. Les contraintes budgétaires pourraient entraîner une nouvelle réduction de cette enveloppe en 2023.

❖ *Les événements musicaux et les arts vivants*

Dans le cadre de sa politique musicale, la Ville de Paris apporte son soutien à des évènements et festivals, ainsi qu'à des associations qui participent à la promotion des musiques et des traditions du monde, et au rapprochement des cultures. Ce soutien prend la forme de subventions.

En 2021, le bureau de la Musique de la DAC a soutenu 6 projets musicaux qui valorisent les cultures étrangères et favorisent les échanges entre les personnes, quels que soient leur origine ou leur milieu social :

-Association Centre *Mandapa*, 13 000 € (à laquelle s'ajoute une subvention au titre des « Cultures étrangères » de 8 000 €, une subvention au titre de l'action culturelle locale

de 3 000 €), espace de diffusion permanent qui présente une programmation de musiques du monde et de danses traditionnelles. Il constitue une vitrine des cultures et des traditions issues des cinq continents et offre ainsi un véritable panorama mondial des pratiques musicales de grande qualité, à travers l'organisation des divers évènements et concerts. Son action culturelle est orientée vers les familles et l'éducation du jeune public avec des spectacles complétés de stages et démonstrations à destination des écoles, centres de loisirs, conservatoires et écoles de musique et de danse.

-Au *fil des voix* (festival musiques du monde), 15 000 €, pour la 14ème édition du festival, rendez-vous annuel des musiques du monde dans différentes salles parisiennes afin de faire connaître du grand public et des professionnels les nouvelles voix et les nouveaux talents de tous les continents. **En 2021 il s'est tenu du 25 janvier au 12 février**, avec notamment les artistes Von Pourquery, Camille Bertault, Mariana Ramos, Christine Salem mais également le chanteur de rumba congolais Sam Mangwana, la chanteuse et violoncelliste cubaine Ana Carla Maza, sous format numérique.

-Festival « *Villes des musiques du monde* », 15 000 €, pour la 25e édition du festival qui s'est déroulé du 8 octobre au 14 novembre 2021 et avait pour thème la vie culturelle et sociale des cafés. Cette édition nommée Tournée générale met à l'honneur les musiques populaires issues de la vie culturelle des quartiers du monde. Douce France. En complément de l'organisation du festival, l'association gère le dispositif **« Prix des musiques d'ici »** qui est un vrai outil de repérage et de soutien des artistes du monde.

***-L'Onde et Cybèle*, 40 000 €** (à laquelle s'ajoute une subvention au titre de la « Politique de la Ville » de 1 000 € et une subvention au titre de l'action culturelle locale de 5 000 €), **pour la 20e édition du festival Rhizomes et les Balades Extraordinaires,** deux manifestations musicales gratuites articulant création et découverte de jeunes talents : **elles se sont déroulées en août 2021.**

***-Maison des Cultures du Monde*, 15 000 €, pour la 24ème édition du Festival de l'Imaginaire** qui a proposé, entre autres, une exposition sur les masques des fêtes et carnavals européens, un séminaire sur le patrimoine culturel immatériel, une formation pour initier les chanteurs et instrumentistes à la musique traditionnelle ottomane-turque, un spectacle de marionnettes et des concerts.

-Sauvage Production *(Sin Fronteras),* 25 000 €, pour l'exploitation du *Cabaret Sauvage* qui programme chaque année de nombreux spectacles dans les domaines des musiques urbaines ou traditionnelles et du cirque : la salle constitue l'un des rares lieux parisiens de cette importance à développer une politique de production artistique et à s'investir régulièrement dans la création et la diffusion de spectacles sur le thème de l'immigration. **En 2021, malgré le contexte difficile, le Cabaret Sauvage a poursuivi sa politique de création, de production et de diffusion** à travers plusieurs spectacles dont « Ne me libérez pas, je m'en charge ! » de l'Orchestre de la Casbah et la production de concerts dans le cadre de son festival.

L'ensemble de ces actions a été financé en 2020 par le Bureau de la musique de la DAC à hauteur de 123 000 €.

❖ *Les événements littéraires*

Des actions de promotion des littératures étrangères auprès d'un large public sont soutenues par la DAC, à travers 5 projets pour un montant de 52 000 € : l'Association *coup de soleil* (5 000 €) et l'*Association culture berbère* (ACB) pour le « *Maghreb des livres* - 27ème édition » (4 000 €) ; l'*Association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev* (13 000 €) et l'*Institut kurde de Paris - Bibliothèque numérique*, pour la numérisation des collections (20 000 €), l'*Association Maison d'Europe et d'Orient* (10 000 €).

❖ *Soutien aux associations*

La Ville de Paris encourage les initiatives d'échanges interculturels. À travers les soutiens aux associations, la Mairie favorise le développement des projets culturels, artistiques et sportifs, à destination de tous les publics, quelle que soit l'ampleur du projet.

Cet effort transverse pour favoriser les échanges interculturels et intergénérationnel, est porté par l'ensemble des directions de la Ville.

La DASES/DSOL contribue au financement de projets promouvant l'accès et la participation à la culture dans toutes ses formes (musique, théâtre, arts plastiques, cuisine…) pour les réfugié.es et les migrant.es. Ces projets interviennent pour certains en complémentarité de dispositifs d'accès à l'emploi ou au logement. Pour d'autres, ils permettent à de nombreux artistes de continuer à exercer, malgré l'exil, grâce à la création de lieux d'accueil.

La ligne budgétaire « cultures étrangères » (DAC / DDCT-SEII) :
La DAC avec le soutien du SEII, finance plusieurs événements qui contribuent à la valorisation des cultures étrangères et à changer le regard qui peut être porté sur les cultures étrangères et les migrant·es. Cette ligne budgétaire est de **170 000 €** en 2021.

Plusieurs projets sont soutenus sur cette ligne dont par exemple :

- **Le Festival *Migrant'Scène*, porté par la *CIMADE***, qui a pour objectif de revenir sur l'histoire des migrations et d'aborder, par une démarche culturelle, un changement de ces représentations en direction d'une société plus ouverte. **En 2021, l'événement a été financé à hauteur de 10 000 €.**
- **Le *Collectif de Développement et de Secours Syrien* (CODSSY)**, qui a pour mission d'apporter une aide aux victimes du conflit syrien quelles que soient leurs origines ethnique, confessionnelle et socio-économique. Il organise un festival mettant en valeur la culture syrienne. **Ce festival est financé à hauteur de 7 000€**

En 2021 de nouveaux projets ont été soutenus via cette ligne notamment :

- **L'association *Accords Croisés*** qui sollicité le soutien de la Ville de Paris pour l'organisation d'un défilé de mode international à Paris pour la Fashion Week Féminine en février 2022. – **5 000 €**
- **L'association *Ibuka*** – Mémoire, justice et soutien aux rescapés tutsis, section France, qui travaille à la sensibilisation notamment auprès des jeunes scolaires, à la veille contre le négationnisme, au soutien et à l'accompagnement des rescapés – **2000 €**

Par ailleurs, au vu du contexte géopolitique et de la volonté de la Ville d'accompagner quelques artistes demandeurs d'asile dans leur démarche d'intégration, **la DAC a proposé**

à des artistes venus de Birmanie et d'Afghanistan des résidences au Couvent des Récollets, prises dans le quota global de ce programme (qui ne concerne pas uniquement l'intégration et les cultures étrangères), pour un total de 11 mois correspondant environ à **14 500 €.**

Sur la ligne « *cultures étrangères* » : Après un soutien exceptionnel en 2020 (210 000€), 2021 a vu le retour à l'étiage de 2019. Le financement de cette ligne a été maintenu en 2022 et est prévu également pour 2023

b. Les centres culturels et établissements culturels

❖ *L'Atelier des Artistes en Exil*

L'atelier des artistes en exil identifie des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, et les accompagne en fonction de leur situation et de leurs besoins, afin de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec des professionnels (réseau français et européen), pour leur donner les moyens d'exercer leur pratique et de se restructurer. Il propose un dispositif innovant qui combine l'apprentissage du français et l'acquisition de connaissances artistiques (cours hebdomadaires de théâtre, de chant et de musique en français). L'atelier organise également le festival Vision d'Exil.

L'association est accueillie depuis 2020 dans les locaux mis à disposition d'*Emmaüs Solidarité* par la Ville au 6-8 rue d'Aboukir (Paris 2e) ; elle est par ailleurs l'un des partenaires de la Halte Humanitaire au sein de laquelle elle organise des ateliers de médiation culturelle.

La Ville a soutenu l'Atelier des artistes en exil en 2021 à hauteur de 45 000 € par la DAC (25 000€ pour ces ateliers et 20 000€ pour l'organisation de leur festival « Vision *d'Exil* »). Il est aussi financé par la **DASES/ DSOL à hauteur de 20 000 €, soit au total 65 000 €.**

L'atelier des artistes en exil identifie des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, et les accompagne en fonction de leur situation et de leurs besoins, afin de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec des professionnels (réseau français et européen), pour leur donner les moyens d'exercer leur pratique et de se restructurer. Il propose un dispositif innovant qui combine l'apprentissage du français et l'acquisition de connaissances artistiques (cours hebdomadaires de théâtre, de chant et de musique en français). L'atelier organise également le festival Vision d'Exil.

L'association est accueillie depuis 2020 dans les locaux mis à disposition d'Emmaüs Solidarité par la Ville au 6-8 rue d'Aboukir (Paris 2e) ; elle est par ailleurs l'un des partenaires de la Halte Humanitaire au sein de laquelle elle organise des ateliers de médiation culturelle.
La Ville a soutenu l'Atelier des artistes en exil en 2021 à hauteur de 65 000 € (45 000 € DAC et 20 000 € DASES/ DSOL).

❖ *Les Centres Culturels*

La Ville apporte son soutien à plusieurs centres culturels, pour l'ensemble de leurs actions de promotion culturelle :
-La « *Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage* (FNASAT) » - 12 000 €.

-Le *Forum des Instituts culturels étrangers* à travers lequel la Ville soutient les 40 centres culturels étrangers parisiens. Elle fédère et coordonne les actions projetées par les centres culturels étrangers à Paris. Elle porte notamment le festival de cinéma européen et la Nuit de la littérature européenne / **16 000 €.**

-Le Centre des cultures d'Afrique Iyanga, *pour l'organisation du "MOCA, forum des cultures d'Afrique* et des diasporas", rendez-vous des créateurs, des entrepreneurs de la culture, et des décideurs (politiques et économiques) venus d'Afrique et d'Europe, pour échanger sur les enjeux, les opportunités et les innovations qu'offrent ce secteur d'activité. La 5ème édition de ce forum s'est tenue en novembre en double format, en ligne et en présentiel, autour du thème du "Changement et Innovation"/ **5 000 €.**

-Le *Centre Culturel Dalala* (C.D.D.) pour la promotion des cultures juives d'Afrique du nord, qui organise des rencontres avec des chercheurs, artistes et journalistes dont le travail est en lien avec les cultures juives nord-africaines et crée un cycle de podcasts dédiés au Paris Juif Maghrébin, proposant une perspective originale de l'histoire culturelle de la ville, de l'évolution de ses quartiers et de l'histoire de ses habitants **/ 2000 €.**

-L'association CDKF / *Conseil démocratique kurde en France* qui veut préserver, promouvoir et partager un patrimoine culturel menacé et permettre à une population issue de l'immigration kurde de tisser des liens avec sa culture d'origine pour mieux se reconstruire et s'intégrer dans le pays d'accueil / **7 000 €.**

L'ensemble de ces actions représentent une enveloppe de 42 000€ sur le budget de la DAC.

❖ *Journée mondiale des réfugié·es et journée internationale des migrant·es*

Journée mondiale des réfugié·es :

Comme chaque année, le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés rend hommage aux réfugié·es du monde entier. Elle est une opportunité pour informer le grand public sur leur situation et sur les enjeux autour de leur accueil et de leur intégration.

À Paris, la Journée mondiale des réfugiés 2021, a été organisée du 15 au 20 juin à la Maison des Réfugié·es. L'édition 2021 s'est déclinée en plusieurs temps forts du 15 au 20 juin: tables rondes, activités sportives, forum associatif, animations culturelles et festives, ateliers, etc.

L'organisation de cette journée est coordonnée par la DASES/DSOL avec la participation de la DDCT-SEII.

Journée internationale des migrant·es :

En 2021, **à l'occasion de la journée internationale des migrants**, **le 18 décembre**, la Ville de Paris a accueilli à l'Hôtel de Ville la première Cérémonie de Parrainages Républicains.

Cette démarche lancée par l'*Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants* (ANVITA), dont la ville de Paris est membre, consiste à la création de binômes entre une personne exilée (quel que soit le statut administratif et le parcours) et des citoyen.nes de la ville accueillante.

Le Parrainage Républicain est une tradition qui remonte à la Révolution Française, lorsque deux citoyen.nes en parrainaient un.e troisième, l'accueillant ainsi au sein de la République Française.

En parallèle, la Ville a participé à une campagne des Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe, en organisant à la Maison des Réfugié.e.s, une campagne de « *récits de vie* », pour valoriser les créations des personnes sur la thématique « Plus que des migrant.es ».
Cette journée a été l'occasion de présenter le travail des associations, et d'échanger avec les personnes sur leurs parcours, au-delà de leurs expériences migratoires à travers des réalisations littéraires, artistiques et sonores, des films, des scénettes, des concerts et des dégustations.

L'organisation de cette journée a été coordonnée par la DDCT-SEII et la DASES/DSOL.

c. Connaissances et valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration

❖ *Musée National de l'Histoire de l'Immigration*

Le Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI) fait partie de l'Établissement Public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD) depuis 2012, avec l'Aquarium Tropical et le monument historique que représente le Palais lui-même, construit à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931.

Créé en 2007, le MNHI a pour mission de « *rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessible au plus grand nombre l'histoire de l'immigration, pour faire connaître et reconnaître le rôle de l'immigration dans la construction de la France*. »[16]
Il s'agit de valoriser l'immigration par une approche neutre, réaliste et scientifique, loin des débats souvent très médiatiques et passionnés, qui entourent ces sujets.

Le MNHI joue un rôle important dans la représentation des immigré.es et des parcours migratoires, et par extension dans la manière de définir l'intégration.

Actuellement, la Ville a 2 sièges au Conseil d'Administration de l'EPPPD. Une convention entre la Ville et le Musée est envisagée à l'horizon 2022, qui permettra d'engager un partenariat étroit sur les thématiques de l'immigration, de l'intégration, etc.

[16] Présentation du Musée National de l'Histoire de l'Immigration : https://www.palais-portedoree.fr/fr/le-musee-national-de-l-histoire-de-l-immigration

11) Participer à la vie citoyenne et devenir citoyen·ne

La participation citoyenne est une manière d'affirmer son appartenance à la société d'accueil. Elle passe par l'engagement bénévole, les actions de solidarité, et la participation aux dialogues institutionnels.
Dans une dynamique du vivre ensemble et d'intégration, de nombreux·euses migrant·es décident de s'engager dans des actions citoyennes et de solidarité. Elles et ils s'approprient ainsi leur droit à prendre part à la vie de la cité, et participent à la cohésion et au sentiment d'appartenance à la collectivité, en agissant au niveau local auprès de publics fragiles et précaires, et en portant des projets qui œuvrent à plus de justice sociale.

Valoriser et encourager les initiatives solidaires et citoyennes portées par des personnes migrantes, c'est aussi « donner aux personnes migrantes et aux sociétés, des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale », tel que formulé dans l'objectif 16 du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées, et régulières, adopté par l'ONU en 2018[17].
Pour se faire, plusieurs actions peuvent être envisagées, qui permettraient aux personnes migrantes de faire reconnaitre leur place et leur apport bénéfique au sein de la collectivité.
La Ville de Paris s'engage en mettant en place différents dispositifs pour participer à la vie citoyenne : on peut citer entre autres, la Fabrique de la Solidarité ou encore le site « Paris je m'engage » qui permettent de faciliter l'engagement bénévole des Parisien·nes ; ou l'appel à projet SOLIDEV, spécifiquement dédié aux actions de solidarité internationale.

a. Prendre part à la vie associative

❖ *Label SOLIDEV*

Dans le cadre du Label Paris Co-développement Sud créé en 2006, devenu le Label SOLIDEV en 2017, la Ville de Paris a soutenu plus de 130 projets dans des pays du Sud pour un total de plus d'un million de d'euros sur la période 2010-2020.

Cet appel à projets a pour objectif général de soutenir des associations parisiennes menant des actions de solidarité internationale, avec un regard sur le retour et la valorisation de l'action effectuée sur Paris.

Le jury essaye de faire en sorte que les actions se déroulent sur un nombre varié de pays et de continents, bien que l'Afrique soir le principal lieu des actions proposées.

12) Sensibiliser la société pour faciliter l'intégration : les efforts de la société d'accueil pour intégrer les nouveaux arrivant·es

Le principe de l'intégration « interculturelle », est basé sur l'interconnaissance et l'effort mutuel réalisé par la société d'accueil et la personne accueillie, pour construire une identité et une intégration réussie.

[17] Rapport, conférence du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, décembre 2018 : **https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3**

La Ville de Paris doit être en mesure de créer des espaces favorables à cette intégration et ce dialogue interculturel, afin que chacun·e puisse trouver sa place dans la collectivité.
Ce mouvement à double sens est essentiel dans la politique d'intégration parisienne.

Cela implique de mener une réflexion constante autour des questions d'intégration, mais également d'agir pour faciliter le processus, notamment en luttant contre le racisme et les discriminations dont peuvent être victimes les personnes ayant connu un parcours migratoire ou ayant un ressenti d'appartenance ethnique.

Des lieux dédiés sont également créés, comme la Maison des Réfugié.es, qui en plus d'un accompagnement pour les personnes réfugiées, propose à tous·tes les Parisien·nes des activités et des événements pour les sensibiliser aux questions liées à l'immigration à Paris.
En parallèle, la Ville participe à plusieurs réseaux internationaux, qui lui permettent d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'intégration.

a. Des espaces d'accueil et d'échanges

❖ *La Maison des réfugié ·es*

La Maison des réfugié·es a ouvert ses portes au public en novembre 2019 dans le 14e arrondissement, au 50-62 boulevard Jourdan, au rez-de-chaussée d'un centre d'hébergement d'urgence provisoire géré par *Emmaüs Solidarité*.

Lieu de formation, de débats et de recherche, lieu culturel, ouvert à toutes et tous, la Maison des réfugié·es a rapidement proposé dans ses salles des cours de français, dispensés notamment par les lauréats de l'appel à projets de la Ville *REFUG*. De nombreux événements festifs et culturels (concerts, expositions), des ateliers artistiques et séances de sport sont également au programme. Sur le volet intégration professionnelle, la Maison des réfugié·es travaille avec plusieurs partenaires qui assurent des séquences d'information collective ou des permanences d'accueil individuel.

En 2021 la Maison des réfugié·es a réalisé une programmation riche et diversifiée, en coordonnant les activités proposées par ses 34 partenaires, dans les cinq axes d'intervention suivants :

- Accompagnement social et santé (1 818 personnes accompagnées sur l'année 2021),
- Apprentissage de la langue (10 associations, une moyenne de 5 heures de cours/ semaine, 200 apprenant·es),
- Insertion et formation professionnelles (130 personnes /semaine, 670 bénéficiaires accompagnés en 2021),
- Culture et sports,
- Pole des Femmes (157 femmes exilées ont bénéficié en 2021 des actions qui leurs sont dédiées à la Maison des réfugiés, 9 actions dédiées aux Femmes / semaine).

Au titre de l'année 2021, les associations Emmaüs Solidarité et Singa, gestionnaires du dispositif, ont perçu respectivement des subventions de fonctionnement de 368 111 € et 65 000 €, soit une contribution globale de la DASES d'un montant de 433 111 €.

b. Les actions de lutte contre les discriminations et le racisme

Que la migration soit récente, ou qu'il s'agisse de personnes issues de la 2ème, 3ème voire 4ème génération, le sentiment d'intégration peut être remis en question, en particulier chez les personnes victimes de racisme.

C'est pourquoi la Ville de Paris soutient plusieurs actions pour lutter contre le racisme dont peuvent être victimes les personnes ayant connu un parcours migratoire.

❖ *La semaine parisienne de lutte contre les discriminations et la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme*

La Semaine Parisienne de Lutte Contre les Discriminations et la Semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sont l'occasion pour l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes d'être sensibilisé.es à la question des discriminations, du racisme et de l'antisémitisme. Les associations du territoire parisien, les mairies d'arrondissements, les établissements culturels, les directions de la ville, etc. sont invités à participer à la programmation de ces semaines, à travers l'organisation d'événements divers sur différentes thématiques en lien avec les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

❖ *Soutien aux associations :*

De nombreuses associations interviennent sur le territoire parisien pour sensibiliser le grand public (jeune et moins jeune) à la lutte contre le racisme. La Ville soutient ces actions à travers des subventions.

DDCT-SPV :

La lutte contre les discriminations est un axe transversal du contrat de ville. Le Service Politique de la Ville (SPV) soutient ces actions, et les coordonne.

Depuis 2016, le SPV porte également un appel à projet visant l'appropriation et la promotion des Valeurs de la République. À ce titre, des actions visant à l'intégration des habitants des QPV étrangers et de la lutte contre les discriminations sont financées.

En 2021, les subventions sur la thématique lutte contre les discriminations représentent **51 000 €, dont 21 500 €** sur les « Valeurs de la République ». Par ailleurs la préfecture s'engage sur les mêmes projets à hauteur de 9 400 €.

Ces subventions ont permis de financées 16 projets de 14 associations.

DDCT – SEII :
En 2021, le Service Égalité, Intégration, Inclusion a ainsi financé 33 projets associatifs sur la question de la lutte contre les discriminations pour un montant total de 160 000 €. Parmi ces projets, 10 relèvent plus spécifiquement de **la question du racisme. On peut citer par exemple : le *MRAP*, *SOS Racisme*, la *LICRA, Remembeur*, *SOS Casamance, ATF*, etc.**

La Ville de Paris finance également des plans d'actions portés par les associations. Ainsi, l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV), qui œuvre depuis plusieurs années

à la lutte contre toutes les formes de discriminations, coordonne par exemple le plan de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19e.

Depuis 2020, Jean-Luc Romero-Michel, adjoint en charge des droits humains, de la lutte contre les discriminations et de l'intégration, et Anne-Claire Boux, adjointe en charge de la Politique de la Ville, ont mené conjointement la mission « Promesse Républicaine ». Cette mission a permis notamment d'engager des réflexions sur les discriminations, le racisme et l'égalité des chances.
La publication du rapport de mission en 2022 pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour avancer sur ces thématiques.

c. Des réflexions autour de « l'intégration »

❖ *Participation au programme européen des Cités Interculturelles*

La Ville de Paris a rejoint en 2016, le *programme des Cités Interculturelles* (ICC) du Conseil de l'Europe. Ce programme qui regroupe à ce jour 152 villes en Europe et dans le Monde, est un lieu de rencontre autour des stratégies d'intégration interculturelle*.

L'interculturalité permet de donner une dimension supplémentaire à l'intégration, en prenant en compte la réalité de la diversité et du contexte migratoire, en particulier dans les milieux urbains. Il s'agit d'une approche positive, qui valorise la co-création, et les mouvements à double sens entre les personnes et les cultures.

L'ICC est donc l'occasion pour la Ville de Paris de travailler en réseau sur les enjeux du « dialogue interculturel », d'échanger sur les outils et bonnes pratiques des différentes villes en matière d'intégration, de mieux connaitre les différentes approches de l'intégration en fonction des contextes politiques, mais aussi d'avoir un retour sur les actions de la ville et leurs perceptions par les autres villes membres du réseau.

L'adhésion au réseau des Cités Interculturelles représente un coût de 5 000€ par an.

❖ *Participation au programme Equal Cities*

Depuis 2020 et jusqu'à fin 2021, la Ville de Paris a participé au programme *Equalcity* de l'OIM (Organisation Internationale des Migrations).
Ce projet qui bénéficie d'un financement de la Commission Européenne, vise à mettre en place des outils de prévention et de sensibilisation aux violences à l'égard et au sein de populations migrantes spécifiques (LGBTQI+, femmes, mineur·es isolé·es, familles).

Ces outils seront ensuite diffusés et permettront de renforcer les compétences des villes en termes d'accueil et d'accompagnement des personnes migrantes confrontées à ces violences.

❖ *Participation au programme CONNECTION (CONNEcting Cities Towards Integration actiON) de Eurocities*

CONNECTION consiste à développer l'apprentissage mutuel et les échanges de bonnes pratiques sur la façon de concevoir et de mener des politiques d'intégration des migrant · es, notamment des réfugié.es.

Le programme s'étend sur 3 ans (2020-2022) et réunit 14 villes de 12 États membres de l'UE ayant des besoins et des expériences complémentaires, dont Paris qui travaille plus précisément sur les questions relatives à la mise en place, au niveau local, de stratégies d'intégration, de participation et d'interaction. Dans ce cadre, la Ville de Paris travaille plus particulièrement avec les villes de Thessalonique, Turin et Zagreb.

Le projet *CONNECTION* est cofinancé par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) à 90%. **Le coût total éligible au cofinancement pour Paris s'élève à 48 899 € sur trois ans (ressources humaines et déplacements)** ; la subvention européenne ne pourra donc excéder 44 009 €.

Conclusion

L'intégration est une thématique transverse dont la définition diffère en fonction des contextes et des approches des différents intervenant.es. Ainsi, il n'y a pas d'indicateurs prédéfinis pour mesurer l'intégration.

Le public visé par les politiques d'intégration, représente d'une part, les personnes immigrées, primo-arrivantes ou non ; mais aussi les personnes dites de 2ème et 3ème génération, qui peuvent cumuler les problématiques socio-économiques. Les personnes peuvent avoir des statuts administratifs variés (réfugié ·e statutaire, demandeur · euse d'asile, titre de séjour, nationalité française, etc.) et leur situation peut rapidement évoluer en fonction de leur parcours.

La grande diversité des personnes qui peuvent être concernées par les politiques d'intégration explique en partie la difficulté d'avoir des politiques et des budgets ciblés, et les différences d'approches des directions de la Ville de Paris selon les missions qu'elles accompagnent.

Il peut s'agir de problématiques liées à l'urgence de la situation, à la communication et l'apprentissage de la langue, à l'éducation et à la parentalité, à la recherche de logement et d'emploi, mais aussi de lien social, d'échanges et de participation citoyenne, à la confrontation avec les discriminations, l'interculturalité, etc. en fonction du parcours propre à chaque personne.

L'exercice de ce bleu budgétaire est donc de tenter de mesurer les retombées des actions visant à favoriser l'intégration via les efforts financiers déployés par chaque direction de la Ville qui s'implique dans ce sujet.

Compte tenu du nouveau plan de ce bleu budgétaire, et des nombreuses actions qui y ont été ajoutées, réaliser des analyses comparatives avec les années budgétaires précédentes ne serait pas pertinent. Le SEII a donc tenté de dégager des grands axes de valorisation financière de l'intégration, en fonction des thématiques abordées dans ce bleu, qui correspondent à différentes étapes du parcours d'intégration (voir graphique et tableau ci-dessous).

En France, étant donné la législation concernant les statistiques ethniques[18], il n'est à priori pas possible de collecter des données relatives à l'appartenance ethnique des personnes, sauf autorisation exceptionnelle de la CNIL[19]. Ce qui explique que l'ensemble des actions décrites dans ce bleu ne sont pas toutes reportées à un public spécifique.

[18] La loi de 1978 « Informatique et libertés », dispose ainsi qu'« *il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci. »*

[19] Le Conseil Constitutionnel considère que « les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives», liées à l'ascendance des personnes […] Ces données objectives pourront, par exemple, se fonder sur le nom, l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française.» Il autorise les données fondées sur le « ressenti d'appartenance». Les enquêtes Trajectoires et Origines (TeO) menées par l'INSEE et l'INED s'appuient ainsi notamment sur le ressenti d'appartenance des personnes interrogées.

Aussi, et afin de dégager une tendance de ce que peut représenter l'ensemble des dépenses rapportées dans ce bleu par rapport à la part des Parisien·nes ayant connu un parcours migratoire, nous avons effectué un calcul au prorata de la part des personnes ayant connu un parcours migratoire à Paris, estimé à 20% par l'INSEE[20] (voir tableau 1 ci-dessus).

Graphiques et tableaux récapitulatifs :
Pour l'année 2021, le bleu budgétaire a recensé 128 actions réparties selon les 3 grandes familles définies dans ce bleu budgétaire :

- **Les étapes essentielles : être accueilli, comprendre et accéder à ses droits** :
    - Qui comprennent les actions relatives à l'accès aux droits, à la prise en charge d'urgence, à l'accueil et à la santé
- **Les étapes d'intégration au territoire parisien : apprendre, travailler et habiter** :
    - Qui comprennent les actions d'apprentissage du français, d'insertion professionnelle, de parentalité et scolarité, et l'accès au logement
- **Les étapes d'intégration dans la société parisienne : partager et participer :**
    - Qui comprennent les actions liées à l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à la participation citoyenne, à la lutte contre les discriminations, et aux réflexions dans les réseaux de villes

Les graphiques et tableaux suivant récapitulent les données budgétaires liées à l'intégration selon les grandes thématiques précisées ci-dessus. Il s'agit des montants additionnés selon les données transmises par les directions.

Rappel concernant les tableaux et graphiques budgétaires: Les actions peuvent être différentes d'une année à l'autre et dépendent des contributions reçues mais aussi de l'arrêt ou du maintien de certaines actions.
Un effort d'harmonisation a été fait dans le traitement de ces données, pour assurer une certaine cohérence, **mais il est important de rappeler que les données entre 2020 et 2021 ne sont pas comparables, mais servent plutôt à définir des tendances.**

[20] Cf. chiffres indiqués en introduction de ce bleu

Graphique 1 : Récapitulatifs des dépenses liées à l'intégration par thématiques en 2021
(chiffres additionnés du bleu budgétaire)

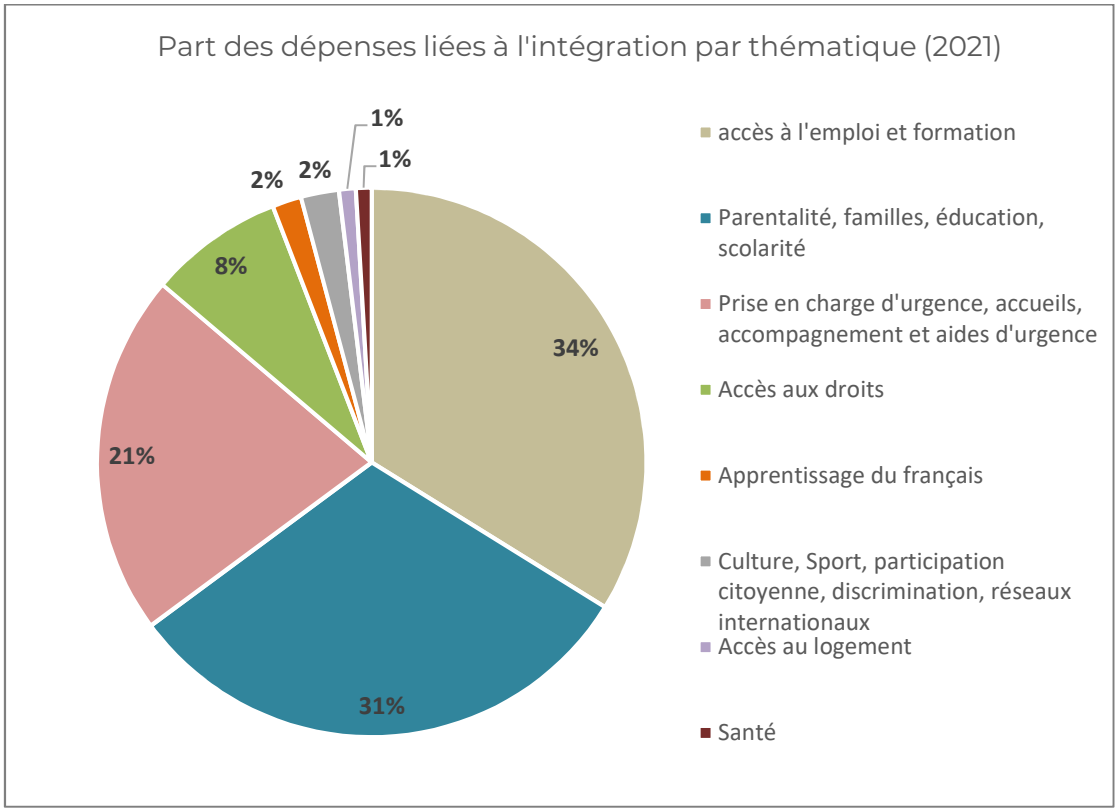

Graphique 2 : Récapitulatifs des dépenses liées à l'intégration par grandes familles définies dans le bleu budgétaire, en 2021 (parties I, II, III)

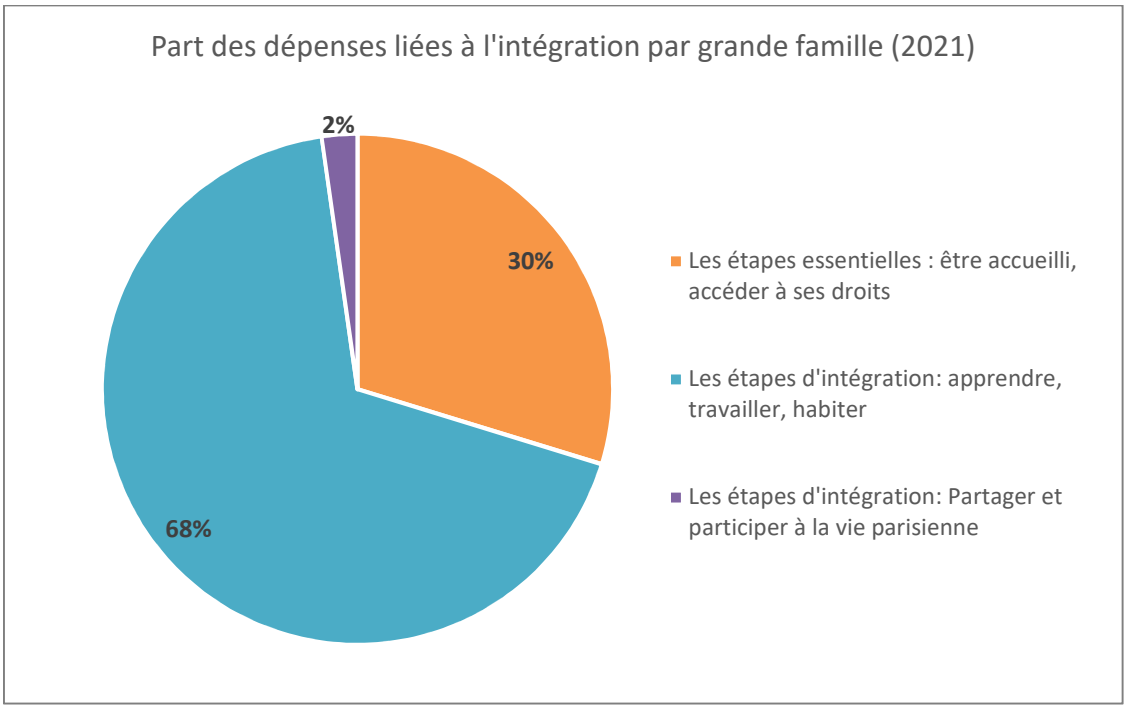

Tableau 1 : Récapitulatif des dépenses liées à l'intégration par thématiques et prorata relatif à la part de Parisien·nes ayant connu un parcours migratoire, en 2021 (estimé à 20%)

Actions	Budget 2021	Pro-rata étranger – (estimé à 20%)
accès à l'emploi et formation	20 609 302 €	4 121 860 €
Parentalité, familles, éducation, scolarité	18 915 082 €	3 783 016 €
Prise en charge d'urgence, accueils, accompagnement et aides d'urgence	12 999 908 €	2 599 981 €
Accès aux droits	4 827 059 €	965 411 €
Apprentissage du français	1 044 231 €	208 846 €
Culture, Sport, participation citoyenne, discrimination, réseaux internationaux	1 363 823 €	272 764 €
Accès au logement	601 000 €	120 200 €
Santé	564 086 €	112 817 €
Total	60 534 906 €	12 106 981 €

Tableau 2 : Dépenses liées à l'intégration par thématique – données harmonisées selon les actions recensées entre 2020 et 2021.

Actions	Budget 2020	Budget 2021
accès à l'emploi et formation	20 580 156 €	20 609 302 €
Parentalité, familles, éducation, scolarité	13 891 614 €	18 915 082 €
Prise en charge d'urgence, accueils, accompagnement et aides d'urgence	15 485 684 €	12 999 908 €
Accès aux droits	4 924 428 €	4 827 059 €
Apprentissage du français	1 153 709 €	1 044 231 €
Culture, Sport, participation citoyenne, discrimination, réseaux internationaux	1 467 672 €	1 363 823 €
Accès au logement	676 000 €	601 000 €
Santé	376 745 €	564 086 €
Total	58 247 258 €	60 534 906 €

Tableau 3 : Dépenses liées à l'intégration par thématique – données harmonisées selon les actions recensées entre 2020 et 2021 (au pro-rata relatif à la part estimé des parisien.ne.s ayant connu un parcours migratoire = 20%)

Actions	Budget 2020 – pro-rata 20%	Budget 2021 – pro-rata 20%
Accès aux droits	984 885,60 €	965 411,80 €
Prise en charge d'urgence, accueils, accompagnement et aides d'urgence	3 097 137 €	2 599 981,60 €
Apprentissage du français	230 742 €	208 846,20 €
Parentalité, familles, éducation, scolarité	2 778 323 €	3 783 016,40 €
accès à l'emploi et formation	4 116 031 €	4 121 860,40 €
Accès au logement	135 200 €	120 200,00 €
Culture, Sport, participation citoyenne, discrimination, réseaux internationaux	293 534 €	272 764,60 €
Santé	75 349 €	112 817,20 €
Total	11 711 202 €	12 184 898,20 €